

EHESS, PARIS as first UNIVERSITY

Charles University in Prague
Faculty of Arts

Institute of World History

*“Aménagement du Territoire et Justice Spatiale:
le paradoxe de la décentralisation régionale et son impact sur
la région d’Aysén (Patagonie Chilienne)”*

TEMA Erasmus Mundus Master's Thesis

Sofia Victoria Pérez Herrera

Thesis supervisor in Paris and Prague
Alain Musset, Director of Studies, EHESS, Paris.
Markéta Křížová, Associate Professor, Charles University, Prague.

Paris and Prague, 2014

Hereby I declare that I worked out this thesis independently, using only the listed resources and literature, and I did not present it to obtain another academic degree.

Prague, 28/08/2012

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sofia Victoria Pérez Herrera', written over a dotted line.

Sofia Victoria. Pérez Herrera

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier le Master TEMA pour m'avoir attribué une bourse permettant la continuation de mes études.

Je remercie M. le professeur Dr. Alain Musset pour m'avoir fait confiance et pour avoir toujours soutenu fermement l'aboutissement de cette mémoire de recherche. Mes remerciements vont également à Mme. la professeure Marketa Krizova pour ses remarques ponctuelles donnant précision sur certains aspects de l'enquête.

Je remercie infiniment ma famille et mes ami(e)s au Chili, toujours compréhensifs et rassurants à la distance.

Je remercie de manière spéciale mes collègues TEMA et TES, avec qui j'ai pu construire une des plus belles familles.

“Aménagement du Territoire et Justice Spatiale: le paradoxe de la décentralisation régionale et son impact sur la région d’Aysén (Patagonie Chilienne)”

RÉSUMÉ

Notre travail porte sur les problèmes du modèle d'aménagement du territoire mis en place au Chili –grâce à des stratégies top-down– à partir des années soixante-dix, où la décentralisation est devenue une tâche presque inaccessible. La concentration des processus de prise de décision au sein du gouvernement central, ainsi que les inégalités sociales et économiques croissantes entre les quatorze régions et la métropole de Santiago, ont conduit à une vague de mouvements sociaux du nord au sud du pays. Dans ce sens, le cas particulier du mouvement social d’Aysén représenta un appel de réveil pour la société, où les citoyens ont réussi à s'organiser et à exiger l'intégration de leurs propres opinions dans les processus de prise de décision en ce qui concerne le territoire qu'ils habitent. Ce mouvement réclama la revendication d’Aysén comme une région historiquement oubliée par le gouvernement central. En d'autres termes, les habitants de cette région ont fait valoir leurs demandes à la lumière de la justice spatiale et de la reconnaissance de leurs particularités comme une région périphérique.

Mot clés : Aménagement du territoire, régionalisation, décentralisation, justice spatiale, mouvement social, Patagonie Chilienne.

“Spatial Planning and Social Justice: the paradox of regional decentralization and its impact on the region of Aysén (Chilean Patagonia)”

ABSTRACT

The following research focuses on the problem of the spatial planning model implemented in Chile –through top-down strategies– during the last forty years, where decentralization has become an almost unreachable task. The concentration of decision-making processes in the central government, and the increasing social and economic inequalities between the fourteen regions and the metropolis of Santiago, have led to a wave of social movements from north to south of the country. The specific case of the social movement of Aysén represented a wake-up call for society, where citizens achieved to organize themselves and demand the integration of their own opinions in decision-making processes in what concerns the territory they inhabit. This movement claimed for the vindication of Aysén as a historically forgotten region by the central government. In other words, the latter calls for spatial justice and recognition of its particularities as a peripheral region.

Key words: spatial planning, regionalisation, decentralisation, spatial justice, social movement, Chilean Patagonia.

« Teritoriální plánování a prostorová spravedlnost: Paradox regionální decentralizace a jeho dopad na region Aysén (Chilská Patagonie) »

ABSTRAKT

Předkládaná práce se zabývá problematikou modelu územního plánování realizovaného v Chile pomocí strategií shora dolů v období od šedesátých let, kdy se decentralizace stala téměř nedosažitelným úkolem. Koncentrace rozhodovacích procesů v centrální vládě a zvyšující se sociální a ekonomické nerovnosti mezi čtrnácti kraji a metropolí Santiago vedly k vlně sociálních hnutí od severu k jihu země. V tomto smyslu je zvláštním případem a probuzením pro společnost sociální hnutí Aysén, kde se občané dokázali zorganizovat a žádali integraci svých vlastních názorů do rozhodovacích procesů týkajících se území, které obývají. Toto hnutí požadovalo, aby Aysén byl vyhlášen historicky opomíjenou oblastí ze strany centrální vlády. Jinými slovy se obyvatelé tohoto regionu dovolávali, s ohledem na prostorovou spravedlnost, uznání jeho specifických jako periferní oblasti.

Klíčová slova: Teritoriální plánování, regionalizace, decentralizace, prostorová spravedlnost, sociální hnutí, Chilská Patagonie

TABLE DE MATIERES

Introduction	p. 12
Chapitre I : <i>La constitution historique - politique des inégalités territoriales au Chili durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.</i>	p. 22
1.1 Les dynamiques politiques de l'État sur le territoire : la « chilean way » ou le modèle d'en haut.	p. 22
1.1.1 La centralisation politique et l'autoritarisme comme héritage du régime Portalien.	p. 22
1.1.2 Développement et progrès, la dialectique qui marque le projet d'État pendant la première moitié du XX ^{ème} siècle.	p. 29
1.1.3 Les débuts de l'aménagement territorial : le bon vouloir des régions (les régions par la raison)	p. 32
1.2 « Por la razón o la fuerza » : résonances de la devise nationale sur la planification régionale.	p. 41
1.2.1 Le coup d'état / le coup porté au développement : le choc social et le choc économique.	p. 41
1.2.2 Le choc sur le territoire : les régions par la force.	p. 44
1.2.3 Les nouvelles régions, le même modèle de la dictature.	p. 52
Chapitre II: <i>La région d'Aysén : un regard sur l'histoire du mécontentement des habitants Une dialectique d'oubli et de mémoire.</i>	p. 54
2.1 Un regard historique à un territoire en dilemme constant : les traces de l'oubli de l'État	p. 55
2.1.1 L'incertitude territoriale de la Patagonie comme effet des discours des explorateurs	p. 55
2.1.2 Le rôle de la frontière dans la configuration territoriale d'Aysén	p. 59
2.1.3 Les colonisation d'Aysén : un processus planifié ?	p. 64
2.2 Les fondements du mécontentement social: la mémoire des habitants	p. 75
2.2.1 Aysén dans le contexte des inégalités régionales	p. 75

Chapitre III : <i>Le mouvement social d'Aysén et Politiques publiques de l'aménagement du territoire : le défi qui révèle la faiblesse du modèle régional.</i>	p. 86
3.1 Le mouvement social d'Aysén compris dans des cadres d'action collective.	p. 87
3.1.1 Cadre Diagnostique	p. 91
3.1.2 Cadre Motivationnel	p. 96
3.1.3 Cadre Pronostique	p. 98
3.2 Représentations du territoire et la justice spatiale	p. 101
3.2.1 Les imaginaires régionaux d'Aysén	p. 101
3.2.2 Le conflit d'Aysén tel qu'un phénomène double : justice social et justice spatiale	p. 105
3.3 Les politiques publiques dans la dialectique territoriale chilienne	p. 108
3.3.1 Le paradoxe de la décentralisation	p. 108
Conclusions	p. 116
Bibliographie	p. 120
Sources	p. 127
Annexes	p. 132

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Modèle de planification spatial proposé par CORFO.	p. 31
Figure 2 : Carte des régions géographique-économiques du le Chili	p. 32
Figure 3 : Hiérarchie des Pôles du Développement, une stratégie territoriale des années 1960	p. 36
Figure 4 : les Régions du Chili en 1974	p. 43
Figure 5 : Le modèle régional du Chili selon la réforme de 1975	p. 44
Figura 6: Découpage de l'administration territoriale, 1974	p. 45
Figure 7: Graphique de l'évolution de la population de la Province d'Aysén (première moitié du XX ^{ème} siècle).	p. 67
Figure 8 : l'Habitabilité de la région de l'Aysén.	p. 74
Figure 9 : les chiffres économiques de la région d'Aysén pour le année 2012	p. 76
Figura 10: « L'Aysen : un territoire faiblement peuplé »	p. 79
Figure 11 : la Concentration économique (PIB 2005) et démographique (2007)	p. 110

LISTE DES ACRONYMES

CONARA : Comisión Nacional de la Reforma Administrativa.

CORFO : Corporación de Fomento para la Producción

INE : Instituto Nacional de Estadísticas

ISI : Industrialización para la Sustitución de las Importaciones

MIDEPLAN : Ministerio de Planificación Nacional

ODEPLAN : Oficina de Planificación Nacional

SEB : Sociedad Explotadora del Baker

SIA : Sociedad Industrial de Aysén

SNASPE : Sistema Nacional de Áreas Silvestres Protegidas por el Estado

INTRODUCTION

« Mais nous savons que, ou bien nous nous développons comme pays complet, ou nous ne deviendrons pas un pays développé. Le développement des régions n'est pas un développement intégral. Le développement de notre pays et notre population passe pour le fait de donner plus de compétences et de ressources à nos régions, à nos communes, et à nos localités. Si cela n'arrive pas, les énormes fractures d'opportunités qui existent actuellement entre les différents territoires vont se maintenir, ce qui est un autre facteur générateur d'inégalité au Chili. Aujourd'hui il cela ne signifie pas la même chose de naître dans une des principales villes que dans une localité isolée. Ni les opportunités ni l'accès aux retombées économiques ne seront les mêmes. »¹

L'idée de commencer avec la citation exposée ci-dessus, un extrait du discours du compte rendu annuel de la Présidente Michelle Bachelet, est justement de mettre en évidence l'importance actuelle de la décentralisation régionale au Chili, comme un défi clé pour le développement. Une thématique qui reste très présente de nos jours comme dans le débat politique et public au plan national. Les projets de décentralisation du pays et les stratégies associées à cet effet ont été prolongés et reproduits durant des décennies, se transformant en une décentralisation fantôme. Elle nous a permis de nous rendre compte de l'augmentation des inégalités sociales du nord au sud du pays, influencées par une géographie aussi complexe, contenues dans des délimitations administratives sur le territoire que nous désignons désormais comme des régions. Par conséquent, cette recherche essaie d'aborder certaines problématiques sociales conjoncturelles qui émergent du modèle régional chilien d'aujourd'hui dans une perspective de justice spatiale, dans nous considérons comme cas d'étude la région d'Aysén et le mouvement social qui a eu lieu durant l'année 2012. D'ailleurs, les changements sociaux dans l'exercice de la citoyenneté, le renforcement d'une société civile devenue organisée, avec l'augmentation

¹ Gouvernement du Chili. Extrait du Message à la Nation de son Excellence la Présidente de la République Michelle Bachelet donné au Parlement National, Valparaíso, 21/05/2014, p. 34. Consulté le 22/05/2014, <http://21demayo.gob.cl/> . Message originale: "Pero sabemos que, o nos desarrollamos como país completo, o no vamos a ser un país desarrollado. Que el desarrollo de las regiones no es un desarrollo integral. El desarrollo de nuestro país y nuestra gente entregar mayores atribuciones y recursos de nuestras regiones comunas y localidades. Si esto no ocurre se van a mantener las enormes brechas de oportunidades que actualmente existen entre los distintos territorios, que es otro factor generador de desigualdad en Chile. Hoy no da lo mismo nacer en una de las grandes ciudades que en una localidad aislada. Ni las oportunidades ni el acceso a los beneficios serán parecidas."

persistante d'oppositions, de manifestations, d'assemblées et de mouvements sociaux dans les villes. Les demandes concernant différents aspects qui varient entre l'éducation gratuite et de qualité, l'amélioration des services de santé, les droits fonciers des communautés Mapuches, jusqu'aux conflits environnementaux, tous convergent dans la plate-forme de base de chaque problème, celui de la planification précaire de l'espace et l'existence d'un système démocratique faible et peu inclusif quant aux prises de décisions.

La prolifération de mouvements sociaux du nord au sud du pays qui manifestent un mécontentement social répandu, les demandes des habitants des régions les moins développées ou moins favorisées dans le modèle économique en vigueur, mettent en lumière des inégalités entre les régions et le développement centralisé du pays.

Les dernières catastrophes naturelles qu'ont eues lieu au mois de mars 2014 nous ont rappelé la vulnérabilité de certaines zones du pays, comme celles qui sont historiquement plus sensible à être frappées par des tremblements de terre de grande magnitude. Ce fut le cas des régions du Norte Grande (Arica, Parinacota, et Antofagasta) où 2.500 logements sont restées en ruines. La vulnérabilité est également accrue par la pauvreté des installations humaines et leur infrastructure précaire, installations souvent situées dans des zones à haut risque comme les ravins des collines de Valparaiso, où plus de 2.600 demeures ont été détruites par l'un des plus grands incendies de dernières années dans le pays.

La vulnérabilité et le résilience sont deux aspects qui sont toujours présents dans la relation aux des groupes humaines aux catastrophes naturelles, et dans de nombreux cas, ce sont finissent ces catastrophes qui poussent à l'élaboration de plans d'aménagement territoriale dans la réponse aux éventualités, quand en réalité les institutions compétentes en la matière devraient être préparées et mettre place une planification préventive ayant une perspective et un dimension prospective.

Les injustices spatiales sont manifestes dans les territoires, aux différentes échelles, mais surtout dans les régions périphériques comme c'est le cas de la Région d'Aysén. Le mouvement social d'Aysén déclenché au début de l'année 2012 a mis en lumière le dédain et l'oubli de l'État vis-à-vis de cette région, sans améliorer les conditions de son isolement territorial et médiatique (les réceptions satellite et téléphonique y sont assez faible dans plusieurs endroits). La demande des

habitants de cette région pour que certaines politiques publiques soient régionalisées et qu'Aysén soit reconnue comme une région de catégorie spéciale, une région périphérique, s'est transformée en une demande par une justice bivalente tel que défini par l'américaine Nancy Fraser (1997), une justice qui implique les deux dimensions, la dimension distributive et celle-là de la reconnaissance.

La planification spatiale du territoire national chilien correspond à un modèle régionaliste qui a été mis en application durant les quarante dernières années, depuis la fondation de la Commission Nationale de la Réforme Administrative (CONARA) sous la dictature de Augusto Pinochet. En 1975 a été proposée la création de douze régions ordonnées numériquement du nord au sud et en y ajoutant une région métropolitaine, celle de Santiago. Ce modèle était basé principalement sur la concentration du pouvoir au profit du gouvernement central à Santiago, qui le justifiait par un discours nationaliste de reconstruction du pays, au nom d'un État unitaire et souverain. Bien que ce modèle ait déterminé des formes d'aménagement territorial pour l'ensemble du Chili, il s'est traduit par une série de réformes économiques qui avaient comme objectif de sortir le pays de la crise économique dans laquelle il se trouvait, renforcer le développement économique et décentraliser. Mais finalement la région métropolitaine a continué d'absorber la majeure partie des bénéfices de ce modèle. Le projet de décentralisation durant la période de dictature prévoyait le fonctionnement de différentes échelles de pouvoir par la création de bureaux ministériels, de gouvernements régionaux et de municipalités, à la respectivement de sous-secrétaires de gouvernement, d'intendants et de maires. Cependant la décentralisation est restée cantonnée dans les intentions d'un discours politique, davantage intéressé par le fait de déconcentrer les fonctions administratives de l'État, tout en maintenant intacte la prise de décisions depuis le gouvernement central résident à Santiago. Même par la suite, durant le premier gouvernement du retour à la démocratie, des mesures décentralisatrices ont été prises telles que le déplacement de l'édifice du congrès national de Santiago à Valparaiso en 1990, où les séances parlementaires ont été reprises après une pause obligée de 16 ans. Néanmoins, jusqu'à l'aujourd'hui cette mesure n'a guère signifié plus qu'un acte symbolique.

Malgré le fait que la croissance économique expérimentée par le pays pendant les dernières décennies elle s'est maintenue proche de 6%, la fracture liée aux inégalités socio-économiques est impressionnante. En premier lieu, selon les dernières études du Département d'Économie de

l'Université du Chili², on estime déterminé que 1% de la population du Chili (« les super riches ») concentrent 31% du revenu total national, alors que le 69% restants du revenu total se distribuent parmi le 99% de la population chilienne. En deuxième lieu, la fossé d'inégalités entre les secteurs ruraux et urbains dans chaque région, de même que les inégalités entre les principales capitales régionales du pays sont évidents à simple vue, tant dans leur dotation en infrastructures publiques, dans la quantité et la qualité des établissements éducatifs, que par leur évolution démographique. Ainsi, la région métropolitaine concentre plus d'un tiers de la population nationale selon les résultats du recensement de l'Institut National des Statistiques (2002), et représente aussi plus de 45 % du PIB national selon les rapports de la Banque centrale (2011). D'ailleurs, les entreprises ne sont pas obligées par loi à réaliser le paiement de leurs impôts dans la ville où elles réalisent leurs activités, mais là où leur maison mère est enregistrée. En conséquence la majorité des grandes entreprises finit par payer leurs impôts à Santiago même si elles développent des activités minières au nord du pays, ou forestières au sud, par exemple. Ainsi, la nécessité d'une réforme fiscale et d'une réforme constitutionnelle devient chaque jour plus nécessaire aux acteurs régionaux.

Le modèle un régionaliste fait face actuellement à une sorte de crise qui a été mise en évidence à partir d'une série de protestations et de mouvements sociaux qui ont pris naissance à la fin de l'année 2011, principalement dans les régions de Magallanes, d'Antofagasta et d'Aysén. La montée de ces mouvements sociaux surgit comme partie d'un ensemble de changements sociaux un contexte de post-dictature – montée influencée directement par des protestations sociales telles de niveau national, comme le dénommé « printemps chilien » (le puissant mouvement social des étudiants qui a connu son principal essor en 2011), les mouvements liés aux conflits environnementaux de grande envergure comme c'était le cas de la « Patagonie sans barrages »³ au sud, et de la centrale thermoélectrique Castilla au nord, le mouvement des « surendettés le logement »⁴, ou la lutte du peuple Mapuche, pour n'en citer que quelques-uns. Quoi qu'il en soit, cette série de protestations a été certainement la manifestation d'échelle régionale à Magallanes qui a eu le plus de répercussions et d'encouragement sur les habitants d'Aysén (ayseninos), à

² López R, Figueroa E, Gutiérrez P. La « parte del león » : Nuevas estimaciones de la participación de los super ricos en el ingreso de Chile. Serie de documentos de trabajo n. SDT 379, Departamento de Economía, Facultad de Economía de la Universidad de Chile, marzo 2013.

³ Traduit depuis l'espagnol « Patagonia sin Represas »

⁴ Traduit depuis l'espagnol « deudores habitacionales »

travers leur mobilisation pour obtenir un prix juste pour le combustible, ressource naturel propre de la région. Mais nous voudrions toutefois faire une remarque, puis le caractère du mouvement social d'Aysén a été différent dans le sens de leurs demandes et dans l'impact qu'ils ont eu au plan national.

Le sous-développement d'un territoire périphérique comme c'est la région de l'Aysén, et le déclenchement de ce mouvement social fort, radicalisé et territorialisé dans son expression régionale, ont attiré l'attention non seulement du gouvernement mais aussi de l'opinion publique nationale dans son ensemble. C'est à partir de ce conflit est que nous avons commencé à remettre en question le modèle régionaliste, en émettant l'hypothèse que ce modèle pourrait avoir prolongé et accru encore plus le sous-développement social-économique des régions avec pour seule exception de la région métropolitaine de Santiago. Il semble ainsi que les stratégies « d'en haut », héritées de la période de la dictature de Pinochet et du centralisme politique-économique, ont accru les inégalités territoriales et les situations d'injustice à tel point que cela a raffermi les identités locales, de plus en plus désireuses de renforcer leurs propres liens avec leurs lieux de vie.

Dans le cas particulier du mouvement social de l'Aysén, celui-ci représente un appel à un réveil et à un sursaut de la société chilienne. Sous le slogan « Ton problème est mon problème »⁵, Aysén a réclamé d'être reconnue comme une région particulière, historiquement oubliée par l'Etat, territorialement isolée, faiblement urbanisée, mais malgré tout bien dotée par ses ressources naturelles, qui sont indispensables à son développement présent et futur. Les demandes d'Aysén englobaient essentiellement une distribution plus équitable des ressources économiques en ce qui concerne l'investissement public, de même que la régionalisation des taxes d'impôts, des programmes de santé, d'éducation, de logement, et le salaires, compte tenu évidemment leurs désavantages (ou avantages) comparatifs. A ses débuts, la formation de ce mouvement social a réussi peu à peu à organiser des aysenininos comme des citoyens actifs, exigeant l'intégration de leurs propres opinions dans les processus de prise de décisions relatives au territoire qu'ils habitent.

⁵ Traduit depuis l'espagnole « Tu problema es mi problema ».

C'est ainsi que détache, en guise de base théorique pour ce travail, l'idée de justice, pour laquelle nous pourrions avancer que le mouvement social d'Aysén doit être appréhendé à travers les concepts de la justice procédurale et de la justice distributive tels que proposés initialement par Rawls (1971) et par la suite développée chez divers autres chercheurs d'orientations variées comme Sen (2009) et Young (1990). Ainsi, également, que le concept de justice spatiale tel que l'ont proposé Reynaud (1981), Harvey (2007) et Soja (2010). À l'intérieur de ce cadre conceptuel de la justice, il ressort la notion d'une reconnaissance proposée par Fraser (1997), ce qui représente un point clef des demandes du mouvement social étudié dans cette recherche.

En redirigeant l'attention vers le niveau national, les conflits sociaux internes contredisent l'image qui projette le Chili à l'extérieur si l'on prend en compte quelques faits comme : l'intégration du Chili comme membre de l'OCDE (2010), la déclaration du président de la Banque mondiale après avoir reconnu le Chili comme l'un des pays avec les plus hauts revenus⁶, et sa première place dans le classement du développement humain des pays latino-américains mesurés selon le dernier rapport publié par le PNUD (2013)⁷. Mais en même temps le Chili se trouve dans l'une des plus basses positions (n.31 des 36 pays évalués) du « Better Life Index » développé par l'OCDE⁸ (2012), et est considéré comme le pays ayant les plus grandes inégalités de tous ceux qui sont membres de l'OCDE selon le rapport « Society at a Glance »⁹ (2014), en présentant les fossés les plus importants entre les revenus des plus riches et ceux des plus pauvres, comparés sur la base de l'indice de Gini. Il semble donc que ni le développement, compris comme développement social (puisque c'est un concept qui se prête à une analyse en profondeur au niveau herméneutique) ni la justice sociale n'augmenteraient pas au même rythme que la croissance économique, puisqu'ils ne trouvent pas intégrés également dans le projet de développement à long terme du Chili, un projet qui se trouve maintenant réduit à la économie et aux lois du marché.

⁶ « Banco Mundial anuncia ingreso de Chile a lista de países de "ingresos altos ». Publié le 07/04/2013. Consulté le 20/05/2014. Disponible sur le site <http://www.americaeconomia.com/economia-mercados/finanzas/banco-mundial-anuncia-ingreso-de-chile-lista-de-paises-de-ingresos-altos>

⁷ United Nations Development Programme (UNDP). *Rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*. Consulté le 20/04/2014. Disponible sur le site <http://hdr.undp.org/fr/2013-report>

⁸ OECD. *Better Life Index*. Consulté le 25/04/2014, disponible sur le link <http://www.oecdbetterlifeindex.org/#1111111111>

⁹ OECD. *Society at a Glance. The crisis and its aftermath*. OECD Social Indicators, OECD Publishing, 2014. Consulté le 22/04/2014. Disponible sur le site web <http://www.oecd.org/els/societyataglance.htm>

Face aux dernières élections présidentielles à la fin du 2013, une conjoncture sociale a été configurée au plan national où les demandes sociales ont été repositionnées afin de parvenir à un Chili plus juste, où les citoyens ont fait leurs demandes publiquement à travers les réseaux sociaux, dans une tentative d'exercer certaines pressions sur les agendas des politiques. De plus, durant ces mêmes élections l'un des points de l'agenda du Président Piñera, en matière de la décentralisation a matérialisé durant la campagne : pour la première fois dans l'histoire ont été réalisées les élections populaires directes des Conseillers Régionaux, qui jusqu'au 2012 continuaient d'être désignés comme chargés de confiance des Conseillers des municipalités de chaque région. Néanmoins, la présidence de chaque Conseil Régional reste sur les Intendants, désignés directement par le président de la république. Les demandes des citoyens pour une démocratie plus inclusive vis-à-vis leurs opinions, principalement en ce qui concerne le processus de prise de décisions – autrement dit, la justice procédurale - et la décentralisation des ressources économiques –ou bien, la justice distributive -, sont devenues les clés pour une nouvelle perspective sur les politiques d'aménagement territorial et le modèle régional chilien.

À titre d'hypothèse, il est possible de proposer que les stratégies de planification régionale issues d'en haut et héritées de la période de dictature militaire de Pinochet et du centralisme politique-économique exacerbé du pays, ont finalement entraîné que les inégalités et les injustices territoriales ont été aggravées de telle manière que les identités locales ont fini par se renforcer, générant en conséquence des nœuds de résistance. En réalité, la division du pays et la création de régions durant la période de dictature militaire ont été le résultat de décisions de caractère géopolitique menées à huis clos et destinées à contrôler le territoire et à imposer l'ordre ; or ces décisions ont sous-estimé les visions des communautés qui habitent dans ces territoires. Le message émis par Pinochet au pays expliquait que la création de régions avait pour finalité principale de promouvoir la croissance économique dans chaque région, ainsi que réduire la disparité économique entre le centre et la périphérie. Dans son discours il soulignait aussi que le pays serait décentralisé par le biais de la création de bureaux gouvernementaux (sous-secrétariats des ministères et des municipalités dans chaque région). Une décentralisation administrative réelle du pays mais de manière très contrôlée, puisque ces nouvelles instances devaient répondre et se soumettre à des hiérarchies supérieures au sein du gouvernement

central. Dit autrement, le pouvoir se maintenait captif dans le gouvernement central avec une structure hiérarchisée qui devait être respectée. Ce discours se convertit de façon paradoxale en une politique de « décentralisation fantôme » qui a continué d'être appliqué et reproduit par les gouvernements post-dictature malgré les remous liés au retour à la démocratie.

Au cours des années, ce modèle régional a fini par augmenter la disparité entre les régions et la tension entre le centre et les périphéries du nord et du sud. C'est ainsi que l'aménagement territorial a généré un sentiment d'injustice sociale, d'une injustice qui devient spatial, en raison des facteurs géographiques qui accroissent encore plus ces inégalités.

Par conséquent, cette recherche a pour objectif d'analyser les discours qui surgissent, d'une part, du mouvement social d'Aysén, c'est-à-dire d'en bas, et d'autre part des planificateurs du modèle régionaliste eux-mêmes, c'est-à-dire d'en haut. Ces regards nous permettront de reconstruire des imaginaires territoriaux qui composent les perceptions, les opinions, les attentes, et les expériences des acteurs clefs identifiés préalablement au terrain de la recherche. Ces imaginaires, en illustrant les approches de l'aménagement territorial des régions chiliennes conformeront finalement un input qui pourra être entrecroisé avec le cadre théorique formé par les questions de la justice distributive et de la reconnaissance, lesquelles sous-tendent cette étude, avec des notions qui pourront, le cas échéant, être reflétées de façon particulièrement fidèles dans la problématique chilienne.

Dans le premier chapitre de cette étude est exposé le problème du modèle régional chilien depuis les premières propositions de l'aménagement territorial au le XIX^{ème} siècle, même si le concept ne se trouvât pas très développé jusqu'aux commences du XXI^e siècle. Nous analyserons l'évolution de la configuration territoriale du pays, en considérant les anciennes structures coloniales, la délimitation de provinces et départements, la dotation administrative des territoires, la proposition de pôles de développement afin de stimuler la croissance économique face à la crise des années 1920 et 1930, et la création d'institutions publiques comme CORFO, ODEPLAN, CONARA, MIDEPLAN, parmi d'autres, comme les principaux acteurs de planification publique du pays. Sur l'évolution de l'aménagement territoriale chilienne se distingue la marque des discours politiques des gouvernements, où quelques

notions comme l'autoritarisme et le centralisme ont persisté même jusqu'à influencer sur les politiques de la dictature de Pinochet. C'est ainsi que s'ont analysé au niveau de contenu et de discours des documents officiels et des sources historiques détaillées dans les annexes.

Le deuxième chapitre correspond dans la région de l'Aysén comme de cas d'étude. Nous réfléchissons sur le processus d'occupation du territoire qui se transforme par la suite en la région d'Aysén, sur les politiques de colonisation de la Patagonie et l'influence de l'imaginaire des voyageurs et des explorateurs. Nous proposons aussi réviser l'existence d'une dynamique historique de l'oubli et de la mémoire qu'a imprégné à la région de l'Aysén, une histoire marquée par des événements historiques signant un abandon de la part de l'État, un oubli qui s'est maintenu présent dans la mémoire des ayseninos. Cette mémoire les a finalement amené à accumuler un sentiment d'éloignement, d'isolement et finalement de mécontentement pendant des décennies. Nous exposerons dans le deuxième partie de ce chapitre une regarde à la situation socio-économique actuel de la région, afin de mis en évidence les inégalités entre la région et le pays, ainsi qu'à l'intérieur de la région. Des inégalités aggravés par leur complexe situation géographique, d'où son isolement autant terrestre comme communicationnel.

Enfin, dans le troisième chapitre, on présentera le cas du mouvement social appréhendé lors trois cadres d'action collective, étapes qui permettront de réaliser un diagnostic de la situation préalable, au commencement du mouvement de protestation, et des motivations principales de ses membres, puis un pronostic du processus, accompagné d'une analyse des discours des représentants institutionnels et des ayseninos. La description de chaque cadre d'action collective se bas sur les données obtenus durant le terrain de recherche réalisé pendant le moins de janvier 2014, ou des interviews semi-structurées ont été réalisées dans les villes de Coyhaique et de Puerto Aysén aux acteurs clés préalablement sélectionnés et classés dans trois catégories en raison de leur participation dans le mouvement social (voir une annexe n. 1). Ces catégories sont: les acteurs sociaux, c'est-à-dire, les porte-parole principales qui représentaient les habitants de la région; les acteurs institutionnels, entre ceux-ci des maires et des gouverneurs; et finalement les acteurs stratégiques, les représentants de médias locaux qui ont joué un rôle fondamental comme connecteurs et des informateurs. Des réponses obtenues de ces interviews se a extrait l'information nécessaire qu'après l'avoir croisée avec l'information des sources secondaires sélectionnées (voir sources), dans son ensemble elles ont permis de construire un

récit du développement des faits. En complément, nous ont utilisé aussi les outils de l'observation participante dans les villes de Chacabuco, de Balmaceda, Chile Chico, et le village de Puerto Tranquilo, ou son soutenus conversations avec les habitants locaux et quelques touristes, en plus d'expérimenter les difficultés mêmes de voyager entre un ville et autre, nous ont permis d'obtenir à la fois une idée plus généralisée sur au moins une fraction de la région.

Ensuite, se croisent les deux dimensions principales, ceux de politiques publiques de l'aménagement territoriale chilienne et les problèmes de justice spatiale, surtout la reconnaissance des particularités des régions, une regarde d'en haut et d'en bas. Sur la base de l'analyse des sources sélectionnées et des discours rachelés des interviews réalisées durant le terrain de recherche, nous essayerons récupérer les imaginaires territoriaux, ou plutôt régionaux, où se représentent les points principaux d'accord et de désaccord entre ceux qui planifient la région et entre eux qui l'habitent.

Enfin, nous finasseron par réfléchir auteur le paradoxe de la décentralisation au Chili, en comprenant les contrapositions des définitions ainsi que la réplication du même modèle qui datent de la dictature.

CHAPITRE I

La constitution historique - politique des inégalités territoriales au Chili durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

La section suivante a vocation, avant tout, à comprendre la configuration du territoire chilien comme un processus historique au cours duquel les indigènes, les colons et la société postcoloniale ont modelé le pays en fonction de contraintes naturelles auxquelles ils ont fait successivement face. Une ample littérature sera utilisée, à la fois académique et politique, permettant de mettre en avant les principaux événements historiques du XX^{ème} siècle. Nous analyserons les discours politiques et les documents officiels élaborés pendant la période de la dictature militaire, où a été constitutionnellement défini le premier modèle de planification et d'aménagement du territoire. C'est durant cette période qu'une structure politique-administrative régionale ont vu la jour afin de permettre le « projet de développement » chilien voulu par la junte militaire de la dictature.

1.1 Les dynamiques politiques de l'État sur le territoire : la « chilean way » ou le modèle d'en haut.

1.1.1 La centralisation politique et l'autoritarisme comme héritage du régime Portalien¹⁰.

Pour bien comprendre les processus qui ont configuré le territoire chilien, il faut remonter au XVI^{ème} siècle. Pour les colons, il s'agit d'un nouveau territoire pour la civilisation occidentale, à un royaume à l'autre bout du monde. Les structures coloniales - c'est-à-dire la division du territoire dans des unités juridictionnelles correspondant aux capitaineries générales, ayant une finalité militaire et administrative – ont été les premières frontières mises en place par la Couronne espagnole. Comme le décrit Benedict Anderson, le processus de construction du nationalisme dans les colonies espagnoles se base sur les anciennes frontières coloniales pour la constitution des différentes Républiques actuelles, mais ces limites furent dans un premiers

¹⁰ Est considéré comme Régime Portalien la série de réformes réalisées par l'ex-ministre Diego Portales pendant les premières décennies du XIXe siècle, afin d'ordonner le pays sur la base de politiques conservatrices et autoritaires, selon lesquels un fort pouvoir était accordé à l'exécutif présidentiel.

temps, mobiles et instables :

« La configuration initiale des unités administratives américaines était dans une certaine mesure arbitraire et fortuite, marquant les limites spatiales des diverses conquêtes militaires. Avec le temps, cependant, elles acquirent une réalité plus solide sous l'influence de facteurs géographiques, politiques et économiques »¹¹.

Les particularités géographiques et les potentialités économiques de chaque unité administrative donnèrent les bases pour la consolidation de ses territoires. Néanmoins, nous devons souligner que par la suite une distinction surgit entre les frontières de ces territoires et l'occupation postérieure. Premièrement, ce processus répondait au modèle de la colonisation espagnole, une colonisation que nous pouvons désigner comme menée depuis l'extérieur. À partir du XIX^{ème} siècle, se transforme en modèle de colonisation depuis l'intérieur. Sur cette occupation du territoire national, l'ancien président Adolfo Ibañez souligne :

« Bien que ces dispositions ait déterminé un territoire donné – dispositions qui, bien que fixées par la métropole, elles ne cessât pas de prendre en compte certaines situations préexistantes-, elles n'ont pas eu la vertu de générer la vie dans la totalité des dits territoires. L'histoire de l'occupation des territoires est donc différente de l'histoire de ses démarcations ».¹²

Ces frontières forment un double front national – délimitant les colonies nouvelles et civilisationnelles – indiquant l'avancée de l'occident dans le monde, plus spécifiquement vers les terres « sauvages » du sud. Pendant plus de trois siècles, une guerre a été conduite au sud du Chili, la Guerre d'Arauco. Cette période est marquée par la domination espagnole du territoire et la résistance indigène dans la région de l'Araucanie. L'occupation limitée et défensive des territoires du sud s'est maintenue pendant des siècles, étant mentionné dans les archives du Ministère de la Guerre au XIX^{ème} siècle : « Depuis qu'au siècle passé on a stipulé reconnu légalement le cours du fleuve Bío Bío comme ligne de division entre les espagnols et les

¹¹ B. Anderson. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. La Découverte, Paris, 2002 (1983), p. 64.

¹² A. Ibañez Santa María. *Historia Tomo II. La incorporación de Aysén a la vida nacional 1902-1936*. Institut d'Histoire de la Université Catholique du Chili, 1972-1973, p. 259. Traduit depuis l'espagnol: “Si bien estas disposiciones determinaron un territorio dado –que aunque fijado en la metrópoli, no dejaba de considerar algunas situaciones pre-existentes-, no tuvieron la virtud de generar la vida en la totalidad de dichos territorios. La historia de la ocupación de los territorios es, pues, diferente de la historia de sus demarcaciones”.

indigènes, bien peu a été avancé dans l'œuvre de la réduction et de la civilisation des Araucans »¹³. Cette ligne de division qui est mentionnée s'est transformée en démarcation de la nation, bien qu'elle ait juridiquement compris un territoire qui s'étendait jusqu'au Cap Horn, la frontière de l'Araucanie a perduré durant longtemps comme une limite civilisatrice, jusqu'à devenir à une frontière dans l'imaginaire des citoyens les plus attachés au centralisme, comme nous le monterons plus amplement dans le deuxième chapitre de ce travail.

Depuis les débuts de la République chilienne (1810), les gouvernements ont essayé de construire un État, d'ordonner le pays, de définir ses frontières, de peupler son territoire, et en suivant l'exemple des pays des pays européens. Si l'on suit les mots de l'ancien sénateur Edgardo Boeninger, « stabilité politique, progrès économique et paix social »¹⁴, mots qui constituèrent les principaux défis et objectifs de l'État chilien, lesquels furent aussi partagés par d'autres pays à leur tour. Mais à la grande différences des pays pris pour « modèles », le Chili connaît des contraintes naturelles spécifiques liées à sa géographie et à la présence récurrente de catastrophes naturelles dévastatrices provoquant des replis économiques réguliers et une difficulté accrue dans le contrôle des citoyens et du territoire.

Il est probable que les périodes de crise peuvent être considérées comme les événements historiques qui ont marqué l'histoire de la construction de l'État chilien durant les deux derniers siècles. Des événements d'ordre militaires, économiques, et des catastrophes naturelles, ont renforcé sa capacité de résilience. Ces événements posent constamment le défi de la réorganisation et de l'élaboration de nouvelles politiques publiques. Ainsi, la capacité de résilience de l'État s'inscrit dans la réponse aux catastrophes naturelles par des mesures politiques, préventives ou réparatrices, mais qui mettent en jeu la stabilité du pays. La résilience dont fait preuve l'État peut se lire dans la représentation que se font les habitants de leur pays. En prenant comme référence les réflexions Alain Musset autour de cette problématique, nous pouvons définir cette résilience comme « (...) sa capacité d'absorber le traumatisme de

¹³ Extrait du lettre envoyée par Cornelio Saavedra au Ministre de l'État dans le Département de Guerre. Consideraciones a favor del avance de nuestras fronteras en el territorio indígena. El establecimiento de una nueva línea sobre el río Malleco. Archives sur l'occupation de l'Araucanie, Ministère de Guerre, n°613, 1861. En R. Ferrando Keun, "Y así nació la frontera: conquista, guerra, ocupación y pacificación, 1550-1900". Eds. Antártica, Santiago, 1986, p.327.

¹⁴ E. Boeninger. Democracia en Chile. Lecciones para la gobernabilidad. Eds. Andrés Bello, Santiago, 1997, p. 26. Traduit depuis l'espagnol: "*estabilidad política, progreso económico y paz social*".

l'événement et de s'adapter aux conditions inédites créées par cela pour produire une nouvelle organisation socio-économique, politique et même culturelle »¹⁵. Cela n'implique pas que la capacité de résilience de la population soit comprise comme une caractéristique nécessairement positive, puisque paradoxalement ces populations sont aussi en proie à la pauvreté et à différents degrés de marginalité.¹⁶ Selon cette géographie, il semble que la résilience dont font preuves les institutions étatiques ne permettent pas de rendre la pareille à la population qui souffre d'un accroissement des inégalités en partie causée par le traitement inégalitaires des territoires et des citoyens dans les réponses apportés aux contraintes naturelles. Bien que Musset propose cette définition du concept de résilience selon un point de vue analytique de longue durée pour la ville de Concepción (Chili) - une ville historiquement frappée par de grands tremblements de terre depuis que ses premiers registres historiques sont connus - peut-être est-il possible d'étendre ce concept de résilience au plan national ? Car la récupération post-tremblements de terre fonctionnerait d'une manière systémique et non isolée, au moins dans le domaine économique et politique. Nous pourrions peut-être appliquer ce concept au niveau social, puisque les tremblements de terre font partie de l'imaginaire de tous les Chiliens ainsi que les crises que ceux-ci génèrent la capacité de résilience qu'ils provoquent, constituant en quelque sorte une partie d'un sentiment d'identité qui serait partagé par tous ceux qui habitent ce pays.

Il est fondamental de reprendre la conjoncture de la crise des années 1830 - la période de la révolution conservatrice, dont les membres firent face aux libéraux pour prendre les rênes du pays - pour expliquer ses effets sur la politique et la conception de l'État Chilien. Celui-ci se caractérise non seulement par son caractère unitaire et présidentialiste, comme cela a été mentionné à de multiples occasions, mais il s'est également marqué parfois par un caractère autoritaire qui remonte à l'époque du régime Portalien. Cette transformation radicale du projet politique d'État constitue la première des dialectiques d'analyse, une dialectique qui se déploie entre les régimes autoritaires et libéraux, et qui s'est vue reflétée dans les signes de

¹⁵ A. Musset. Vulnerabilidad social, justicia espacial y resiliencia. Concepción, Chile, entre dos terremotos (1751-1835). En A. Musset (ed). Ciudad, Sociedad, Justicia: un enfoque espacial y cultural, Editorial Universidad Mar del Plata, 2010, p. 35-36. Citation traduit depuis l'espagnol: "(...) su capacidad de absorber el traumatismo del acontecimiento y adaptarse a las condiciones inéditas creadas por este para producir una nueva organización socioeconómica, política e incluso cultural"

¹⁶ Loc. Cit.

l'organisation du territoire national. Le député et ministre chilien José Miguel Infante donne le premier pas en 1826 en suivant ses idées libertaires et fédéralistes, lorsqu'il proposa de développer un État fédéraliste, au moyen d'un modèle d'organisation territoriale qui divise le pays en huit provinces, en transformant les anciens gouvernements coloniaux en de nouvelles figures administratives, et en les dotant également d'assemblées provinciales pour permettre la participation populaire. Les premières provinces ont été celles de Coquimbo, Santiago, Aconcagua, Colchagua, Maule, Valdivia et Chiloé¹⁷. Ce projet constitutionnel fédéraliste de 1828 n'a jamais pu se concrétiser, tant en raison du manque de ressources pour le réaliser que par la pression conservatrice aboutissant une guerre civile entre 1829 et 1830, parmi les politiciens les plus conservateurs, ou "pelucones", et les libéraux, ou "pipiolos"¹⁸.

Les disputes entre les provinces et le centralisme économique et politique déjà existant organisé autour de Santiago impulsèrent les visions politiques qui appelant à la recherche d'autonomie et d'égalité entre les unités administratives, initiant alors un problème : « Cette idée a produit des effets contre-indiqués pour la configuration de la première division politico-administrative du pays puisque, à la différence du cas français, le changement au Chili n'a pas été concomitant à la transformation du régime politique, mais il a et il a mis longtemps à s'installer »¹⁹. La bataille de Lircay mettait fin au conflit en 1830, Diego Portales assujettissait les libéraux en assumant la charge de deux ministères, José Joaquín Prieto assumant la présidence en 1831. Ensemble, ils donnèrent un commencement à la période Républicaine et autoritaire laquelle était consacrée dans la Constitution de 1833²⁰.

Ni doute que celle figure de Diego Portales a laissé latentes dans l'atmosphère politique du Chili, ses idées sur la nécessité de privilégier le principe d'ordre sur celui de liberté personnelle

¹⁷ F. Arenas. *El Chile de las regiones : una historia inconclusa*. Revista Estudios Geográficos, vol. LXX, n. 26, 2009. Consulté le 27/03/2013, sur l'URL suivant:

<<http://estudiosgeograficos.revistas.csic.es/index.php/estudiosgeograficos/article/viewArticle/109> >

¹⁸ D. Amunátegui Solar. *Pipiolos y Pelucones*. Ed. Universo, Santiago, 1939.

¹⁹ M. Sanhueza. *La primera división política administrativa de Chile 1811-1826*. Revista Historia n. 41, vol. II, Instituto de Historia Pontificia Universidad Católica, Santiago, julio-diciembre 2008, pp. 453. Traduit depuis l'espagnol: "Esta idea produjo efectos contraproducentes para la configuración de la primera división político-administrativa del país pues, a diferencia del caso francés, el cambio en Chile no fue simultáneo con la transformación del régimen político y demoró un largo tiempo en asentarse". Consulté le 20/11/2013 sur l'URL suivant: <http://www.scielo.cl/scielo.php?pid=S0717-71942008000200005&script=sci_arttext >

²⁰ E. Boeninger. *Op. cit.*, p. 38.

en ce qui concerne l'autorité du pouvoir exécutif. Selon l'historien chilien Jocelyn-Holt, c'était Diego Portales, qui fut à la tête de quelques portefeuilles ministériels durant la décennie de 1830, « (...) le cerveau pensant derrière le modèle étatique centralisé, autoritaire et impersonnel »²¹. Un tel modèle se basait sur le contrôle social, la soumission des classes populaires sous la supériorité d'un ordre politique oligarchique, en maintenant en ordre même à l'administration de l'État, des idées que Portales a exprimées à travers sa célèbre phrase :

*« (...) l'ordre social se maintient au Chili par le poids de la nuit et parce que nous n'avons pas d'hommes subtils, habiles et chatouilleux : la tendance presque générale de la masse le repos est la garantie de la tranquillité publique. Si elle manquait nous nous trouverions dans l'obscurité et sans pouvoir de contenir les indociles. »*²²

Les mots de Portales font l'allusion à la menace de répression face à n'importe quel défaut d'ordre dans la vie publique de la société chilienne, en influant même sur les linéaments des plus hauts sommets de l'État. Il faut ajouter, qu'après l'échec du projet fédéraliste, la nouvelle Constitution Politique de 1833²³ ne inclut pas de projet d'aménagement du territoire, au contraire, les huit provinces et leurs départements respectifs ont été maintenus tels quels. Mais dans la loi celles-ci sont mentionnées afin de définir les circonscriptions représentées par des députés et les sénateurs, dans une ardeur parlementaire, les figures territoriales n'étant pas considérées dans une relation d'aménagement du territoire.

Une autre connoté nationale qui a suivi de près l'attitude de Portales fut Vicente Pérez Rosales, qui a proclamé dans l'une de ses publications durant son mandat comme ambassadeur à Hambourg : « L'esprit d'ordre et de sagesse qui prédomine au Chili dans toutes les classes la société, et ce le même esprit, joint à l'amour de la liberté consiste en ce qu'il se reflète dans les

²¹ A. Jocelyn-Holt Letelier. *El peso de la noche. Nuestra frágil fortaleza histórica*. Planeta (Eds.), Santiago, 1999 (1997), p. 26. Traduit depuis l'espagnol: "el cerebro pensante detrás del modelo estatal centralizado, autoritario e impersonal ».

²² Le Ministre Diego Portales, cité par A. Jocelyn-Holt Letelier. Op.cit., p.137. Traduit depuis l'espagnol: "el orden social se mantiene en Chile por el peso de la noche y porque no tenemos hombres sutiles, hábiles y cosquillosos: la tendencia casi general de la masa al reposo es la garantía de la tranquilidad pública. Si ella faltara nos encontraríamos a oscuras y sin poder contener a los discolos(...)" .

²³ Constitución Política de la República de Chile. 25 de mayo de 1833. Consulté le 15/05/2014 sur l'URL suivant: <<http://bcn.cl/mua>>

institutions politiques du pays »²⁴. Il ne fait pas de doute à l'époque que l'essence des idées portaliens ne s'est pas limitée à celles de son à son époque et qu'elles ont été copiées - peut-être non dans la même mesure - des années après par d'autres gouvernements, parmi lesquels ressort le « gouvernement » de la Junte Militaire de 1973: « Conformément à l'inspiration portalien qui le guide, le Gouvernement des Forces Armées et de l'Ordre exercera avec énergie le principe d'autorité, en sanctionnant radicalement toute montée de l'indiscipline ou de l'anarchie²⁵ ». La présence des mêmes principes autoritaristes dans les déclarations de la Junte Militaire atteste de la dynamique cyclique de cette dialectique autoritaire / libertaire, conformément aux lignes politiques des dirigeants au pouvoir.

Le déséquilibre politique du pouvoir exécutif de l'État depuis le début du XIX^{ème} siècle est une caractéristique importante à souligner, où l'autoritarisme classique aux mains des élites dominantes, a constamment provoqué un rejet de la part d'une opposition politique qui était fortifiée peu à peu à travers de l'histoire. Les disputes de pouvoir ont provoqué par exemple des périodes de conjonctures aux traits dictatoriaux selon l'historien Gabriel Salazar²⁶, où surgissent des guerres civiles : celle de 1829 (un projet libéral autoritaire) ; celle de 1891 qui a transformé le pays en une république parlementaire dans une tentative de distribuer le pouvoir (pouvoir qui cependant s'est maintenu entre les murs des clubs sociaux de l'oligarchie); ou bien les coups d'État militaires comme celui-là de 1924 (un projet libéral centraliste) qui cherchait à rétablir l'ordre et à reconstituer le présidentialisme, et quelques décennies plus tard celui de 1973 un (projet libéral surveillé). Cette tonalité de construction de l'État chilien, Salazar la décrit comme « Les projets d'État que ces comités ont discuté à huis clos et dont ils convenus, qui ont finalement été impôts à la nation sans une délibération informée, et à l'intérieur d'une

²⁴ V. Pérez-Rosalez. Ensayo sobre Chile. Ediciones Universidad de Chile, Santiago, 1986 (1857), p. 157. Traduit depuis l'espagnol: *“El espíritu de orden y sensatez que predomina en Chile en todas las clases de la sociedad, y este mismo espíritu, unido al amor a la libertad es el que se refleja en las instituciones políticas del país.”*

²⁵ Gobierno de Chile. Declaración de principios del Gobierno de Chile. Santiago, 1974, p. 23. Traduit depuis l'espagnol: *“Conforme a la inspiración portaliana que lo guía, el Gobierno de las Fuerzas Armadas y de Orden ejercerá con energía el principio de autoridad, sancionando drásticamente todo brote de indisciplina o anarquía”.*

²⁶ G. Salazar. Construcción del Estado en Chile: la historia reversa de la legitimidad. Revista de historia Proposiciones, Ediciones SUR, vol. 24, 1994, p. Consulté le 29/10/2013 sur l'URL suivant: <<http://www.sitiosur.cl/r.php?id=578>>

atmosphère militairement contrôlée »²⁷. L'autoritarisme, le centralisme et les traits dictatoriaux forment alors une espèce de recette de construction d'État, la « chilean way » de faire des politiques. Si la « chilean way » s'est développé sous ce principe d'ordre autocratique renforcé par Diego Portales, cela n'a pas signifié qu'elle représentait une valeur directrice pour tous les gouvernements qui devaient venir après. Par exemple l'ex-président Eduardo Frei Montalva a déclaré dans une interview en 1975, en relation à l'importance de la démocratie tandis que le pays se trouvait sous une dictature militaire:

*« Toujours en l'Amérique latine, comme dans d'autres régions, il y a ceux qui annoncent l'échec de la démocratie et cherchent à favoriser les régimes d'autorité basés sur la force. L'origine de leur attitude réside dans la crainte la liberté et leur prétexte est de contenir le communisme et d'imposer l'ordre. Dans le fond, c'est la résistance aux réformes et aux changements. »*²⁸

Les mots de l'ancien président Frei Montalva réitèrent le fait que les valeurs qui imprègnent la politique chilienne ne sont pas prédéterminées par l'alternance du régime ni par les autorités centrales, et que s'il est vrai que bien l'autoritarisme s'impose dans certaines périodes, le libéralisme et la démocratie sont la contrepartie qui chercheront un bilan dans cette dialectique historique.

²⁷ Loc. Cit. Traduit depuis l'espagnol: "Los proyectos de Estado que esos comités, a puerta cerrada, discutieron y acordaron, fueron finalmente impuestos a la nación sin deliberación informada, y dentro de una atmósfera militarmente controlada".

²⁸ Discours du président Eduardo Frei Montalva dans un entretien réalisé par l'Institut des Affaires Publiques (IDEP). En: E. Frei Montalva. Humanismo, Democracia y Desarrollo. IDEP, Santiago, 1975, p.14. Traduit depuis l'espagnol: "Siempre en América Latina, como en otras regiones, hay quienes están pregonando el fracaso de las democracias y propiciando los regímenes de autoridad basados en la fuerza. El origen de su postura está en el temor a la libertad y su pretexto es contener el comunismo e imponer el orden. En el fondo, está la resistencia a las reformas y a los cambios.".

1.1.2 Développement et progrès, la dialectique qui marque le projet d'État pendant la première moitié du XX^{ème} siècle.

L'une des crises qui ont frappé qui le Chili a été la crise du salpêtre, fondement de l'économie chilienne depuis la moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'à la fin des années 1920, quand ce minéral synthétique a envahi le marché après la première Guerre Mondiale. L'effet sur l'économie locale a été catastrophique après s'être ajouté à la chute de la bourse de New York en 1929, en créant une crise économique, politique, mais aussi sociale qui accrut la pauvreté, l'exode rural, les grèves et la crise du régime présidentieliste, entre autres. La reprise économique a entraîné alors l'engagement de l'État qui planifie et crée des institutions chargées d'encourager le développement et de promouvoir la croissance : à l'époque on parle de 'progrès' et non pas de 'développement'. Dans ce contexte, la notion de « progrès » aurait joué un rôle clé : elle provient des idées européennes d'après-guerre et fut reprise par la politique chilienne pour relancer l'industrie de la production de biens et de services²⁹. Comme l'explique le géographe Enrique Aliste, « le concept de progrès est dans le discours public; il renvoie au besoin poursuivre la croissance, et le progrès, peu à peu perd du terrain face à l'usage du terme développement »³⁰. C'est à ce moment-là de l'histoire que le concept de développement commence à jouer un rôle discursif, en devenant plutôt un exercice d'art oratoire politique qu'un objectif clair et planifié. L'opposition entre ces deux notions que l'on considérait comme des vecteurs de croissance économique aboutit à une dialectique progrès / développement qui met à mal le modèle keynésien.

La reconnaissance d'un besoin de décentralisation fut essentielle dans ce processus de récupération économique. Celle-ci était déjà explicite dans la Constitution de 1925 qui annonçait la création des Assemblées Provinciales et qui confirmait que sa singularité reposait sur « (...) une tentative manifeste de dépasser le libéralisme individualiste du siècle passé. Elle privilégiait les droits sociaux sur les droits individuels, avec une vision plus large, en accord

²⁹ E. Aliste. *El discurso del desarrollo y sus efectos ambientales en Chile: prácticas espaciales y transformaciones territoriales en el área metropolitana de Concepción, 1950-2010*. Scripta Nova, Revista electrónica de Geografía y Ciencias Sociales, Universidad de Barcelona, vol. XVI, n. 418 (40), 2012. Consultado el 10/01/2014 sur l'URL suivant: < <http://www.ub.edu/geocrit/sn/sn-418/sn-418-40.htm> >

³⁰ E. Aliste. *Territorio y Huellas Territoriales. Una memoria del espacio vivido en el Gran Concepción, Chile*. Revista Desarrollo e Meio Ambiente, n. 23, Editora UFPR, 2011, p. 33. Traduit depuis le espagnol: "El concepto de progreso está en el discurso público; se instala en toda alusión a la necesidad de crecer para progresar, y el progreso, paulatinamente va perdiendo terreno ante el uso de la palabra desarrollo". Consultado el 05/05/2014 sur l'URL suivant: <<http://www.captura.uchile.cl/handle/2250/133757>>

avec les nouvelles tendances mondiales »³¹. Il est essentiel d'avoir à l'esprit le contexte mondial où se déroulent ces étapes historiques dans la construction de l'État chilien, car aussi bien les courants politiques qui éclairaient le monde occidental au lendemain de la Première Guerre Mondiale que le changement des modèles économiques avaient une influence directe sur le Chili.

À partir de 1925 le principe d'autoritarisme et de centralisation s'est renforcé de nouveau mais il a dû aussi faire face à la crise mondiale des années trente où face au besoin de relancer l'économie, l'État adopté finalement un modèle de développement qui reposait sur les idées keynésiennes pour promouvoir la croissance, l'emploi et l'industrie grâce aux investissements : « en d'autres termes, si les entrepreneurs privés ne faisaient pas d'économies ni les investissements nécessaires pour assurer le niveau attendu d'emploi, cette tâche devait être assurée par le secteur public »³². Ce modèle de développement endogène où l'État assumait la responsabilité de promouvoir les activités industrielles s'est changé en un projet national qui impliquait aussi un processus de changement social et de développement territorial. Selon Michael Keating : « Territorial disparities were recognized as a problem (albeit marginal) within the otherwise successful macro-economic policies of the Keynesian era and the region was chosen as the appropriate level at which to address them »³³. L'influence de la logique keynésienne en tant que modèle pour encourager le développement économique en Europe était déjà liée au concept territorial de région : en revanche, au Chili il existait encore des unités provinciales et des départements sans aucune méthode de planification.

³¹ P. Gross. *Santiago de Chile (1925-1990): Planificación urbana y modelos políticos*. En Revista Eure, vol. XVII, n.52/53, Santiago, 1991, p. 28. Citation traduit depuis l'espagnol : "(...) un claro intento por superar el liberalismo individualista del siglo anterior. Privilegiaba los derechos sociales por sobre los personales, con una visión más amplia, acorde a las nuevas tendencias mundiales". Consulté le 05/01/2014, sur le URL suivant: <<http://www.eure.cl/numero/santiago-de-chile-1925-1990-planificacion-urbana-y-modelos-politicos/>>

³² C. De Mattos. *Teorías del crecimiento endógeno: lecturas desde los territorios de la periferia*. Revista Estudios Avanzados, vol. 13, n.36, Sao Paulo, 1999, p. 185. Citation traduit depuis l'espagnol : "En otras palabras, si los empresarios privados no ahorraban y no realizaban las inversiones necesarias para asegurar los niveles adecuados de empleo, esta tarea debía ser asumida por el sector público".

³³ M. Keating. *Chapter 23: Is there a regional level of government in Europe?*. In M. Keating (Ed.), *Regions and Regionalism in Europe*. MPG Books, 2004, p.569.

1.1.3 Les débuts de l'aménagement territorial : le bon vouloir des régions (les régions par la raison)

Suite au tremblement de terre qui dévasta Chillán en 1939, il fut décisive pour le gouvernement de l'époque poursuivre le modèle keynésien de développement des institutions telle que la Corporation de Promotion de la Production (CORFO), institution majeure dans l'industrialisation des années à venir. Cependant, la création de cette institution de l'État fut polémique car elle suscita un grand débat dans le Congrès à propos du rôle que jouerait l'État en contrôlant et en protégeant les sociétés anonymes³⁴. Outre son intérêt économique, la création de la CORFO créa le besoin d'aménager le territoire national afin d'attendre les objectifs fixés grâce à des études pour trouver une division politico-administrative du pays. Selon le spécialiste de planification régionale Sergio Boisier :

« En effet, le tremblement de terre de Chillán en 1939 encouragea la création de la CORFO, principal instrument d'industrialisation pendant trente ans, ainsi que les importants programmes par secteurs qui furent lancés (de l'énergie hydroélectrique, le pétrole, des sels minéraux, du charbon, l'acier, l'industrie métal mécanique, la fruticulture, l'irrigation, l'élevage, l'hôtellerie, etc.) modifièrent profondément la géographie économique du pays et introduisirent la notion de région »³⁵.

Le modèle de développement endogène se déroula dans le cadre d'un processus de modernisation de l'Etat qui chercherait une décentralisation administrative³⁶ qui impliquait un déploiement territorial, une planification de la localisation et des catégories industrielles qui

³⁴ E. Aliste, S. Pérez. *La reconstrucción del Gran Concepción: territorio y catástrofe como permanencia histórica*. Revista de Geografía Norte Grande, Universidad Católica de Chile, n.54, 2013. Consulté le 12/12/2013, sur l'URL suivant: < http://www.scielo.cl/scielo.php?pid=S0718-34022013000100011&script=sci_arttext >

³⁵ S. Boisier. *La doctrina (oculta) de la descentralización chilena*. Capitulo en informe del Ministerio de Planificación y Cooperación del Gobierno de Chile, Desarrollo Regional: Balance de una década de gobiernos regionales. LOM Ediciones, Santiago, 2004, p. 184.

³⁶ E. Montecinos. *Ensayo: Los actuales desafíos regionales en Chile: ¿Nueva Regionalización o más Descentralización?*. Texte de la conférence présenté dans le XIème Congrès National des Municipalités, 2013. Citation traduit depuis l'espagnol : "En efecto, el terremoto de Chillán en 1939 representó una coyuntura para la creación de la CORFO, principal instrumento de industrialización durante treinta años y los importantes programas sectoriales puestos en marcha (energía hidroeléctrica, petróleo, sales minerales, carbón, acero, industria metalmecánica, fruticultura, riego, ganadería, hotelería, etc.) modificaron profundamente la geografía económica del país e introdujeron la noción de región". Consulté le 15/12/2013, sur l'URL: http://www.munitel.cl/eventos/seminarios/html/documentos/2013/XI_ASAMBLEA_DE_MUNICIPALIDADES/CONGRESO/PPT10.pdf

s'efforçaient d'encourager les économies locales. L'idée de progrès, qui reposait sur le développement industriel, connut son apogée entre les années 1940 et 1970 : le renforcement du programme de l'Industrialisation pour la Substitution des Importations (ISI) bénéficia de la CORFO où le progrès était conçu comme une stratégie pour le développement de l'industrie³⁷. Ce besoin de développement économique impliqua aussi le besoin de planifier et d'aménager le territoire national, et il était un besoin partagé pour les pays de l'Amérique Latine. On considérait la planification comme la solution aux problèmes du sous-développement qui ne se dépassait pas, et commencent à se faire sentir l'épuisement du modèle ISI. Penser la planification comme une solution motivait la création de bureaux spécialisés et l'élaboration d'instruments et de plans nationaux pour le développement³⁸. Néanmoins, la notion de planification de l'époque avait une connotation plutôt économique qui n'incluait pas une vision plus profonde du territoire, de l'espace habité et ses structures. Autrement dit, à l'époque le concept de planification de l'espace n'était pas réfléchi comme un ligne de une notion plus grande comme celle de l'aménagement du territoire, elle comme activité ou technique nous pouvons trouver ses traces au cours de l'histoire, mais comme notion nous la reprendre depuis l'école française. C'est ainsi que selon l'urbaniste française Pierre Merlin :

« L'ordre que cherche à établir l'aménagement du territoire n'est généralement pas celui auquel conduirait le libre jeu des acteurs économiques. Celui-ci de multiples inégalités, notamment sociales, mais également spatiales. Aussi, la plupart des politiques d'aménagement du territoire se fixent-elles parmi leur s objectifs, et le plus souvent comme prioritaire, de contribuer au rétablissement de l'égalité des chances sur le plan spatiale »³⁹.

Alors, nous pouvons déduire que pour la période de crise économique au Chili, la nécessité ainsi que l'approche, ont été plutôt une stratégie politique laquelle prit la planification spatiale telle que une politique publique pour le développement économique basé sur l'industrialisation et la localisation optimale des activités économiques. Ici le composant social et les inégalités entre les territoires ne conformèrent pas des critères principaux pour donner un ordre à l'espace

³⁷ E. Boeninger. *Op. cit.*

³⁸ C. De Mattos. *Estrategias de Desarrollo Regional Polarizado en la Planificación Nacional en América Latina*. Revue *El Trimestre Económico*, vol. 42, No. 168(4) (Oct-Dec de 1975), pp. 1057-1074. Fondo de Cultura Económica. Consulté le 14/06/2014. Article téléchargé depuis l'URL: <<http://www.jstor.org/stable/20856526>>.

³⁹ P. Merlin. *L'aménagement du territoire*. Chapitre II: *Les grands dilemmes de l'aménagement du territoire*. Presses Universitaires de France, 1^e édition, Paris, 2002, pp. 23-24.

national. La notion de l'aménagement du territoire sera intégrée aux politiques publiques, conformément à l'évolution de la discipline géographique. Influencé par le modèle ISI, la CORFO proposé en 1950 un premier projet pour l'agencement territorial qui tendent vers la régionalisation avec six macro-régions économiques (figure 1 et 2) :

Figure 1: Modèle de planification spatial proposé par CORFO.

NÚMERO	REGIÓN	PROVINCES
I	Norte Grande	Tarapacá y Antofagasta
II	Norte Chico	Atacama y Coquimbo
III	Núcleo Central	Aconcagua, Valparaíso, Santiago, O'Higgins, Colchagua, Curicó, Talca, Linares, Maule y Ñuble.
IV	Concepción y La Frontera	Concepción, Bio-Bio, Arauco, Malleco, y Cautín.
V	De Los Lagos	Osorno y Llanquihue
VI	De Los Canales	Chiloé, Aysén y Magallanes

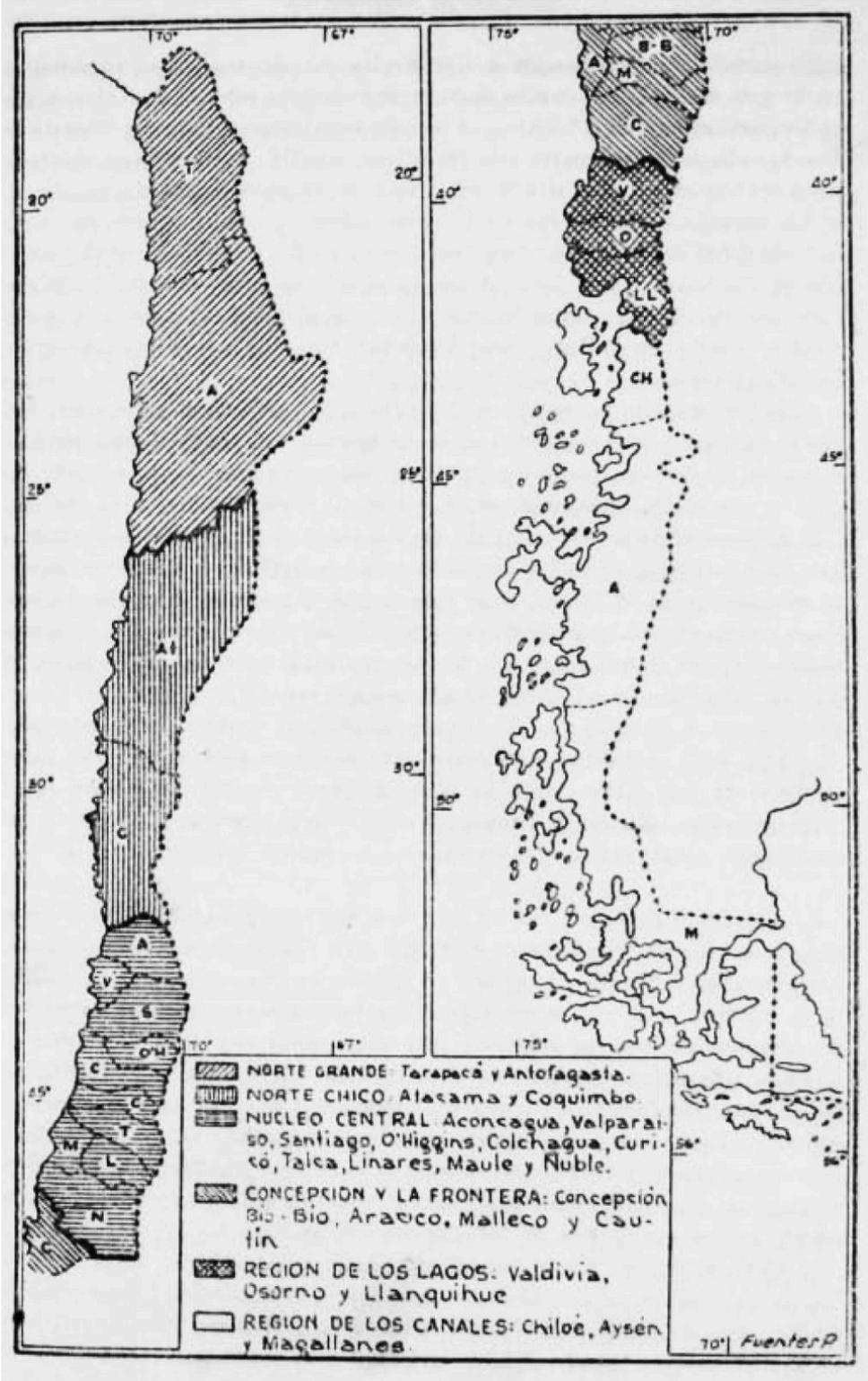
Source: Elaboré par l'auteur sur le bas des données de CORFO, 1950.

Néanmoins, il ne se réfléchit pas beaucoup autour la notion de région à l'époque. La CORFO utilisa le concept de région sans lui donner une définition, sinon que elle est comprit telle qu'une unité territorial équivalant à le concept de zone. Au contraire aux réflexions des françaises dans le composant territorial et social sont la base : « la région se définit fondamentalement par l'ensemble des lieux où l'Homme peut aller et revenir en moins d'une journée, c'est-à-dire sans découcher »⁴⁰. Voici une définition que mise en considération la quotidienneté de vie des hommes, leurs espaces de vie, comme le réaffirme Di Méo : « (...) l'idée de région coïncide partout avec celle d'un espace intermédiaire, pas forcément contigu, situé entre l'aire des routines et celle des véritables migrations. (...) Il ne nous conduisent jamais loin de 'chez nous'. Ils tendent plutôt à multiplier les 'chez nous' »⁴¹. Dès ces réflexions, nous pouvons évidence la différence avec le développement du régionalisme du Chili, ou le territoire commence par devenir une construction politique et économique plutôt que sociale, un facteur qu'influence notamment la définition de région chilienne.

⁴⁰ A. Moles et E. Rohmer, 1978. Cité par G. Di Méo, *Géographie sociale et territoires*. Chapitre 3: *Les fondements humains de la territorialité*. Editions Nathan, Paris, 1998, p. 132.

⁴¹ *Loc. Cit.*

Figure n.2 : Carte des régions géographique-économiques de le Chili⁴².



⁴² CORFO. *Geografía Económica de Chile, Tomo I*. Fundación Pedro Aguirre Cerda, Santiago, 1950, p.XXIII.

L'étude menée par la CORFO pour la création des régions économiques s'appuya sur des concepts de la géographie moderne tels que la vocation du paysage, la finalité géographique et les horizons économiques⁴³. Ils permirent de prendre conscience de l'importance de la géographie nationale et de la disposition des ressources naturelles afin d'orienter le développement économique. Les principaux critères d'analyse de cette proposition furent d'ordre naturel (orographie, géologie, climat, hydrographie, sols, biogéographie, océanographie), humains (population, recensements, ethnies, migrations, éducation, activités économiques), et économiques (ressources naturelles, ressources financiers, prix, etc..)⁴⁴. On tâcha de tenir compte de la singularité de chaque région dans le cadre de leur propre dynamique complexe. En ce qui concerne les frontières, on affirme que :

« Ces régions ne furent pas, d'ailleurs, arbitrairement conçues mais elles accusent des divisions confortables parmi lesquelles on remarque plusieurs zones homogènes que l'on trouva dignes d'être respectées. (...) En quelque sorte, ces démarcations correspondent, aussi, à des divisions traditionnelles, même si leurs limites ont connu plusieurs retouches »⁴⁵.

Ces régions macroéconomiques devinrent le socle pour le futur aménagement du pays à la recherche de stratégies qui relancent l'économie. La création de bureaux provinciaux de planification fut essentielle pour le progrès de l'aménagement territorial, en plus de la création du Bureau de Planification Nationale (ODEPLAN) en 1967 : depuis, des études globales d'un niveau plus élevé furent commandées et l'on commença à penser le développement national en s'appuyant sur une division régionale⁴⁶. L'ODEPLAN prit le modèle des pôles de développement proposé au début par Perroux (1955) et puis par Baudeville (1968). Dans le cadre de l'économie régionale, Baudeville propose :

⁴³ CORFO. *Geografía Económica de Chile*, Tomo 1. Fundación Pedro Aguirre Cerda, Santiago, 1950, p. XIX.

⁴⁴ CORFO. *Op. Cit.* pp. XIX-XXX.

⁴⁵ CORFO. *Op. Cit.* p.XXII. Citation traduit depuis l'espagnol : "Dichas regiones no han sido, por cierto, arbitrariamente concebidas, sino que advierten divisiones cómodas de las cuales se distinguen ciertas homogeneidades que nos parecieron dignas de respetarse. (...) En cierto modo estas demarcaciones corresponden, también, a divisiones tradicionales, aunque en sus límites han experimentado algunos retoques."

⁴⁶ A. Aylwin. *Antecedentes, realidad actual y proyección del proceso de regionalización*. Revista Eure, vol. 12, n.34-35,1985. Consulté le 25/01/2014 sur l'URL suivant: <<http://www.eure.cl/numero/antecedentes-realidad-actual-y-proyeccion-del-proceso-de-regionalizacion/>>

«La notion physiologique d'interdépendance est retracée par la région polarisée née de l'observation du rayonnement commercial des agglomérations urbaines. La ville échange avec la campagne et les villes satellites qui gravitent autour d'elle. Ainsi se forme une région autour d'une capitale régionale (...).»⁴⁷

Ce modèle d'activation de l'économie d'un territoire autour d'un noyau urbain représenta l'un des premiers critères qui donnèrent un élan aux différentes provinces du pays. Des noyaux industriels s'articulèrent sur un axe nord/sud selon des critères préétablis⁴⁸. Quand même, il faut faire une remarque, puis comme l'explique le spécialiste uruguayen en planification et développement économique Carlos de Mattos, le modèle de pôles du développement prité par les planificateurs latino-américains n'était strictement le même :

« (...) la théorie du développement régional polarisé ne se limite pas aux propositions originellement présentées et soutenues par François Perroux. S'incorporaient à-t-elles de divers aspects de théorie économique spatiale, (...). Justement l'un des principaux mérites des propositions de Perroux et de l'école française est d'avoir établi un cadre de référence dans celui qui a été possible d'intégrer d'autres apports à l'étude du fonctionnement du système socio-économique dans sa dimension spatiale »⁴⁹

Alors, dans cette première proposition de modèle régional chilien, les macro-régions économiques, avaient comme but la création de ces six pôles pour le développement économique avec différents secteurs en puissance comme l'industrie, la production des biens et les services. Mais, la relation branche économique et territoire, ne furent pas s'unifier clairement, puis les critères de division des régions ont considéré la dotation des ressources naturelles et leur potentiel, en laissant de côté le capital humaine nécessaire pour répondre à ces buts.

⁴⁷ J. Boudeville. *Les espaces économiques*. Revue Que sais-je, le point des connaissances actuelles, n. 950, Paris, 1961, p.11.

⁴⁸ E. Moncayo. *Nuevos enfoques teóricos, evoluciones de las políticas regionales e impacto territorial en la globalización*. Serie Gestion Publica, n. 27. ILPES, Santiago, 2002.

⁴⁹ C. De Mattos. Op. Cit., p. 1063. Citation traduit depuis l'espagnol: « (...) no se circunscribe a las proposiciones originalmente presentadas y sustentadas por François Perroux. A ellas se han ido incorporando diversos aspectos de teoría económica espacial, (...). Justamente uno de los principales méritos de las proposiciones de Perroux y de la escuela francesa es haber establecido un marco de referencia en el que ha sido posible integrar otros aportes al estudio del funcionamiento del sistema socioeconómico en su dimensión espacial ».

Le projet de régions de la CORFO n'a jamais été officialisé et tout de suite en 1966 au moyen d'une Stratégie de Développement Polarisé (voir une figure 3), en charge du Bureau de Planification Nationale (ODEPLAN) ont nouvellement proposé diviser le pays, cette fois dans douze régions (onze régions plus une région métropolitaine). Cette division était approuvée par le Décret 1.104 du Ministère de l'Intérieur, durant le gouvernement de le Président Eduardo Frei Montalva, où les premiers directeurs à une charge furent Joaquín Undurraga et Ferdinando Aguirre Tupper. Cette occupation plus effective du territoire avait une relation avec un processus de Réforme Agraire qui se développée entre les années 1962 et 1970. Cependant, les tentatives n'ont pas été effectives pour changer le scénario des inégalités régionales, car déjà en 1970 Santiago absorbait 68% des crédits bancaires et 47% du PIB national, un fidèle reflet de la forte centralisation⁵⁰.

⁵⁰ F. Arenas. *Op. cit.*, p. 24.

Figure 3 : Hiérarchie des Pôles du Développement, une stratégie territoriale des années 1960⁵¹.

REGIONES	PÓLO NACIONAL	MULTI-REGIONAL	REGIONAL	INTRA REGIONAL	
	○	●	•	-	
I			ARICA IQUIQUE		
II		ANTOFAGASTA		TOCOPILLA CALAMA	
III				COPIAPO VALLENAR	
IV		SANTIAGO	VALPARAISO- VIÑA DEL MAR	LA SERENA- COQUIMBO	OSVALLE
R.M.				RANCAGUA	St. FELIPE LOS ANDES QUILLOTA
V				TALCA	LA CALERA San ANTONIO
VI					RENGO
VII				CONCEPCION TALCAHUANO	CURICO LINARES CHILLAN LOS ANGELES
VIII			TEMUCO VALDIVIA OTORNO	ANGOL	
IX			PUERTO MONTT	ANCUD	
X				PUERTO AYSÉN COYAIQUE	
XI		PUNTA ARENAS			

Au début des années 70 les nouveaux planificateurs du pays s'étaient déjà rencontrés que la théorie de Perroux avait été élaborée sur la base de la réalité des pays européens, un modèle qui ne pouvait pas être répliqué tout simplement à la réalité des pays latino-américains. Puisque que au contraire il terminerait en générant des « Pôles de Sous-développement »⁵². C'est ainsi que par la suite se propose d'adapter la théorie à la « Polarisation Nationale » du Chili comme une

⁵¹ A. Szary. *Regiones ganadoras y regiones perdedoras en el retorno de la democracia en Chile : poderes locales y desequilibrios territoriales*. Revista EURE, Santiago, vol. 23, n. 70, 1997. Consulté le 02/04/2014 sur l'URL suivant:

<http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0250-71611997007000004&lng=en&tlng=en>

⁵² J. L. Coraggio. *Polarizacion, Desarrollo e Integracion*. Revista Eure, vol. 3, n. 8, 1973. Consulté le 15/12/2013 sur l'URL suivant: <<http://www.eure.cl/numero/polarizacion-desarrollo-e-integracion/>>

première intégration et une dépendance résultante au système capitaliste mondial : « Enfin, la ‘polarisation nationale’ devient la ouverture à l'espace national comme parties de pôles mondiaux lesquels étendent ainsi son champ d'influence sans être ‘localisé’ effectivement dans l'espace national »⁵³. Peu à peu alors on renonce à l'ancien regard keynésien pour le raffermissement de l'économie et on commence à proposer le fait d'insérer le pays dans le marché international. D'où l'industrialisation interne cesse d'être la recette pour le progrès, et où le nouveau modèle économique du marché libre commence à tremper la pensée des partis politiques de l'aile droite. En conséquence, les tentatives de nationalisation en cuivre, de réforme agraire, le projet social de l'Unité Populaire, furent assombries par la forte inflation qui frappé e pays au milieu d'une crise économique où l'État-providence est menacé. Cependant, ce modèle postkeynésien de développement, ainsi que les propositions de régions, ne furent pas fixés dans la Constitution car elles furent interrompues par le coup d'état de 1973.

⁵³ J. L. Coraggio. *Op. cit.*, p.130.

1.2 « Por la razón o la fuerza ⁵⁴ » : résonances de la devise nationale sur la planification régionale.

1.2.1 Le coup d'état / le coup porté au développement : le choc social et le choc économique.

Le 11 septembre 1973, Augusto Pinochet, à la tête de la junte militaire qui contrôla le pays pendant plus de dix-sept ans, mit fin au plan socialiste (Unité Populaire) de l'ancienne Président Salvador Allende. Cet événement fut aussi un coup porté au Chili en tant que projet, aux politiques publiques, aux programmes sociaux et aux citoyens chiliens en général. Un véritable choc comme le décrit Naomi Klein, qui changea le pays en un laboratoire pour la trinité du libre marché : la privatisation, la dérégulation et la réduction des dépenses sociales⁵⁵. Klein suggère que le coup d'état chilien est un exemple du « shock treatment » proposé par l'économiste Milton Friedman depuis l'Université de Chicago et reprise par ses disciples : « Friedman predicted that the speed, suddenness and scope of the economic shifts would provoke psychological reactions in the public that facilitates the adjustment. He coined a phrase for this painful tactic: economic 'shock treatment'. »⁵⁶. L'hyperinflation fut encouragée par les « Chicago Boys »⁵⁷ et supervisée par Friedman où la réduction de dépenses sociales, la persécution, la torture et la mise à mort des citoyens par la dictature provoqua un état de choc qui rendit plus facile la mise en place de nouvelles politiques économiques. L'influence de Friedman s'articule autour de cinq axes : application d'un ajustement fiscal et décentralisation, libéralisation des prix, privatisations et la dérégulation du flux des capitaux⁵⁸.

On en tiendra pour exemple une conférence de Friedman au Chili où il présenta la thérapie du choc comme une méthode nécessaire pour l'essor du pays : « Je ne crois pas que pour le Chili

⁵⁴ « Por la razón o la fuerza » c'est la devise nationale chilienne qui peut-être traduit comme « Par la raison ou bien par la force ».

⁵⁵ N. Klein. *The Shock Doctrine. The rise of disaster capitalism*. Penguin Editions, London, 2008 (2007).

⁵⁶ N. Klein. Op. cit., p. 7.

⁵⁷ Dénomination assignée à un groupe d'économistes et d'ingénieurs commerciaux diplômés non seulement de l'Université de Chicago, aussi aux sympathisants des propositions de Milton Friedman et ceux qui ont été en charge de mettre en application des réformes dirigées à ouvrir l'économie du pays vers le marché libre.

⁵⁸ J. Yaitul. *Los años del capitalismo renovado : La influencia de Milton Friedman en Chile. La instauración del modelo económico*. Primera Parte, 1974-1984. Revista Espacio Regional, vol. 2, n.8, Osorno, 2011. Consulté le 10/01/2014 sur l'URL suivant: <<http://www.sociales.ulagos.cl/index.php/revista-espacio-regional>>

une politique de gradualisme ait un sens. Je crains que le ‘patient’ puisse arriver à mourir avant que le ‘traitement’ mouillée un effet.»⁵⁹. Finalement cette pratique de politiques drastiques, qui tenta d’imiter les résultats des pays développés, constitua le ‘chilean way’ une forme de gouvernement qui épousait le modèle néolibéral qui oublie el contexte latino-américain. Pourtant le coup d’Etat était également un coup à l’stabilité grâce au-dessous du choc, un événement qui donnait l’incertitude nécessaire pour l’implémentation d’un modèle économique forte lequel changea le nord du pays radicalement. Ses effets sur la citoyenneté perdurèrent sur la période post dictatoriale à tel point que l’on s’habitua à rester en silence et à accepter les mesures imposées par les autorités. Les traditions civiques succombèrent sous le joug de l’alliance Etat-marché⁶⁰.

On peut percevoir une certaine influence de l’œuvre Politische Geographie⁶¹ (1897) du géographe allemand Friedrich Ratzel dans les politiques territoriales chiliennes tout au long du XX^{ème} siècle. Sa notion de géopolitique fut introduite lentement à partir des années 1920 grâce à un officier de l’armée, Ramón Cañas Montalva. A partir des années 1930, on commença à utiliser cette terminologie spécialement dans l’éducation stratégique militaire donnée à l’Académie de Guerre⁶². La théorie Ratzelienne devint une référence incontournable aussi bien pour les militaires que pour l’enseignement de la géographie : elle inspira même Pinochet dans sa « Geopolítica »⁶³ en 1974. Plus tard, on créa l’Institut Géopolitique du Chili en 1981⁶⁴ et la Revue Chilienne de Géopolitique en 1985⁶⁵. Cette discipline fut progressivement accaparée par les militaires hauts placés, ce qui se confirme d’ailleurs sur la liste des membres de l’Académie Supérieure de Sécurité Nationale⁶⁶ et des membres de l’Institut de Géopolitique⁶⁷.

⁵⁹ Fundación de Estudios Económicos BHC. Milton Friedman en Chile. Bases para un desarrollo económico. Versión de la conferencia publica ofrecida por el Dr. Milton Friedman en el Edificio Diego Portales en Santiago, el 26 de marzo de 1975. Editorial Universitaria, Santiago, 1975, p. 23. Citation traduit depuis l’espagnol : “No creo que para Chile una política de gradualismo tenga sentido. Temo que el ‘paciente’ puede llegar a morirse antes que el ‘tratamiento’ surta efecto”.

⁶⁰ G. Salazar, J. Pinto. *Historia contemporánea de Chile. Tomo I: Estado, legitimidad, ciudadanía*. LOM Ediciones, Santiago, 1999.

⁶¹ H. Santis. *El pensamiento geografico-politico de Ratzel en la geopolítica chilena*. Revista Geográfica Norte Grande, n. 25, 1998. Consulté le 14/01/2014, sur le site web : <<http://www.geo.puc.cl/html/revista/n25.html>>

⁶² H. Santis. *Op. cit.* p. 136.

⁶³ A. Pinochet. *Geopolítica*. Editorial Andrés Bello, Santiago, 1974.

⁶⁴ Academia Superior de Seguridad Nacional. Acta Seguridad Nacional n. 21. Santiago, Chile, 1981

⁶⁵ H. Santis. *Op. cit.* p. 137.

⁶⁶ Presidente : General de Brigada, Sr. Claudio Lopez Silva ; Vocales : Coronel de Aviación, Sr. Osvaldo Verdugo Casanova ; Coronel del Ejército, Sr. Julio von Chirsmar Escuti ; Coronel de Aviación, Sr. Luis Hernández

Même si la géopolitique connut une crise dans les années 1970 dans les pays développés, celle-ci ne toucha pas l'évolution de cette discipline au Chili même toujours exclusif des militaires. En France, les effets des changements effectués au modèle d'agencement territorial entre 1970 et 1980 eurent des répercussions sur la notion que l'on avait de la géopolitique autour d'une crise de l'Etat. Ce changement de paradigme vers l'international aura une influence dans son accès à l'Union Européenne. En ce sens, Philippe Subra affirme qu'au début le sens était le suivant :

“Mais il s’agit d’abord et surtout d’une crise politique ou plus exactement géopolitique. L’emploi du terme peut surprendre, car il est généralement associé aux conflits de géopolitique externe, ceux qui opposent des États sur des questions de frontières et de souveraineté, et à certains conflits internes à ces États sur des questions de frontières et de souveraineté (...)”.⁶⁸

Par la suite, la notion de géopolitique en France s'intégra peu à peu à une perspective plus large de l'aménagement du territoire, où il ne s'agissait plus de deux lignes d'étude indépendantes mais d'un fonctionnement synergique en analysant des conflits régionaux et de décentralisation.

Montecino ; Coronel de Carabineros, Sr. Eduardo Price Quinteros ; Capitán de Navío, Sr. Luis Bravo Bravo ; Coronel del Ejército, Sr. Maximiliano Lorca Cerda ; Director : Capitán de Navío, Sr. Hugo Opazo Steventon; Secretario : Sr. Rafael López. Datos obtenidos de Academia Superior de Seguridad Nacional, Op. cit., p. 4.

⁶⁷ Registre des membres fondateurs: 1. S.E. el Presidente de la Republica, General del Ejército don Augusto Pinochet Ugarte; 2. Ministro de Defensa, Teniente General don Carlos Forestier Haensgen; 3. Vicecomandante en Jefe del Ejército, Teniente General don Washington Carrasco Fernández; 4. Jefe del Estado Mayor del Ejército, Mayor General don Rafael Ortiz Navarro; 5. Jefe del Estado Mayor de la Fuerza Aérea, General de Aviación don Javier Lopetegui Torres; 6. Jefe de la Misión Militar de Chile en U.S.A. y ex Director de la Academia Superior de Seguridad Nacional, Mayor General don Rigoberto Rubio Ramírez; 7. Jefe del Estado Mayor Presidencial, Brigadier General don Santiago Sinclair Oyaneder. 8. Director de la Academia Superior de Seguridad Nacional, Brigadier General don Claudio López Silva; 9. Director de Fronteras y Limites del Estado, Brigadier don Pedro Edwing Hodar; 10. Subdirector de la Academia Superior de Seguridad Nacional, Coronel de Aviación don Osvaldo Verdugo Casanova; 11. Jefe del Departamento I de la A.S.S.N., Coronel del Ejército don Julio Von Chrismar Escuti; 12. Jefe del Departamento V de la A.S.S.N.N., Coronel del Ejército don Maximiliano Lorca Cerda; 13. Jefe del Departamento IV de la A.S.S.N., Capitán de Navío don Luis Bravo Bravo; 14. Profesor de la A.S.S.N., don Gustavo Cuevas Farren; 15. Director de la Academia Diplomática de Chile, Embajador don Mario Barros Von Buren; 16. Señorita Ana Maria Erraziriz Körner. Données obtenues depuis le document Academia Superior de Seguridad Nacional, Op. cit. pp. 9-10.

⁶⁸ P. Subra. *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Collections Perspectives Géopolitiques sous la direction d'Yves Lacoste. Armand Colin, Paris, 2007, p.15.

1.2.2 Le choc sur le territoire : les régions par la force.

En plus d'avoir un effet social et économique pour le Chili, le coup d'État du 1973 a aussi eu un effet à un niveau géopolitique en ce qui concerne l'administration du territoire. Il interrompirent par la force des armes le projet du gouvernement de l'Unité Populaire (1972) qu'avait pour but diminuer les inégalités de manière d'atteindre un développement régional intégré. Dans ce sens les militaires omirent la première partie de la devise de la patrie celle de la raison, et étaient concentrés en prendre le pouvoir du pays pour la force dans un acte écrasante contre la législation constitutionnelle. Dans un document dénommé « Déclaration de principes du Gouvernement du Chili »⁶⁹ (1974) on manifeste que le pays initierait un processus de reconstruction nationale guidée par une assemblée militaire qui casse tranchement le statut social quo, en se manifestant contre n'importe quel acte de révolte ou de subordination. On surligne ainsi un esprit conservateur avec références l'établissement d'une pensée politique qui stigmatise le socialisme comme antagonique au développement économique. L'ouverture postérieure au marché libre et l'insertion du Chili dans le monde capitaliste comme une mesure liée aux pensées des partis politiques de droite, imbriqués à un concept de liberté que superposé à celui-là d'égalité.

Ce document du 1974 contient une série de définitions et des objectifs déclarés par la Junte de Gouvernement Militaire afin de définir le nouveau projet de pays. On inclut dans lui des concepts comme le bien commun, la conception de l'homme et la société, l'échelle de valeurs, et les droits de l'homme sur ceux de l'État. Ceux-ci de la main avec des propositions comme la décentralisation, d'un développement économique et un progrès social qui ne dépendent pas de l'investissement étranger. Mais tout ce discours reposait sur le cadre de la définition d'un gouvernement autoritaire, impersonnel, juste et nationaliste. De ce dernier quatrain de concepts au moins deux ne seraient pas nouveaux dans l'histoire de l'État chilien, puisque l'idéologie de Portales saute aux yeux. Plusieurs des définitions déclarées dans ce document dénoteront par la suite une contradiction entre le discours initial de Dictature (ou bien le Gouvernement Militaire) et les mesures mises en pratique durant les dix-sept ans qu'ils ont maintenu le pouvoir, surtout celui-là de la justice. La justice était comprise par les militaires comme le respect au droit de

⁶⁹ Gobierno de Chile. *Declaración de Principios del Gobierno de Chile*, 1974.

liberté, en se rapportant à la liberté qui offre le néolibéralisme économique.

Un autre document, « le Chili vers une nouvelle destination »⁷⁰ (1975), proposait un processus de réorganisation du pays en l'assumant comme une tâche historique et nécessaire pour commencer le chemin vers le développement économique. Cette réorganisation comprit un processus de régionalisation qui diviserait le pays en régions politiques-administratives, subordonnées à la Région Métropolitaine : Santiago. Le processus était planifié et mis en application par la Commission Nationale de Réforme Administrative (CONARA) dès 1974, sous le cadre idéologique du nationalisme, de la sécurité, et de la souveraineté d'un État unitaire et autoritaire. Ce projet aurait disposé de la collaboration du Bureau de Planification Nationale (ODEPLAN), de la Commission de Réforme Constitutionnelle, de la Commission de la Réforme Municipale, du Collège d'Architectes, ainsi que aussi des universités, et il s'est fait connaître à la citoyenneté le 11 juillet 1974. Il comprit des éléments fondamentaux comme les suivants: « a) Une organisation administrative décentralisée; (...) b) une hiérarchisation des unités territoriales; (...) c) une dotation d'autorités et des organismes dans chaque unité territoriale; (...) d) l'intégration de tous les secteurs »⁷¹. Tels éléments directeurs permettent d'inférer une transformation dans la conception de région comme les unités territoriales créées qui priorisaient avant tout le but de donner ordre à la nation, et ensuite les configurer comme les structures politiques qui permettaient de disperser le fonctionnement administratif de l'État. C'est-à-dire, le début des politiques publiques ciblées sur la déconcentration.

Les treize régions proposées, encore douze régions et en plus une aire métropolitaine, elles se sont fait arranger comme le montre la figure n. 4. Dans une première instance, à chaque région lui fait don de leur nombre comme chiffres romains qui suivrait aussi la logique de l'ordre cette fois décroissante depuis le nord vers le sud. Elles comprirent extensions territoriales entre la cordillère des Andes jusqu'à l'Océan Pacifique, toutes à l'exception de la Région Métropolitaine. Par la suite un nom leur a été assigné en adition aux chiffres romains. Il était

⁷⁰ Titre original en espagnol « Chile hacia un nuevo destino ».

⁷¹ República de Chile, Ministerio del Interior, Unidad de Administración Regional. *Manifiesto del Señor Presidente de la Junta de Gobierno General Don Augusto Pinochet Ugarte, con motivo de la iniciación del proceso de regionalización*. 11 de julio de 1974, pp. 3-4. Citation traduit depuis l'espagnol: “a) Una organización administrativa descentralizada; (...) b) una jerarquización de las unidades territoriales; (...) c) una dotación de autoridades y organismos en cada unidad territorial; (...) d) la integración de todos los sectores”.

mentionné que le nouveau modèle régional serait mis en application graduellement à partir du 1974 en commençant avec régions des pilotes pour éviter quelque échec. La définition des unités qui conformeraient chaque région comme les provinces et les communes furent indiquées par la suite par les décrets. C'est ainsi comme il était élaboré le premier modèle régionaliste.

On s'est laissé stipulé qu'une commission consultative serait on charge de réaliser les études nécessaires pour définir les limites intra-régionales (des provinces) à travers d'un processus dénommé une microrégionalisation. La commission était constituée par quelques organismes spécialisés en géographie, ainsi que par des représentants des universités, tous sous la direction du président de la commission; le Directeur de l'Institut Géographique Militaire, le Général Jorge León Villarroel⁷².

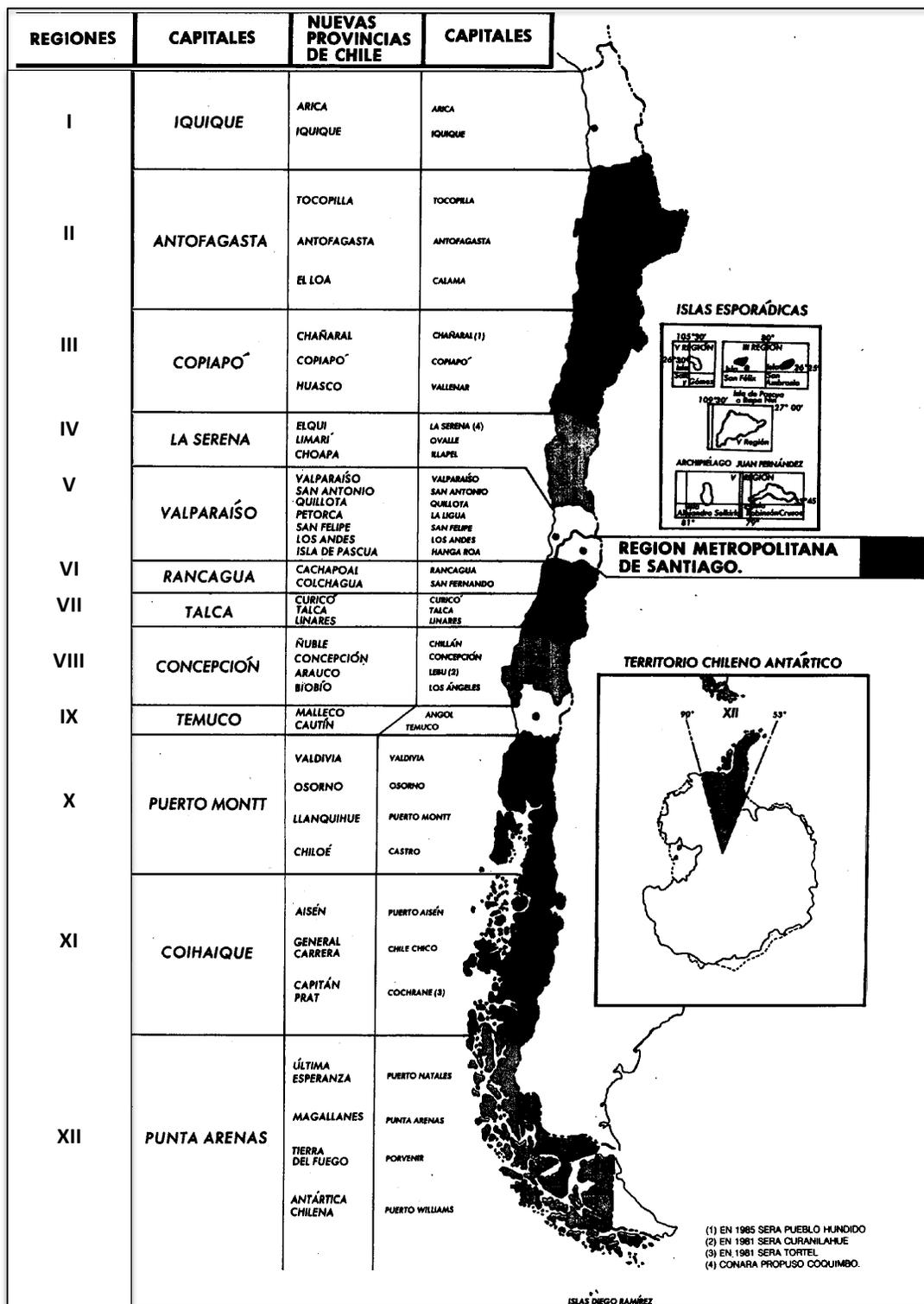
Figure n. 4 : les Régions du Chili en 1974.

RÉGION	TERRITOIRE	VILLE CAPITALE
I	Provincia del Tarapacá	Iquique
II	Provincia de Antofagasta	Antofagasta
III	Provincia de Atacama	Copiapó
IV	Provincia de Coquimbo	La Serena
V	Provincias de Aconcagua y Valparaíso, territorios insulares y Departamento de San Antonio	Valparaíso
VI	Provincias de O'Higgins y Colchagua	Rancagua
VII	Provincias de Curicó, Talca, Maule y Linares	Talca
VIII	Provincias del Ñuble, Concepción, Arauco y Bío Bío	Concepción
IX	Provincias de Malleco y Cautín	Temuco
X	Provincias de Valdivia, Osorno, Llanquihue y Chiloé	Puerto Montt
XI	Provincia de Aysén	Coyhaique
XII	Provincia de Magallanes y Territorio Antártico	Punta Arenas
AIRE METROPOLITAINE	Provincia de Santiago	Santiago

Source: Elaboré en base au Décret du Loi n.575, 1974.

⁷² En Oficio N. 775/54, Ministerio del Interior, 1975.

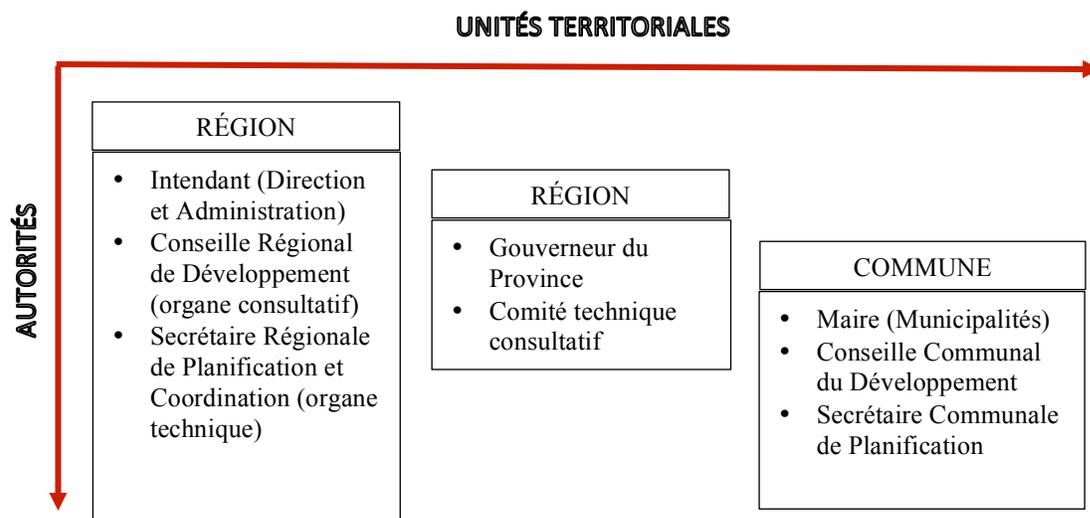
Figure n.5 : Le modèle régional du Chili selon la réforme de 1975⁷³



⁷³ CONARA. Chile: Sus Regiones, sus nuevas Provincias y Capitales (DL. 575, 1230, y 1317). En Chile hacia un nuevo destino. Su reforma administrativa integral y el proceso de regionalización. 1975, p. 19, anexo n.3.

Les noms des provinces définies comme microrégions qui constituent chaque région et ses démarcations territoriales furent officialisées en 1976, et leur configuration déterminé de la manière suivant : « (...) la province doit être conçu comme une unité géographique à l'intérieur de la région, avec caractéristiques propres de ordre démographique et des activités économiques prédominantes, dotée d'un centre urbain principal »⁷⁴. Et seulement en 1978, les noms ont été donnés à chaque région, cela sans supprimer la numération de chiffres romaines. Selon les militaires planificateurs du pays, cette tentative répondu aux désirs des habitants de chaque nouvelle région, et supposément sur la base des facteurs historiques, culturels et géographiques⁷⁵. Suite à l'établissement de la division du territoire en régions, on se définit aussi la structure pour le gouvernement et son administration. Dans ce sens, se configurait une hiérarchie administrative d'échelles (voir figure 6), comme aussi une hiérarchie d'autorités et d'organismes de l'État qui devaient se rapporter au Gouvernement Central.

Figura 6: Découpage de l'administration territoriale, 1974.



Source: élaboré sur la base du Décret de Loi n.575 de la régionalisation du pays, Ministère de l'Intérieur, 1974.

⁷⁴ En Decreto de Ley n. 1317, Ministerio del Interior, 1976. Citation traduit depuis l'espagnol: "(...) la provincia debe estar concebida como una unidad geográfica dentro de la región, con características propias de índole poblacional y de actividades económicas predominantes, dotada de un centro urbano principal".

⁷⁵ Ministerio del Interior, Decreto de Ley n.2339, artículo nº1, 1978. "I Región: Región de Tarapacá., II Región: Región de Antofagasta, III Región: Región de Atacama, IV Región: Región de Coquimbo, V Región: Región de Valparaíso, VI Región: Región del Libertador General Bernardo O'Higgins, VII Región: Región del Maule, VIII Región: Región del Bio-Bio, IX Región: Región de la Araucanía, X Región: Región de Los Lagos, XI Región: Región Aysen del General Carlos Ibáñez del Campo, XII Región: Región de Magallanes y de la Antártica Chilena. La Región Metropolitana se denominará Región Metropolitana de Santiago".

La nouvelle organisation territoriale du Chili fut concrétisée quelques années plus tard dans la Constitution de 1980 (en vigueur jusqu'à aujourd'hui). Ce document définit le Chili comme un État unitaire, avec une gestion fonctionnelle et territorialement décentralisée, dont la "région" s'est introduite comme unité territoriale basique pour le Gouvernement et l'Administration de l'État. Selon la nouvelle constitution, les organes de l'État s'étaient engagés à promouvoir l'ancrage de la régionalisation dans le pays, le développement équitable et la solidarité entre les régions. Il faut souligner que les réflexions sur le composant social des territoires restent absentes (surtout sous un régime de dictature). Peut-être la jeunesse de l'État et l'omission de l'héritage culturelle et historique des territoires furent probablement insuffisantes pour influencer construction des régions depuis les histoires et les identités locales, qui pouvaient se refléter dans les noms donnés aux régions. L'identité préalable des territoires, les traits culturels de la société, les opinions et les attentes de ses habitants, n'a fait pas partie de ce projet comme critères de planification pour la division de la nation en régions. Les macro-régions économiques précédemment proposées par la CORFO ont été assumées comme la base pour ce nouveau plan, d'où le territoire est perçu depuis son fin économique et non depuis son identité. Nous pouvons déduire donc que le projet aux mains des militaires finalement imposa un modèle régional d'en haut, celui qui bien qu'il se soit basé sur des critères géographiques proéminents, a fractionné le territoire national, qui divisa le pays en séparant ses habitants et en leur assignant une structure sur laquelle ils devaient adapter ses formes d'habiter, ses identités et de leur culture. Alors l'identité des habitants avait se réadapter ou reconstruire encadrés par ces nouvelles régions imposées depuis d'en haut, ou plutôt, depuis Santiago.

Ces territoires furent administrativement transformés en régions au moyen de l'ensemble de politiques publiques où la notion même de territoire est donnée par les planificateurs et les stratégies de gouvernement. Cependant, selon Armand Frémont, Roger Brunet exprime la notion basique pour mieux comprendre le territoire et qu'est répliquée par un grand nombre de géographes contemporains : « (...) la notion de territoire s'applique à une espace approprié »⁷⁶. Mais, cette notion du territoire doit aussi être compris comme un espace vécu, où une dimension sociale qui prend un rôle fondamental. En suivant la même ligne, pour Frémont la régions la région vont au-delà qu'aux concepts de la géographie classique et argue que : « Elle intègre

⁷⁶ Frémont A. *La région, espace vécu*. Flammarion, 1999 (1976), p. 40.

lieux vécus et espaces sociaux avec un minimum de cohérence et de spécificité qui en font un ensemble ayant une structure propre (la combinaison régionale) et qui la distinguent par certaines représentations dans la perception des habitants ou des étrangers (les images régionales) »⁷⁷. Il ne s'agit pas alors d'imposer une notion de région comme d'une structure rigide, mais il faut la concevoir comme un espace plus complexe. Différentes sont-elles alors l'une de l'autre, la notion de région dans le cas chilien comme un espace avec des frontières politiques-administratives hérités et superposés sur le territoire selon des critères d'homogénéité géographique et économique. Mais d'un autre côté nous avons la notion de région comme un espace vécu, fluide et dynamique. L'imposition de régions qui coupent la fluidité du territoire lui retirent son enracinement, et on doit construire des nouvelles identités qui lui donnent un sens et promeuvent l'appropriation de l'espace par ses habitants.

Ce processus serait complètement à l'envers de celui analysé par Guy di Méo en rapport au modèle politique-administrative, ainsi que de la notion de l'aménagement territoriale qui émane du courant géographique française et qu'arriverait au Chili quelques années après :

« (...) L'espace vécu des métastructures socio-spatiales bien les formes déterminantes d'un espace institutionnel et objectif : celui des circonscriptions politico-administratives à substrat géographique. Cet espace ne se réduit pas à la définition d'aires totalement arbitraires, conçues comme des cadres commodes d'exercice du pouvoir et de collecte des messages 'périphériques' destinés à l'information de l'autorité centrale il recèle aussi la mémoire des territoires anciens forgés par des groupes humains quelquefois unis par la langue et par la culture, souvent rompus ensemble aux mêmes affrontements et aux mêmes alliances, porteurs de vieilles identités collectives dont ne demeure plus qu'une conscience très confuse (...). A vrai dire la région ne détient pas l'exclusivité de tels processus »⁷⁸.

Alors, nous nous demandons si lorsque le découpage du territoire national était décidé et mis en pratique par les institutions désignées pour le gouvernement militaire, une décision d'en haut : est-ce les limites politique-administratif attribuées à chaque région vraiment représentait des distinctions claires et historiques entre les territoires habités par des groupes humaines et leur

⁷⁷ Frémont A. *Op. cit.*, p. 189.

⁷⁸ G. Di Méo. *L'Homme, la Société, l'Espace*. Partie III: *Les formations socio-spatiales*. Ed. Economica, Anthropos, Paris, 1991, pp. 183-184.

composants géographiques ? Si le territoire national était techniquement «coupé » et ordonné en régions du nord au sud, où généralement les limites coïncident avec des formes du relief géographique tels que les fleuves, les lacs et les montagnes lesquels ne séparent pas toujours la population, donc : comment est-ce qu'un modèle imposé par la force (dictature) continue a représenter l'aménagement du Chili jusqu'à nos jours ? Est-il efficace pour le développement économique et sociale équitable des régions ? Ces questions laissent entrevoir un aménagement du territoire fait sans consultation de la population qui finalement vit dans chaque de les sous-unités nationales nommés comme régions. Si nous prenons la pensée de David Harvey, le régionalisme chilien devient un problème d'injustice territorial en rapport à la distribution des ressources, ou la géographie a comme défi aménager le territoire avec un critère social qui prendre en compte trois facteurs⁷⁹ : 1) la nécessité, 2) la contribution au bien commun, 3) le mérite. C'est ainsi que sur la base de ces trois facteurs Harvey suggère que:

«The geographical problem is to design a form of spatial organization which maximizes the prospects of the least fortunate region. (...) It should be possible to devise territorial boundaries to favour the least advantaged groups – in which case social justice in allocation becomes the normative criterion for regionalization. »⁸⁰

Durant la dictature militaire l'idée d'un développement de croissance rapide de l'économie chilienne c'est superposé sur n'importe quel principe de distribution juste pour la population. Le principe directeur était avant tout celui de l'ordre, l'ordre social et l'ordre territorial, même si le traitement du choc dévoie être appliqué.

⁷⁹ D. Harvey. *Social Justice and the City*. Chapter 3 : *Social Justice and Spatial Systems*. Revised edition, The University of Georgia Press. Athens, Georgia, 2009 (1973).

⁸⁰ D. Harvey, 2009 (1973). *Op. Cit.*, pp. 110-111.

1.2. 3 Les nouvelles régions, le même modèle de la dictature.

Pendant les vingt-cinq dernières années se sont maintenus de forts conflits intra-régionaux résultants de la division politique - administrative imposée depuis la période de la Dictature militaire, justement par l'application de critères peu susceptibles aux identités locales. Les cas les plus exemplaires sont ceux-là de la Région de Tarapacá et de la Région de Los Lagos, où les provinces d'Arica et de Valdivia respectivement, ont sollicité s'émanciper et former de nouvelles régions. Comme résultat, et après un long processus, en 2007 grâce à de la Loi n.20.175 se proclame la création de la région n. XV « Arica et Parinacota », ainsi que la création de la région n. XIV de « Los Rios » à travers de la Loi n.20.174. Les deux furent dotées avec ses provinces et communes respectives. Par conséquent le modèle régional a augmenté de treize à quinze régions politiques - administratives.

La création de la région d'Arica et Parinacota était justifié par « sa condition internationale bi frontalière; la distance aux centres de décision politique tant régionale comme un national et disposer d'une population majoritairement d'une origine ethnique - culturelle différente, par rapport au reste du territoire régional »⁸¹. Ceci pourrait être une évidence concrète des effets négatifs de la planification d'en haut que les militaires ont appliqué durant les années 1970, de l'imposition de divisions territoriales qui n'ont pas été construites à la paire avec les habitants, beaucoup moins en rachetant ses identités et les formes d'habiter.

D'un autre côté, les habitants de la province de Valdivia par beaucoup de temps ont exprimé leur frustration, puisqu'ils estimaient que la ville réunissait les conditions nécessaires pour devenir capitale régionale Los Lagos, comprenant l'économie, la démographie, le territoire, l'histoire et des institutions, ceci qui a généré un débat interminable entre les habitants de Port Montt et Valdivia. Le débat a été expliqué sur la base suivante :

⁸¹ Ley n. 20.175, 2007. Cité en R. Sanchez. *Las nuevas regiones de Arica y Parinacota y de Los Rios , Chile. Algunos antecedentes sobre su estructura y funcionamiento.* Revista Geografica Venezolana (electrónica), vol. 50, n. 1, Mérida, 2009, p. 88. Consulté le 10/01/2014, sur l'URL suivant: <http://www2.scielo.org.ve/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1012-16172009000100005&lng=es&nrm=iso>. Citation traduit depuis l'espagnol: "su condición internacional bifronteriza; la distancia a los centros de decisión política tanto regional como nacional y contar con una población mayoritariamente de distinto origen étnico-cultural, respecto al resto del territorio regional".

« Après avoir groupé deux réalités géographiques et économiquement dissemblables et avec des problèmes sérieux d'accessibilité (distance - temps) entre ses aires limitrophes extrêmes (provinces celles de Valdivia et de Palena), elles ont empêché, la consolidation et la pleine intégration de la province de Valdivia dans la région dont une forme partie. »⁸²

Encore une fois il est démontré alors que les critères utilisés dans la décision de délimiter les frontières régionales, ainsi que ceux pour définir comment elles seraient intégrées, n'ont pas été les plus appropriés par très graduel qui a été leur processus d'implémentation. Ensuite, à partir de la division de la Xème Région de Los Lagos, la province de Valdivia s'est devenue une nouvelle région, initiative approuvée le 16 mars 2007 par la Loi N°20.174 qui croit la XIVème Région de Los Rios et la Province de Ranco dans son territoire.

La création de ces deux régions a été possible grâce aux modifications faites en août 2005 à la Constitution Politique de la République, afin de supprimer l'adjectif numérique rapporté à la quantité maximale de régions et donnent forme à la procédure pour leur création et aussi leur élimination. Ce qui s'est considéré comme une énorme contribution de pour le processus de décentralisation.

Néanmoins, comment est-il possible qu'après presque 35 ans de démocratie stable, le modèle régional imposé à la population chilienne par un groupe de militaires d'en haut est maintenu? Pourquoi a-t-on décidé continuer avec un modèle que perpétuai le sous-développement et les inégalités territoriales ? Il semble que les mesures d'atomisation et de diviser nouvellement le territoire national ont suivi la même logique des militaires pour délimiter les frontières des unités politico-administratives. Malgré l'énorme quantité de publications scientifiques et techniques émanées depuis les derniers gouvernements, dans lesquels la centralisation du pays se pose comme un problème urgent de résoudre, le statut quo général des régions se maintient très similaire à celui-là des derniers années, dans le sens de l'implication des acteurs sociaux et l'intégration de la citoyenneté.

⁸² *Loc. Cit.* Citation traduit depuis l'espagnol: "al agrupar dos realidades geográfica y económicamente disímiles y con serios problemas de accesibilidad (distancia-tiempo) entre sus áreas limítrofes extremas (provincias de Valdivia y Palena), ha impedido la consolidación e integración plena de la provincia de Valdivia en la región de que forma parte".

DEUXIÈME CHAPITRE

La région d'Aysén : un regard sur l'histoire du mécontentement des habitants Une dialectique d'oubli et de mémoire.

En reprenant les problèmes de politiques publiques dans l'aménagement du territoire et la création de régions analysés dans le chapitre précédent, nous essayerons à continuation d'exposer le cas de la région d'Aysén en tant que représentation des inégalités sociales et injustice territoriale. Malgré les efforts menés durant les derniers quarante ans au Chili, la décentralisation ne se reflète que dans les discours politiques des gouvernements et non pas sur le plan territorial. Ces discours affectent notamment les régions les plus éloignées de Santiago - c'est-à-dire - les régions périphériques, comme la région d'Aysén, dont l'éloignement, l'isolement ainsi que ses caractéristiques géographiques la classent sous une catégorie spéciale et distincte à celle d'autres régions. Parmi les événements qui ont donné forme à la configuration territoriale et sociale de la région d'Aysén, certains jalons ont davantage modelé son histoire depuis le début de sa population - ou bien de son occupation - jusqu'à la délimitation institutionnelle qui lui a permis de se constituer en tant que région. Nous mettrons l'accent sur l'appréciation de ce territoire par l'État, en mettant l'accent sur les principales politiques publiques qui ont été périodisés par les historiens, afin de découvrir une dialectique constante qui se batte entre l'intérêt et le désintérêt, jusqu'à devenir en oubli pendant longtemps. Au long du chapitre nous exposerons comment l'histoire de la région devient la mémoire enregistré dans l'imaginaire des habitants d'Aysén, une mémoire nourrie par l'inconscient collectif autant que par une réalité inchangée dans le temps. C'est en effet le mémoire qui permettra la prise de conscience des ayseninos et qui les portera au mécontentement, un sentiment répandu qui a origine l'apparition du mouvement social. Parmi les facteurs qui ont déclenchés ce sentiment, nous expliquerons la complexité d'une région avec une évidente déconnexion terrestre du reste du pays. Le difficile accès à la région ainsi que la difficulté à voyager à son intérieur mettent en évidence des problèmes d'isolation et déconnexion terrestre. Les barrières naturelles s'imposent ainsi face au développement si proclamé, faisant obstacle à l'avancée d'une colonisation réalisée par les mêmes ayseninos qui existe encore, qui n'attends pas encore la motivation de l'État.

2.1 Un regard historique à un territoire en dilemme constant : les traces de l'oubli de l'État

2.1.1 L'incertitude territoriale de la Patagonie comme effet des discours des explorateurs

C'est indiscutable dire que la Patagonie est l'une des zones les plus australes du monde, un territoire reconnu de nos jours par sa richesse naturelle, ses paysages et la particularité de sa géographie. Il y a siècles des mythes qui furent déjà construits autour des singularités majestueuses de cette terre. Des histoires comme la « Ville des Césars »⁸³ (ou la « Ville Errante »), une légende d'or du nouveau monde à propos d'une ville inca idyllique, une sorte de « El Dorado » australe⁸⁴ comme un paradis terrestre qui s'est converti en stimulation d'excursions de multiples voyageurs depuis l'époque coloniale. Mais au même temps, la Patagonie représente l'idée d'un territoire lointain, plutôt dépeuplé et d'un climat inhospitalier - le *finisterrae* ou le fin de monde comme quelqu'un le nommé- en prenant la forme d'un continent terrestre au sud du parallèle 42° entre les deux océans. En conséquence la Patagonie conforme un imaginaire bipolaire - c'est-à-dire - elle éveille des sentiments d'attraction par l'aventure en face de l'inconnu et au même temps d'incertitude et danger. Nous soulignons cette dualité, puisque essentiellement cet imaginaire a marqué la perception qui existait de la Patagonie, la projection d'une représentation territoriale qui a certainement influé sur l'intérêt tardif qui démontrait la couronne espagnole sur ce territoire, ainsi que le désintéressement complet de l'État chilien au début du XIX^{ème} siècle.

Contrairement aux autres modèles d'expansion de la frontière civilisatrice, au Chili la délimitation d'une frontière vers le sud et vers l'est a toujours générée une grande controverse tant au niveau historique comme politique. Ces débats se basent dans l'absence de limites claires entre le Chili et l'Argentine après la patente royale (Real Cédula) émis par le Roi Philippe II en 1570, qui étendait le territoire du Gouvernement du Río de la Plata (juridiction coloniale argentine) vers le sud en comprenant une partie de la Patagonie⁸⁵. L'existence de ce territoire

⁸³ C. Bayo. Los Césares de la Patagonia. Leyenda aurea del Nuevo Mundo. Madrid, 1913, p.5.

⁸⁴ G. Morales Matos. Conflictos geográficos en las tierras patagónicas chilenas. Revista Eria n. 41 (1996), p. 207. Consultado el 02/04/2014. <<http://revistaeria.es/index.php/eria/article/view/366>>

⁸⁵ M. Ravest. La Patagonia Oriental según una Real Cédula de 1570 menospreciada por la historiografía chilena.

sans frontières explicitement délimitées entre le Chili et l'Argentine impliquerait, ainsi que des longues conflits limitrophes entre les deux nations, des modèles d'occupation et de colonisations différentes à celles-ci appliqués par le modèle colonial espagnol qui se basait sur la fondation de villes. Même si à l'époque de la colonisation espagnole quelques explorations ont été réalisées lesquelles levaient l'ancre depuis l'île de Chiloé vers les fjords du sud, celles-ci ne suivaient que des propos exclusivement aventureux ou évangélistes, par exemple le cas des jésuites. Les expéditions les plus officielles ordonnées par le Vice-roi du Pérou ont commencé en 1792, afin d'ouvrir un couloir colonisateur vers l'atlantique⁸⁶. Quoiqu'il avait été déjà démontré un intérêt vers la connaissance et exploration de la Patagonie, ce n'est que trente ans après que cet intérêt prendrait un énorme tour: « Contrairement à ce qui pouvait être pensé, l'Indépendance a apporté avec elle l'oubli des terres australes, au point dont se sont suspendues les expéditions scientifiques, d'expédition et de conquête »⁸⁷. L'oubli commence à devenir une caractéristique constamment utilisée par les historiens pour se rapporter au territoire de la Patagonie comme nous verrons par la suite.

Au début du XIX^{ème} siècle l'État chilien reconnaissait constitutionnellement leur souveraineté sur un territoire qui s'étendait vers le sud jusqu'au Cap Horn. Mais le fleuve Bio Bio et l'Araucanie, la frontière coloniale qui séparait le territoire civilisé de celui sauvage, démarquaient une frontière virtuelle pour les citoyens les plus centralistes. Il semble difficile de confirmer telle affirmation tant d'années après, mais l'analyse des historiens le réaffirme :

*« La frontière araucane semblait avoir imposé un mur mental aux chiliens métropolitains. (...) Tel était la très faible connaissance ou plutôt, la franche méconnaissance, qui dominait le 'Chili traditionnel' par rapport à cette région immense, qui lorsque le territoire chilien fut organisée politique et administrativement, [la région d'Aysén] n'a même pas été prise en compte. »*⁸⁸

Revista Historia, vol. 38, n.2, Santiago, 2005, pp. 445-464.

⁸⁶ G. Morales Matos, *Op. Cit.*, p. 208.

⁸⁷ *Loc. Cit.* Citation traduit par l'auteur depuis l'espagnol: "Contrariamente a lo que pudiera pensarse, la Independencia trajo consigo el olvido de las tierras australes, al punto de que se suspendieron las expediciones científicas, de expedición y conquista".

⁸⁸ M. Martinic. *De la Trapanada al Aysén : una mirada reflexiva sobre el acontecer de la Región de Aysén desde la prehistoria hasta nuestros días*. Pehuén Editores, Santiago, 2005, p. 75. Citation traduite par l'auteur du texte en espagnol: "La frontera araucana parecía haber impuesto un muro mental a los chilenos metropolitanos. (...) Tal era el muy escaso conocimiento o mejor, el franco desconocimiento, que se poseía en el 'Chile tradicional' sobre

De ces faits l'inexistence de politiques publiques dirigées spécifiquement à la zone australe pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle devient un argument qui soutiendrait cette théorie de mur mental des chiliens de l'époque par rapport à son bas intérêt sur les territoires les plus lointains de la capitale. Lors de la configuration de la nouvelle République, la zone la plus australe du pays jusqu'au Cap Horn reste comprise à l'intérieur des limites politiques - administratives de la Province de Chiloé, déterminée par la Loi Fédérale du 30 août 1826 et réaffirmé par la suite avec la Constitution de 1833⁸⁹. Bien que des années plus tard la province de Chiloé fût subdivisée en départements conformément au Décret Suprême du 28 février 1855, les territoires innomés au sud de cette île ne sont pas pris en considération. Cette situation s'est maintenue jusqu'à la Loi du 2 octobre 1861 qui créa la Province de Llanquihue, dont la colonie de Magallanes a été comprise comme son périmètre le plus austral⁹⁰. Le gouvernement commence alors à prendre appui sur l'existence d'un territoire plus austral que celui de l'imaginaire des chiliens métropolitains mentionné par M. Martinic. Il persistait néanmoins un vide de connaissance et de juridiction au-dessus du territoire compris entre Chiloé et Magallanes. Dès ces réflexions peuvent se racheter des pistes fondamentales pour comprendre les bases de l'abandon et le désintéressement de l'État chilien au territoire austral, lesquels sont identifiables durant le XIX^{ème} et partie du XX^{ème} siècles. La seule exception était la zone du Détroit de Magallanes qui constituait un axe commercial maritime entre l'océan Pacifique l'Atlantique. D'où l'occupation effective du territoire chilien ait pris un saut depuis Chiloé jusqu'à la zone australe du pays, en étant décrété en 1843 l'occupation de Magallanes et en établissant une colonie à Punta Arenas en 1848⁹¹.

La connaissance qui existait de cette région australe avant le XX^{ème} siècle fut résultat principalement des explorations entamées par des scientifiques et voyageurs, comme celles réalisées par Charles Darwin et Robert Fitz-Roy au début de XIX^{ème} siècle. Sur la base des récits de voyages de ces explorateurs, et d'autres tels que William Hudson en 1892, ressort l'imaginaire de la Patagonie crée comme un mythe géographique. Ce mythe est construit sur les

aquella inmensa región, que cuando se organizo política y administrativamente el territorio chileno, ni siquiera se le tomo en cuenta."

⁸⁹ Constitución Política de la Republica de Chile, Capitulo I, artículo 1°, 1833. Consulté le 10/05/2014, <<http://bcn.cl/mua>>

⁹⁰ M. Martinic, 2005. *Op. Cit.*, p. 76.

⁹¹ *Loc. Cit.*

observations, les descriptions et les sensations de ces explorateurs, parfois imprégnées de leur imagination. Les récits des premiers chroniqueurs deviennent les discours fondateurs, en assignant à cette région australe un imaginaire qui fut hérité à la postérité, porteur d'idées et de sentiments tels que l'exotisme, la désolation et sa nature sauvage⁹². Malgré le fait que cet imaginaire représentait une région spécifique de l'Amérique du Sud, il ne circonscrivait pas explicitement ses frontières physiques, puisqu'elle s'agissait d'une idée superposée sur le territoire:

« (...) *the images of Patagonia are always connected both to the idea of 'world' (hence the 'end of the world') and to the idea of a chronotopical infinity stretching between modernity and barbarism. Seen from this perspective, Patagonia is a paradoxical zone whose very lack of limits confounds a reason dependent upon social scales.* »⁹³

La nature indomptée et inconnue de cette région provoquait chez les voyageurs la confusion des limites non seulement géographiques, mais aussi les limites entre le sauvage et le civilisé, en recoulent dans l'histoire au lieu d'avancer et déplacer la frontière au-delà, au contraire du modèle de colonisation expansionniste nord-américaine sur l'ouest⁹⁴. Selon Turner, pour ce modèle chaque avancée de la frontière vers l'ouest impliquait un processus d'expansion non linéaire, dans lequel un recul arrivait avant un progrès, une période dans laquelle on revenait aux conditions du sauvage et primitif. Ce processus se répétait plusieurs fois à mesure que la frontière de conquête avançait vers l'ouest jusqu'au point où le développement attendu est réussi⁹⁵. Les chroniques et les cahiers de voyage des explorateurs qui ont visité la Patagonie permettraient de reconnaître le même aspect, celui d'un retour constant au primitif et le sauvage, la désolation loin de la civilisation. Désormais on peut distinguer une différence qui contemple qu'étant donné ce que les - dits - explorateurs n'ont pas conquis de territoires ils n'ont pas non plus commencé le processus de colonisation, l'idée que ce projet serait retardé quelques années est ainsi devenu un mythe fondateur.

⁹² S. Casini. *La Fundacion Discursiva del Espacio Patagonico*. Revue Cyber Humanitatis n. 14 (2000), Facultad de Filosofia y Humanidades, Universidad de Chile. Consulté le 21/04/2014, <<http://www.revistas.uchile.cl/index.php/RCH/article/viewArticle/9094>>

⁹³ G. Nouzeilles. *Patagonia as a Borderland: Nature, Culture and the idea of the State*. Journal of Latin American Cultural Studies, vol. 8, n. 1, 1999, p. 35.

⁹⁴ *Ibid.* p. 36.

⁹⁵ F. J. Turner. *The Significance of the Frontier in American History, 1893*. American Historical Association at the World's Columbian Exposition in Chicago, Illinois, 1893, pp. 199-227. Text re-edited and published by the Internet Modern History Source Book, Fordham University, New York, 1998.

2.1.2 Le rôle de la frontière dans la configuration territoriale d'Aysén.

De son côté occidental, au sein de ce qui aujourd'hui est connu en tant que la Patagonie Chilienne, l'aire qui nous intéresse est celle de la région d'Aysén. Elle était l'un des derniers territoires à être incorporée sous la souveraineté nationale du Chili. La méconnaissance de sa géographie et ses ressources naturelles, les difficultés climatiques, et surtout son éloignement, sont les facteurs qui diminuent l'intérêt de l'État sur cette région pourtant son occupation⁹⁶. Même si Aysén fut délimitée et reconnue administrativement en tant que région par l'État au début du XX^{ème} siècle, nous commencerons à nous rapporter à cette aire comme la région d'Aysén afin de définir plus concrètement notre sujet d'étude.

En ce qui concerne sa configuration territoriale, ce n'est que face à un affrontement armé avec l'Argentine en rapport à la frontière que l'intérêt de l'État chilien sur la Patagonie est advenu⁹⁷. A ce point de l'histoire, ce territoire austral passe de l'oubli au désir, de l'indifférence à la reconnaissance, ce qui permettrait de pousser l'exploration de la région mais sans réussir à reconnaître leur vraie richesse au niveau des ressources naturelles. Néanmoins, l'Argentine décida exercer pression durant une période décisive pour le Chili : la guerre du Pacifique (1879-1883), une période de tension politique entre le Chili et l'alliance Pérou-Bolivienne pour disputer les territoires au nord du pays. En conséquence les deux pays ont signé un premier traité de limites dans lequel une grande partie du territoire était cédée à l'Argentine⁹⁸. La détermination de la souveraineté sur la Patagonie reste une matière de conflit par longtemps, face auquel d'autres conventions et accords furent signés par la suite en 1888 et 1893. Il fut nécessaire demander l'intervention de la couronne britannique pour mettre fin à cette dispute à travers d'un arbitrage en 1902 basée sur l'information compilée par l'exploration du géographe allemand Hans Steffen, conseiller scientifique entre les années 1892 et 1902⁹⁹.

⁹⁶ A. Ibañez Santa María. *La incorporación de Aysén a la vida nacional, 1902-1936*. Instituto de Historia, Universidad Católica de Chile, Revista Historia vol. N°11, 1972-1973.

⁹⁷ G. Morales Matos. G. Morales Matos. *Conflictos geográficos en las tierras patagónicas chilenas*. Revista Eria n. 41 (1996), p. 208. Consulté le 02/04/2014. <<http://revistaeria.es/index.php/eria/article/view/366> >

⁹⁸ Ministerio de Relaciones Exteriores de Chile. *Demarcación de límites entre Chile y la Republica Argentina. Tratado de Límites de 1881 – Convención de 1888 – Protocolo de 1893 - Protocolo de 1895 – Acuerdo de 1896*. Santiago de Chile, 1897. Consulté en "Memoria Chilena" le 18/02/2013, <<http://www.memoriachilena.cl/602/w3-article-80997.html> >

⁹⁹ G. Morales Matos. *Op. Cit.*, p. 208.

La Patagonie s'était transformée alors en objet de désir pour les deux pays, une espèce de dernière frontière, un symbole de pouvoir, de souveraineté et naturellement aussi de la continuité spatiale autant pour le Chili comme pour l'Argentine. Comme le décrit bien Nouzeilles, la Patagonie était un territoire que même s'il était hostile et inconnu, offrait parallèlement des bénéfices pour l'avenir :

*« During the process of nation-building in Argentina and Chile, both countries claimed Patagonia as fundamental: the region's control and occupation were crucial not only for the economic future of each country, but also for defining their political and cultural communities »*¹⁰⁰.

Alors ce territoire au bout du monde représentait une illusion pour la construction d'une nouvelle idée d'État National, et sa dispute portait la nécessité d'exercer une souveraineté sur un territoire avec une valeur stratégique à un niveau géopolitique. Naturellement aussi le domaine du détroit de Magellan pris une importance due aux opportunités commerciales avec les pays de l'autre côté du monde.

Bien que la pensée autour du principe de souveraineté remonte aux ouvrages de Machiavel et même s'il n'utilisait jamais le terme en rapport à l'idée politique, cet auteur ouvre les portes à la réflexion politique de la notion de souveraineté¹⁰¹. Néanmoins, nous pouvons le proposer comme un point de départ afin d'avancer vers la pensée moderne de ce principe: "Le principe de souveraineté, tel qu'il est établi par Machiavel et Bodin, est le principe moderne de la politique profane. La politique c'est le pouvoir et le pouvoir c'est la souveraineté"¹⁰². La politique commence à se comprendre comme une affaire humaine et laïque, la souveraineté représente la base d'autonomie pour la constitution de l'État. Ultérieurement, on réfléchit déjà non pas uniquement à la constitution d'un État, mais aussi sur sa nature même, on commence à mettre en question l'absolutisme et surgit l'idée de souveraineté partagée, qui comportait en principe deux sens distincts :

¹⁰⁰ G. Nouzeilles. *Patagonia as a Borderland: Nature, Culture and the idea of the State*. Journal of Latin American Cultural Studies, vol. 8, n. 1, 1999, p. 37.

¹⁰¹ G. Mairet. *Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*. Éditions Gallimard, Paris, 1997, chapitre I Histoires, 1. Origines, pp. 17-38.

¹⁰² G. Mairet. 1997, *Op. Cit.*, p. 20.

« Dans un sens premier: elle exprime l'exercice d'une souveraineté par deux ou plusieurs États sur un même territoire ou une portion de territoire. Dans un second sens: elle implique dans le cadre de la Constitution d'un État la reconnaissance d'une parcelle ou proportion de souveraineté à une ou plusieurs des collectivités membres en sus de la souveraineté de l'État. »¹⁰³

Ce double sens de l'exercice souverain changeait de perspective après les traités de paix de Westphalie, les accords qui donnèrent les bases pour le développement de politiques internationales qui reconnaissaient la souveraineté des États y compris l'exercice du pouvoir et le système de droits. Cette idée de la souveraineté westphalienne est-elle définie comme «(...) la notion d'autorité exclusive sur un territoire défini; c'est-à-dire à l'interdiction par la puissance souveraine de l'intervention d'autres acteurs sur son territoire.»¹⁰⁴. Sur cette notion on construit un cadre d'un ordre politique que plusieurs d'États ont incorporé, celui-ci fut le cas du Chili.

Pour la période de notre analyse de la souveraineté chilienne sur la Patagonie, la Constitution de 1833 continuait en vigueur, d'où la notion de souveraineté est définie dans son article n. 4: "La souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui délègue son exercice chez les autorités qui établit cette Constitution"¹⁰⁵. Cette définition assez concise de la souveraineté laisse entrevoir que tel document politique en vigueur par une centaine des années, même s'il fut élaboré sous un régime de présidentialisme fort, autoritaire et conservateur, il devint un cadre juridique aussi pour les gouvernements postérieurs tant parlementaires et libéraux. La définition d'un territoire national et le pouvoir exercé sur lui, semblait ne pas être un topique très débattu jusqu'à fin du XIX^{ème} siècle quand ils commencent les problèmes limitrophes. Néanmoins, puis dans la Constitution de 1925¹⁰⁶ le texte de l'article cité était réaffirmé, sans des modifications ou

¹⁰³ F. Lemaire. *Propos sur la notion de « Souveraineté Partagée » ou sur l'apparence de remise en cause du paradigme de la souveraineté*. PUFI, Revue Française de Droit Constitutionnel, 2012/4 n. 92, pp. 824-825. Consulté le 07/04/2014, < <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2012-4-page-821.htm> >

¹⁰⁴ F. Lerin, L. Tubiana. *Les paradoxes de la souveraineté*. In Pierre Jacquet et al, *Regards sur la Terre*. Presses de Sciences Po « Annuels », 2009, p.100. Consulté le 07/04/2014, < <http://www.cairn.info/regards-sur-la-terre-2009---page-96.htm> >

¹⁰⁵ Constitución Política de la Republica de Chile, 1833 (version électronique). *Op. cit.* Citation traduit depuis l'espagnol: « *La soberanía reside esencialmente en la Nación, que delega su ejercicio en las autoridades que establece esta Constitución* ».

¹⁰⁶ Ministerio del Interior. Constitución Política de la Republica de Chile, artículo n.3, 1925. Consulté le 10/05/2014, <<http://bcn.cl/1n6i>>

des suppléments.

En dépit l'évidente faiblesse juridique en rapport au territoire national à l'époque, la délimitation territoriale de ce qui constitue la nation chilienne recouvre une importance particulière si l'on tient en compte la discontinuité physique du limite frontalière donnée par la muraille naturelle de la Cordillère des Andes. Le caractère naturel de cette frontière nous permet de réfléchir à ce qu'elle implique d'un point de vue de la géographie physique et aussi d'un point de vue depuis les sciences sociales. Car bien que le massif de la cordillère fait partie de l'orographie de la zone avec des caractéristiques biologiques et géologiques assez particulières, elle ne se traduirait pas manifestement à une frontière s'on ne l'attribuait pas de valeur géopolitique. En plus, la pensée du géographe Friedrich Ratzel en relation à l'importance des frontières naturelles, affirment que la notion de territoire devient le critère pour les fondements de la géopolitique. La cordillère comme barrière naturelle détermine intrinsèquement alors l'existence d'une frontière naturelle, mais sa valorisation ne serait pas immédiate et automatique: « Pourtant la plupart des frontières naturelles doivent être confirmées politiquement. Même la ligne de crête la plus affirmée, la ligne de partage des eaux la plus évidente, reste douteuse eu égard à cette ligne imaginaire que nous avons dans l'esprit »¹⁰⁷. Cette phrase réaffirme la nécessité de reconnaissance politique d'une frontière dans sa compréhension physique, ainsi que manifeste l'existence d'une valeur imaginaire nous lui donnent en l'assimilant comme une ligne continue.

Ce type de frontière est aussi prit par le géographe français Jacques Ancel. Dans sa classification des frontières humaines il distingue les « frontières de pression »¹⁰⁸, qu'il explique à l'exemple du cas complexe de la Cordillère des Andes placée entre le Chili et l'Argentine, comme une frontière plutôt théorique que pratique. Ces frontières de pression feraient partie de différents États et évolueraient conformément à ses transformations, les changements qui se trouveraient représentés dans les cartes par des lignes temporelles prestes à être nouvellement modifiées. Par conséquent il est fondamental de faire la distinction entre la frontière représentée par la cordillère dans la réalité et la frontière qui se représente dans la carte, où la relativité de la

¹⁰⁷ F. Ratzel. Chapitre XVIII *Les frontières naturelles*. En *La Géographie Politique. Les concepts fondamentaux*. Paris, Fayard, 1987 (1897), p. 151.

¹⁰⁸ J. Ancel. Chapitre VII *Les frontières humaines*. En *La Géographie des frontières*, Paris, Gallimard, 1938, p. 105.

première entrave la déterminer comme fixe s'ils sont définis sur la base des consentements politiques :

« En effet, les chaînes de montagnes telles qu'elles apparaissent sur les cartes à petite échelle semblent devoir être suivies logiquement par le tracé des frontières. Mais, sur le terrain, les choses ne sont pas aussi évidentes, surtout quand deux États veulent chacun contrôler les positions stratégiques les plus intéressantes, des crêtes ou des lignes de partage des eaux, qu'il est difficile de tracer clairement même sur une carte à relativement grande échelle. »¹⁰⁹

Nous ne pouvons pas omettre alors le caractère naturel de la cordillère tel que une partie d'un système géologique dynamique ouvert aux transformations. Comme le philosophe et sociologue Edgar Morin mentionne, il faut reconnaître qu'il existe une complexité qui nous permettrait de trouver une relation inéluctable entre les systèmes physiques et les systèmes biologiques, cependant la distinction suivante doit être faite: « Les frontières de la carte n'existent pas *dans* le territoire, mais *sur* le territoire, avec les barbelées et les douaniers »¹¹⁰. En concordance avec la distinction proposée par Morin, nous ne devons pas observer la frontière à travers une lentille réductionniste en nous basant seulement sur les accords politiques qui définissent une ligne sur la carte, spécialement dans le cas de la Patagonie. Si nous cessons de l'observer depuis un plan cartésien l'inexistence de barrières géographiques claires trompe l'idée de la frontière comme une ligne physique visible sur la surface et nous commençons à l'apprécier depuis l'espace vécu du territoire. La Cordillère des Andes dans ce point de la carte est une frontière que commence à diminuer et à se confondre avec le paysage, car son perméabilité extrême¹¹¹ ouvre la place à d'espaces de continuité entre le territoire argentine et chilien, en facilitant le contact et l'intégration des installations humaines en Patagonie. Cette complexité est renfermée par la frontière dans le cas de la région d'Aysén, où l'accès terrestre depuis le continent est plus dégagé depuis le côté argentin de la frontière que depuis l'île de Chiloé au Chili.

¹⁰⁹ Y. Lacoste. *Montagnes et Géopolitique*. Revue Hérodote 2002/4 N°107, p. 4. Consulté le 05/05/2014. <<http://www.cairn.info/revue-herodote-2002-4-page-3.htm>>

¹¹⁰ E. Morin. *Introduction à la pensée complexe*. Editions du Seuil, Paris, 2005 (1^e édition 1990), p. 52.

¹¹¹ P. Grenier. « L'effet-frontière » dans *l'utilisation et l'organisation de l'espace des Andes argentines*. Revue de Géographie Alpine, 1998, Tome 76, n. 1, p. 11. Consulté le 05/05/2014, sur le site web <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_1988_num_76_1_2698>

2.1.3 Les colonisation d'Aysén : un processus planifié ?

Une fois définie la frontière, l'occupation du territoire austral devint un nouveau défi. À part de la problématique l'intérêt, la présence de l'État Chilien sur la Patagonie était presque inexistante durant tout le XIX^{ème} siècle, car que l'organisation administrative du territoire était assez diffuse en dénotant l'absence d'une politique claire à cet égard¹¹². Cependant cela n'a pas forcément signifié l'absence complète d'habitants chiliens dans la zone, puisqu'une occupation au nord de la région d'Aysén (Palena) est déjà enregistrée en 1806. Désormais les occupations les plus permanentes commencent à la fin du même siècle, un processus connu comme « colonisation spontanée »:

« (...) celle-là réalisée sporadiquement, sans une planification gouvernementale et même sans la connaissance de la part du gouvernement. Ces colons, nés en général dans les régions contiguës, installant une petite hutte en prenant possession du territoire. Ainsi c'est fait au long de toute cette vaste région». ¹¹³

Ils sont les mêmes colons, les personnages audacieux qui l'historienne Danka Ivanoff dénomme les « colons du silence »¹¹⁴, ont réussi à donner un chemin sur cette géographie complexe aux dépens des sacrifices et qui ont été oubliés par quelques livres d'histoire.

Certains auteurs ont proposé de concevoir l'occupation et peuplement d'Aysén comme un processus de « valorisation du territoire »¹¹⁵, où sont omises les tentatives d'occupation du territoire antérieures XX^{ème} siècle, processus conformé par trois étapes temporaires. Ces périodisations ont deux versions, une proposée par les historiens et l'autre assez équivalente mais proposée par des planificateurs (techniciens). La différence réside dans la sélection des

¹¹² J. Villagrán *et al. Op. Cit.*, pp. 11-18.

¹¹³ G. Izquierdo. *Op. Cit.*, p. 102. Citation traduit depuis l'espagnol: "(...) aquella realizada esporádicamente, sin una planificación gubernamental e incluso sin el conocimiento por parte del gobierno. Estos colonos, nacidos generalmente en las regiones contiguas, concurrían a instalar una pequeña choza tomando de hecho posesión del territorio. Así se hizo a lo largo de toda aquella vasta región".

¹¹⁴ D. Ivanoff, en entrevista realizada por Osvaldo Aguirre. *Aysén una historia de sueños y coraje*. Revista Confines n. 13, septiembre del 2008. Consulté le 23/03/2014. <www.confinesdigital.com>

¹¹⁵ Intendencia de Aysén, SERPLAC Región de Aysén, IREN-CORFO. *Perspectivas de desarrollo de los recursos de la Región Aysén del General Carlos Ibáñez del Campo. Propiedad y tenencia de la tierra*. Santiago, 1979, p. 7. Consultado el 09/04/2014. <<http://bibliotecadigital.ciren.cl/gsdlexterna/cgi-bin/library.exe?l=es>>

événements qui divisent les périodes temporelles. Pour les historiens il signifiait attribuer un ordre aux faits historiques distingués selon leur liens avec les politiques de l'État, en permettant d'expliquer l'ordre dispersé des installations humaines qui continue jusqu'à nos jours. En contrepartie, pour les techniciens, élaborer cette périodicité leur permettait représenter les jalons principaux qui liaient les occupants - ou les habitants - d'Aysén en rapport à la configuration d'installations et de structures de lieutenance de terrains. Même s'elles sont différentes, les deux périodisations sont utiles pour cette étude.

En combinant les deux de périodisations, il est possible proposer une nouvelle approche pour expliquer ce processus de colonisation d'Aysén :

a) *La fondation de la mémoire aysenina : le rêve des colons vis-à-vis de la tentative des entrepreneurs.* Il s'agit de un première étape de « occupation naissante »¹¹⁶ (1900-1927), ou bien d'une « occupation pionnière »¹¹⁷ entre les années (1900-1930), laquelle n'aurait pas été constante et permanente. Trois différentes catégories d'occupants sont mentionnées, parmi lesquelles se distinguent ceux qui venaient de Chiloé afin d'habiter temporairement les zones de fjords et les embouchures des rivières; les colons chiliens qui croisaient depuis l'Argentine pour occuper les terres sans propriétaire; et un dernier groupe qui communiquerait aux travailleurs d'entreprises qui auraient reçu des concessions de terre comme la Société Industrielle d'Aysén (SIA)¹¹⁸. Cette occupation naissante ou pionnière se serait développée d'une manière bipolaire, le côté oriental et l'occidental, en divergeant l'un de l'autre. Donc ceux qui occupaient le secteur oriental avaient une communication plus directe et proche avec l'Argentine, en contrepartie ceux qui occupaient le secteur occidental étaient plus liés avec l'improvisation de ports pour sortir vers l'océan pacifique et se connecter ainsi avec des autres provinces¹¹⁹. Les premiers colons arrivés à cette partie de la Patagonie auraient établi dans les secteurs aujourd'hui connus comme Palena, Lago Verde, le bassin du Lac General Carrera, dans les bassins des fleuves Baker et Mayer. Tous ceux dans le côté oriental de la Patagonie chilienne constituaient une zone de flux et d'échange constant avec le côté argentin, car les sommets de la cordillère des Andes commencent à

¹¹⁶ J. Villagrán *et al. Op. Cit.*, p. 12.

¹¹⁷ Intendencia de Aysén, SERPLAC Región de Aysén, IREN-CORFO. *Op. Cit.*, p. 7.

¹¹⁸ G. Izquierdo. *Op. Cit.*, p. 104.

¹¹⁹ J. Villagrán *et al. Op. Cit.*, p. 13.

diminuer et la frontière devient symbolique. Nonobstant les difficultés des conditions géographiques, les colons venus depuis l'Argentine avec l'intention de s'établir en Patagonie ont réalisé les premières installations humaines, celles qui deviendraient les futurs villages. Mais la décision de ces premiers colons n'était pas spontanée, puisque « le fait que cette occupation marginale orientale s'établisse aux espaces frontaliers est produit de la dépendance que ces premiers habitants ont avec l'Argentine ». De certaine manière ils ont été forcés de revenir au territoire chilien après que le gouvernement argentin décide de faire une possession effective sur le secteur de la Patagonie derrière la cordillère en expulsant les chiliens qui peuplaient là. Tout de même, leur singulier enracinement à cette terre motivait ces colons à essayer de s'établir comme des rapatriés. En ce qui concerne aux entreprises telles que la SIA, la loi du 4 août 1874 donnait un cadre juridique qui permettait d'attribuer des concessions gratuites de terrain aux entreprises enregistrées dans la zone centrale (près de Santiago) et que s'engageaient à produire dans les terrains accordés par des termes de 20 ans sujets à un renouvellement. Le contrat incluait d'autres conditions telles que recruter des colons nationaux ou étrangers (d'origine saxonne de préférence), en plus de construire des chemins, des maisons et des hangars¹²⁰. Néanmoins, les historiens n'approfondissent pas leur analyse en ce qui concerne l'occupation débutante de part des colons non rattachés aux entreprises, mais mettent l'accent sur une relation à la participation de l'État : « L'absence presque absolue de l'État chilien dans la région, et par conséquent des œuvres routières qui les communiqueront entre ceux-ci et la côte nationale, a fait que cette occupation soit caractérisée par l'isolement et l'autosuffisance »¹²¹. Cette analyse mentionne la fraction de l'imaginaire qui sera répliquée pendant tout le XX^{ème} siècle et qui se transformera par la suite en base du mécontentement de la population de la région d'Aysén, un conflit que nous analyserons plus tard.

L'arrivée de ces colons pionniers a déclenché entre 1905 et 1909, lorsque des familles dans les terrains abandonnés qui avaient été concédés à la Société d'exploitation du Baker (SEB)¹²². Quelques années plus tard ces colons reçurent en 1914 les permis d'occupation émis par le Bureau de Terres et la Colonisation de Punta Arenas. Simultanément d'autres entrepreneurs

¹²⁰ Intendencia de Aysén, SERPLAC Región de Aysén, IREN-CORFO. *Op. Cit.*, p. 8.

¹²¹ *Ibid.*, p. 12. Citation traduite depuis l'espagnol: "La ausencia casi absoluta del Estado chileno en la región, y por lo tanto de obras viales que los comunicaran entre ellos y con la costa nacional, hizo que esta ocupación se caracterizara por el aislamiento y el autoabastecimiento".

¹²² G. Izquierdo. *Op. cit.*, p. 105.

soutenus par le Ministère de Terres et de Colonisation acquièrent la concession de ces terrains sans consulter ni notifier les colons déjà installés autour du Lac de Buenos Aires. En effet, Charles Von Flack obtint une autorisation du gouvernement en 1917 pour les droits de location des terrains de l'ancienne SEB. Cette situation occasionnera le début d'un conflit dont le gouvernement de l'époque ignorait la gravité, ainsi que le conflit armé qui se développerait en conséquence. La police donna son appui à Von Flack pour expulser les colons qui ont été décidé à lutter pour défendre ses droits sur ces terres. Le conflit s'intensifia en 1918 finit le même année grâce au support de le député Nolasco Cárdenas, alors que le Ministre de l'intérieur de l'époque Arturo Alessandri commandé la retraite de la police de la zone¹²³. Cet évènement est connu comme la « Guerre de Chile Chico » ou bien la « Bataille du Lac Buenos Aires »¹²⁴, et elle n'est pas mentionnée par aucune des périodisations. Cette guerre comme l'ont dénommée, devient importante pour fortifier encore une fois l'idée de l'oubli de l'État, un oubli augmenté par l'éloignement depuis la zone centrale où se héberge le pouvoir du gouvernement. Un oubli qui a dû être revendiqué après l'affrontement armé et reconnaître ces colons pionniers comme des propriétaires. Cet évènement aurait marqué la mémoire collective des ayseninos mais non pas celle des chiliens, puisque la distance de la capitale a aussi collaboré à son oubli. En citant Halbawachs, l'importance de cet évènement pourrait se comprendre de deux manières: « Ce sont des faits uniques en leur genre, par lesquels l'existence d'un groupe est modifiée. Mais ils se résolvent, d'autre part, en une série d'images qui traversent les consciences collectives »¹²⁵. Mise en considération des deux définitions, la Guerre de Chile Chico conformerait un jalon important dans la conscience collective des habitants de la région, l'attaque de la police et la non reconnaissance des droits comme locataires de part de l'État, puisque ces colons faisaient aussi « de la patrie » et représentaient la souveraineté de l'État dans un territoire inhabité (sauf par des groupes autochtones). D'un autre côté nous ne pouvons pas être réductionnistes et définir tout simplement si ces succès ont changé ou non l'existence de ce groupe de colons, bien qu'ils ont réussi à n'être pas éradiqués, il serait nécessaire de réaliser une étude plus profonde et considérer diverses variables pour tirer des conclusions plus précises.

¹²³ D. Ivanoff. *La Guerra de Chile Chico o los sucesos del Lago Buenos Aires*. 1999. Consultado en « Memoria Chilena » el 22/03/2014. <<http://www.memoriachilena.cl/602/w3-article-8483.html>>

¹²⁴ D. Ivanoff, 1999, *Op. Cit.*

¹²⁵ M. Halbawachs. *La mémoire collective*. Presses Universitaires de France, Paris, 1968 (1^e édition 1950), p.44.

De toute façon, nous pouvons déduire ce que les circonstances qui ont amené aux colons à défendre leurs terrains et donner bataille pourraient être considérées comme la première demande de justice de la région d'Aysén, en appelant à la reconnaissance de leurs droits et leur condition de chiliens. Bien que la notion de reconnaissance dans le cadre de la justice que propose la philosophe nord-américaine Nancy Fraser est pensée comme une problématique de justice dans l'ère post-socialiste, l'idée même de concevoir la demande de reconnaissance comme une demande de justice¹²⁶, une demande pour cesser d'être oublié par l'État, forme partie de l'histoire la plus profonde des ayseninos. Alors elle a été présente dans leur conscience collective depuis cette guerre du 1918.

D'après Fraser la compréhension de l'injustice peut être réalisée de diverses formes, notamment comme une injustice culturelle ou symbolique, qui a lieu soit sous la domination culturelle, la non-reconnaissance et le non-respect. De cette triade c'est la non-reconnaissance celle qui représente la condition des colons d'Aysén entourés dans le conflit, étant défini comme « (...) *being rendered invisible by means of the authoritative representational, communicative, and interpretative practices of one's culture* »¹²⁷. Sur la base de cette définition c'est l'État qui rend les ayseninos invisibles, bien qu'ils fassent partie du même système culturel.

b) *La colonisation officielle et le rôle des politiques publiques.* Nous avançons vers la deuxième étape définie comme « la présence de l'État dans la région » (1927-1960)¹²⁸ ou bien « l'intervention de l'État au moyen d'une législation » (1930-1962)¹²⁹. Quelques historiens qualifient cette nouvelle étape comme l'occupation d'Aysén et son incorporation dans la vie nationale (Ibañez, A., 1972-1973; Villagrán, J. *et al*, 1997; Martínez, 2006), une étape dans laquelle les services et les équipements sont mis en place, en initiant un processus d'urbanisation légère mais qui renforça les villes récemment fondées. Il est considéré que cette période commence quand l'État met en valeur l'existence de cette terre sans nom, oubliée entre Chiloé et Magallanes. Ce n'est qu'en 1927 quand le "Territoire de Colonisation d'Aysén"¹³⁰ fut

¹²⁶ N. Fraser. *Justice Interruptus. Critical Reflections on the 'Postsocialist' Condition*. Routledge, New York, London, 1997 (1996).

¹²⁷ *Loc. cit.* p. 14.

¹²⁸ J. Villagrán *et al.* *Op. cit.*, pp. 12-14.

¹²⁹ Intendencia de Aysén, SERPLAC Región de Aysén, IREN-CORFO. *Op. cit.*, p. 8.

¹³⁰ J. Villagrán *et al.* *Op. cit.*, pp. 13-14.

officiellement crée, constituant le moment dans lequel il se fait reconnaître comme partie intégrante du territoire national. Néanmoins, jusqu'à 1928 le territoire correspondant à Aysén continuait à dépendre fonctionnellement de l'extérieur, de la Province de Llanquihue au niveau juridictionnel et de la ville de Punta Arenas au niveau administratif¹³¹. Par la suite, le 31 octobre de 1929 le Ministère de la Propriété Australe¹³² fut créée à travers le décret n. 4.700, mettant en évidence la préoccupation du gouvernement de l'époque, celui du Président Carlos Ibáñez del Campo, qui soulignait:

« Il y a un vrai intérêt public de mettre un terme, à la brièveté possible, à la situation d'incertitude qui régnait dans la région à propos de la validité des titres de propriété, afin que les agriculteurs puissent disposer sans difficulté de crédit et autres facilités nécessaires pour la promotion et le développement agricole. »¹³³.

L'intérêt public est mentionné dans l'extrait étant assumé celui-ci comme l'intérêt du gouvernement, mais en ce qui concerne son usage et la production, il restreint son message à la problématique du régime foncier. En plus, il laisse de côté l'importance du rôle des colons, l'intégration de ces terrains sous une lignée soit d'un processus urbain ou bien d'une action pour leur rendre inaliénable à l'identité nationale. La même année (1929) la condition de « Province d'Aysén »¹³⁴ est donnée, mais sans définir clairement ses limites administratives. En tenant ce processus de colonisation et l'occupation effective de cette nouvelle province, la ville de Puerto Aysén est défini comme sa capitale en 1929, et suite à une expansion urbanisante sont fondées les villes de Baquedano (connu comme Coyhaique dès 1934), Cochrane, et plus tard le Puerto Ibáñez en 1931, évidemment avec l'idée de créer des centres d'approvisionnement. Afin de renforcer l'intégration de cette zone au territoire national, il est promulgué en 1930 la « Loi de

¹³¹ D. Ivanoff. *Op. cit.*, p. 4.

¹³² Ce Ministère de la Propriété Australe n'a pas eu longue durée et ses compétences furent transférées en avril 1931 à un nouveau Ministère de « Terres, de Biens Nationaux et de Colonisation », selon le décret par force de loi n. 4.770 du 31 octobre 1929. En DFL n.84, 1931. Biblioteca del Congreso Nacional de Chile. Consulté le 29/04/2014 sur le site web:

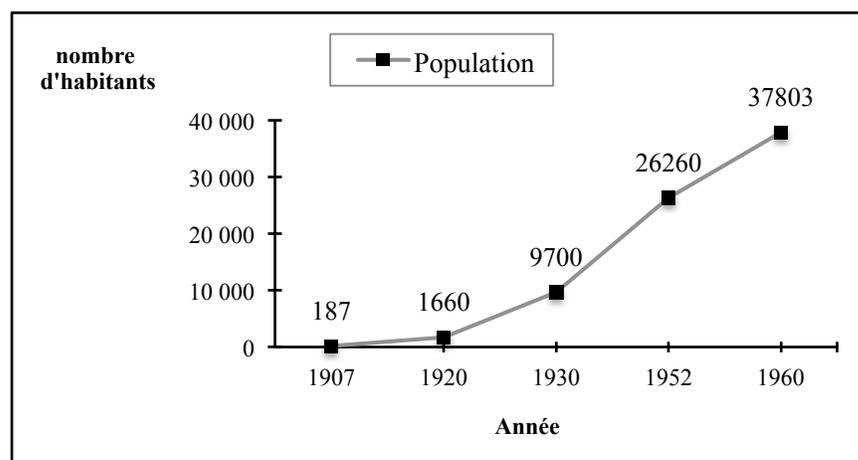
<<http://www.leychile.cl/Navegar?idNorma=4503&buscar=creacion+ministerio+de+la+propiedad+austral>>

¹³³ Decreto n. 4.700. En G. Izquierdo. *Op. cit.*, p. 97. Citation traduit depuis l'espagnol: "Hay un verdadero interés público en dar término, a la brevedad posible, a la situación de incertidumbre que reinaba en dicha región acerca de la validez de los títulos de propiedad, para que los agricultores puedan disponer sin dificultad al crédito y demás facilidades necesarias para el fomento y desarrollo agrícola."

¹³⁴ J. Villagrán et al. *Op. cit.*, p. 14.

Colonisation d'Aysén » (la Loi n. 4.855)¹³⁵, fait qui change la forme d'occupation du territoire et qui dénote un nouvel intérêt de l'État, qui vise à marquer sa présence dans la province, en cherchant à encourager le développement productif à travers une série d'incitations financières. Cette nouvelle loi bénéficia à tout chilien (même ceux rapatriés de l'Argentine) ou bien les étrangers nationalisés avec des titres de propriété gratuits de jusqu'à 600 hectares, sous condition de résider dans la province et capables de démontrer qu'ils comptent avec les capacités nécessaires pour le travail agricole¹³⁶. Pendant cette période de processus de fondation de villes, un indice assez haut d'urbanisation est observé, d'autour un 17 % de croissance est estimée pour une période de dix ans, en augmentant plus de quatre fois en proportion entre 1920 et 1930¹³⁷ (voir figure n 7) :

Figure n. 7: Graphique de l'évolution de la population de la Province d'Aysén (première moitié du XX^{ème} siècle).



Source: Elaboré par l'auteur sur la information tiré depuis Villagrán *et al.* (1997) et le rapport IREN-CORFO (1979).

¹³⁵ G. Izquierdo. *Op. cit.*, p. 106.

¹³⁶ Ministerio de Tierras y Colonización. Decreto 311, marzo 1937. *Aprueba el texto definitivo de la Ley de Colonización de Aysén*. Consultado en Biblioteca del Congreso Nacional de Chile, consultado el 29/04/2014. < <http://bcn.cl/1dk5i> >

¹³⁷ *Loc. Cit.*

C'est possible d'observer dans le graphique ci-dessus une croissance rapide de la population dans la province, ce qui est très probablement dû aux nouvelles politiques mises en place par l'État, car à partir de 1930 se remarque une augmentation de la courbe de croissance. La population fut établie dans un commencement principalement dans la ville de Puerto Aysén, capital de la Province, et en deuxième lieu à Coyhaique, initiant un processus de concentration urbaine pour ensuite se disperser peu à peu vers les autres centres urbains comme ceux de Chile Chico, Balmaceda, Puerto Ibáñez, et Cochrane. Cependant cette situation reviendrait quelques années après, et Coyhaique se mettrait à représenter la primauté urbaine de la province, grâce à sa localisation géographique stratégique qui la connecte directement avec les autres installations urbaines continentales de la province ainsi qu'avec le pays transandine.

Les lois et les décrets promulgués par les gouvernements de l'époque représentent les tentatives d'intégrer le territoire d'Aysén au reste du pays au moyen de la colonisation, en attribuant un sens aux linéaments à l'égard de l'occupation du territoire austral et en dotant aussi d'une structure pour la possession des terres: « De cette façon vers 1960 le panorama de la région était celui d'un grand nombre d'exploitations qui étaient travaillées par ses propriétaires. »¹³⁸. Même avec la création d'une structure juridique pour pousser la colonisation de cette nouvelle unité administrative, la province, il n'existait pas des politiques publiques dirigées spécialement à niveler la situation d'Aysén afin de réussir les niveaux de développement des autres provinces du pays. Nonobstant ces tentatives de disperser les efforts de croissance économique au long Chili, le centralisme de l'administration de l'État était déjà visible, car en 1916 la ville de Santiago concentrait 45 % des investissements du gouvernement central et le port de Valparaiso brillait comme axe principal de commerce et de transport. Même entre les années 40's et 60's les deux villes furent les plus bénéficiées de l'ISI, un système qui a finalement démontré accélérer encore plus les inégalités régionales de manière telle que les industries généraient les flux migratoires qui fortifiaient la concentration urbaine dans les grandes villes¹³⁹. L'intérêt stratégique qu'Aysén offrait dans le panorama territorial, tant dans sa potentialité de se développer comme axe portuaire du sud et aussi qu'en tant qu'axe de connexion commerciale

¹³⁸ J. Villagrán *et al.* *Op. cit.*, p. 15. Citation traduite depuis l'espagnol: “*De esta manera hacia 1960 el panorama de la región era el de un gran numero de explotaciones que eran trabajadas por sus propietarios.*”

¹³⁹ F. Arenas. 2009. *Op. Cit.*, p. 24.

avec l'Argentine sur la base de sa connectivité terrestre, n'ont pas contrecarré la brillance centraliste a aveuglé les autorités de l'époque.

c) *Politiques économiques et politiques territoriales depuis Santiago: le développement productif et la création de la région d'Aysén.* Finalement, cette dernière période est dénommée « politiques actives d'occupation »¹⁴⁰ (1960-1990), ou bien « période de la réforme agraire »¹⁴¹ (1962-1976). Les politiques furent réorientées vers la population de la nouvelle province et la possession de la terre, ainsi que vers la consolidation des nouvelles installations humaines que – malgré ces efforts – ne réussiraient pas à casser l'ordre dispersé des premières villes fondées. La Réforme Agraire, promulguée par la loi n. 15.020 de 1962 viserait à régler les nouvelles concessions de terres fiscales¹⁴². Nous rappelons que la Province d'Aysén, dans sa qualité de nouveau territoire intégré sous la souveraineté chilienne, appartenait initialement dans sa totalité à l'État, et à mesure que l'on a commencé à attribuer des droits de location et à concéder des titres de propriété, elle changeait sa figure administrative et fiscale. Cette réforme agraire accéléra le processus de remise de titres de propriété, un projet initié en 1930 avec la Loi de Colonisation d'Aysén. Parallèlement on créait la Corporation de Terres d'Aysén¹⁴³, un organisme qui conseille le gouvernement en suivant les indications du Ministère de Terres et de Colonisation, en rapport à la division et la vente de terrains fiscaux.

Jusqu'avant la réforme agraire se seraient remis autour de 1.081 titres de domaine, un chiffre qui augmenterait considérablement après 1962, en lui octroyant à peu près 1.595 titres de domaine seulement durant la période 1963-1976¹⁴⁴. Bien entendu cette régularisation de la propriété des terrains s'est développée en manière parallèle à une croissance démographique et à la dotation d'infrastructure des services basiques comme santé et éducation. Cependant les politiques mises au point dans la province ont pris un chemin divergent après le coup d'État de 1973, au début de la dictature de Pinochet un évident intérêt géopolitique s'est manifesté sur la zone australe en générale, et pour le cas d'Aysén une politique de population induit était élaborée :

¹⁴⁰ J. Villagrán *et al. Op. cit.*, p. 15..

¹⁴¹ J. Villagrán *et al. Op. cit.*, p. 15..

¹⁴² *Loc. Cit.*

¹⁴³ *Ibid.*, p. 29.

¹⁴⁴ J. Villagrán *et al. Op. cit.*, p. 16.

*« Telles actions de population ont eu pour objectif de donner une forme substantielle à l'intérêt gouvernemental d'obtenir une distribution géographique adéquate des habitants, ce qui a terminé par consolider une structure dispersée d'installations. Une raison importante l'exécution de ces tâches il a été, comme déjà il s'est aigri, la doctrine de la sécurité nationale. »*¹⁴⁵

Nonobstant, ces tentatives ont terminé par consolider une structure d'installations dispersées et avec une connectivité faible jusqu'aujourd'hui. Même si la création de centres urbains, la concession gratuite de titres de propriété et l'implémentation de services ont motivé la population, ces initiatives n'ont pas été suffisantes pour changer cette structure dispersée. Conformément à la loi n. 575 de 1975, le territoire d'Aysén fut finalement constitué comme une région, en la dénommant la XIème Région d'Aysén et le General Carlos Ibáñez del Campo, en déterminant ses limites administratives qui la dégageaient de la région De Los Lagos (Xème) par le nord et de Magallanes (XIIème) par le sud¹⁴⁶. Les plans de colonisation pour assurer l'occupation du territoire se sont renforcés encore plus suite à la création de le Bureau de Colonisation en 1985, relevant l'époque du Ministère de Biens Nationaux, en représentant une tentative pour fortifier le pouvoir du gouvernement central sur la nouvelle région, préoccupés par la faible densité de population et la grande proportion de terrains inhabités. Le but de cette mesure consistait à transférer certains domaines fiscaux vers le secteur privé, car après avoir assuré la propriété aux mains de privés, il prenait appui peu à peu la stabilité de la population de la région, des habitants avec titres de domaine¹⁴⁷.

Officiellement, le processus de colonisation se suspendrait au début de 1990 après le retour à la démocratie en raison de la évaluation des politiques publiques¹⁴⁸. Néanmoins, cette suspension s'est traduite de certaine façon dans une stagnation du développement économique de la région, lequel était fortement dépendant des politiques focalisées de l'État. Cela aussi signifia un

¹⁴⁵ J. Villagrán *et al.* *Op. cit.*, p. 16. Citation traduite depuis l'espagnol: "*Tales acciones de poblamiento tuvieron como fin dar forma sustancial al interés gubernativo por lograr una adecuada distribución geográfica de los habitantes, lo que terminó por consolidar una estructura de asentamientos dispersa. Una razón importante para la ejecución de estas tareas lo fue, como ya se apuntó, la doctrina de la seguridad nacional.*"

¹⁴⁶ M. Martinic. *Op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁷ J. Villagrán *et al.* *Op. cit.*, p. 17.

¹⁴⁸ *Loc. Cit.*

énorme recul au niveau de politiques publiques, la mise en évidence au long de l'histoire d'Aysén même comme province ou comme région, les gouvernements n'ont jamais clairement défini leur posture ni leurs intérêts réels avec la région, ils ont toujours agi en réponse à une éventualité mais non pas comme une motivation d'un projet à long terme. Nous pourrions poser comme hypothèse qu'Aysén reste aujourd'hui dans un état de colonisation inachevée.

2.2 Les fondements du mécontentement social: la mémoire des habitants

2.2.1 Aysén dans le contexte des inégalités régionales

Actuellement la région d'Aysén, officiellement dénommé « XIème Région d'Aysén et du General Carlos Ibáñez del Campo », comprend une surface de 108,494.4 kms², se situant comme la troisième région la plus étendue du Chili (après la région de Magallanes et celle d'Antofagasta). Conformément au recensement du 2002¹⁴⁹, la région dispose d'une population estimée de 105.865 habitants, en représentant 14,3 % de la surface totale du Chili et avec une densité régionale de 0,97 hab./km². Ces chiffres représentent une grande dichotomie, car Aysén est l'une des plus grandes régions du Chili et en même temps l'une des moins peuplées. Du total de la population, le 15,4 % habitent dans des zones rurales et 84,6 % habitent des zones urbaines dont 55 % se concentrent dans la ville de Coyhaique¹⁵⁰. Quelques études évaluent que seulement 20 % de la surface régionale s'acquitte des conditions requises pour être habitée, l'autre 80 % présenterait des restrictions sérieuses d'habitabilité¹⁵¹, dû entre d'autres facteurs aux caractéristiques du relief, de la végétation, tant qu'au type et l'usage du sol, puisqu'une grande partie correspond aux terrains fiscaux (voir figure n. 8) qui se trouvent de nos jours sous la protection de SNASPE (Service National d'Aires Sauvages Protégées par l'État). Les chiffres mettent en évidence la répétition d'un modèle d'occupation du territoire analogue à celui du commencement de la colonisation de la région, puisque la population continue à se concentrer dans les zones urbaines et une énorme étendue de surface reste sans habiter.

¹⁴⁹ En 2013 une commission d'experts a ratifié et a invalidé les résultats du recensement 2012 réalisée par l'Institut National des Statistiques (INE), grâce auquel jusqu'à la date les données uniques démographiques fiables continuent d'être ceux-là du 2002. « *Como resultado de estas consideraciones, el Instituto Nacional de Estadísticas comunica que, con fecha 27 de marzo de 2014, ha procedido a deshabilitar el acceso a información del Censo de Población y Vivienda 2012, que a la fecha estaba disponible en el sitio web www.ine.cl y www.censo.cl. Esta Dirección se compromete a realizar su máximo esfuerzo en proveer a todos sus usuarios y a la ciudadanía en general, productos que cumplan con los más altos estándares, nacionales e internacionales.* » <<http://www.censo.cl/>>, voir aussi <<http://www.nytimes.com/2013/08/10/world/americas/chilean-president-apologizes-for-census.html>>

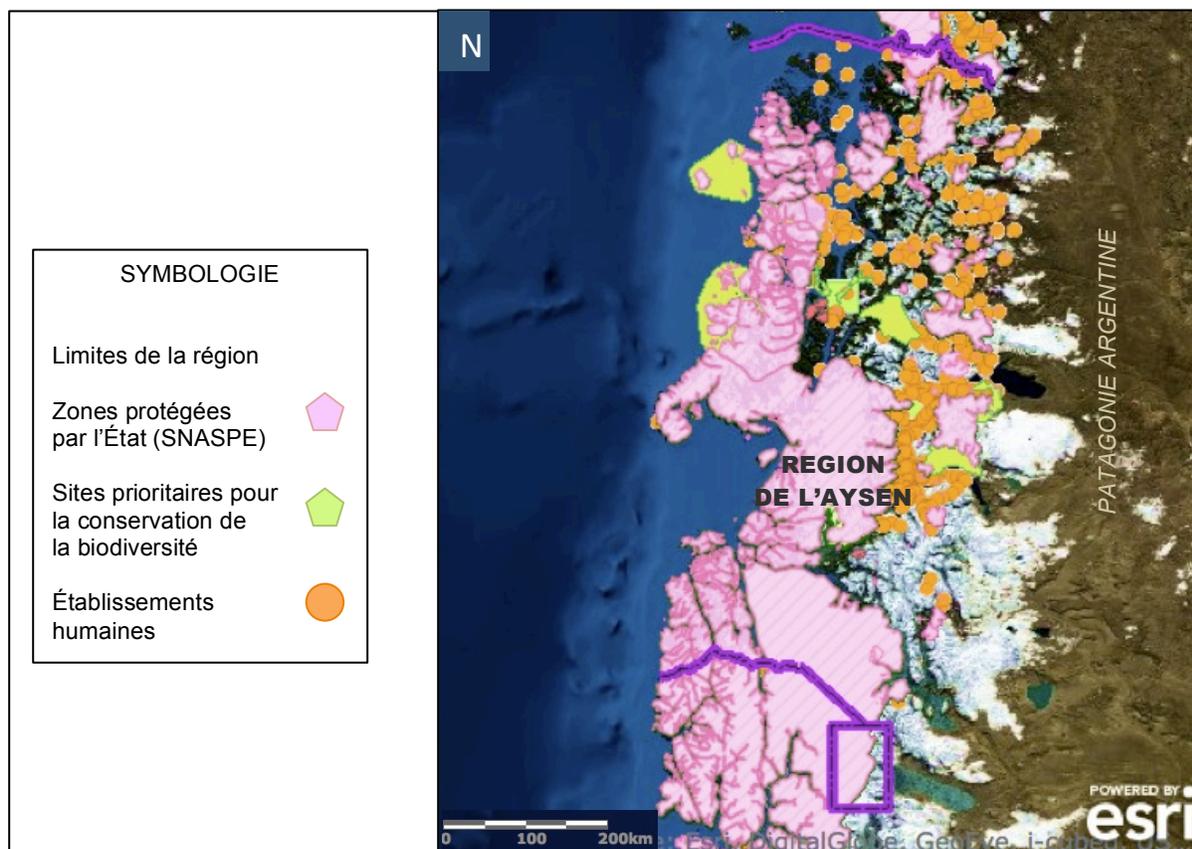
¹⁵⁰ Gobierno de Chile. Plan Aysén 2010-2014. Consulté le 07/04/2013, <http://www.goreaysen.cl/controls/neochannels/neo_ch111/neochn111.aspx>

¹⁵¹ H. Romero, A. Vásquez, P. Smith. *Análisis crítico de las potencialidades y limitaciones para el desarrollo regional de Aysén*. Revista de Investigaciones Geográficas N. 40, 2008, p. 23 (version PDF). Consulté le 22/04/2013. <<http://www.captura.uchile.cl/handle/2250/5681>>

Bien que la fondation des premières villes de la région ne réponde pas à une planification préalable - puisque c'était le résultat de deux courants colonisateurs que nous avons mentionné dans la première partie de ce chapitre – plusieurs noyaux urbains restent territorialement déconnectés jusqu'aujourd'hui. Les caractéristiques géographiques comme le paysage, l'orographie, les sols, le climat et les ressources naturelles, pour n'en mentionner que quelques exemples, ont sans doute rendues quelques installations humaines plus bénéfiques ou aptes que d'autres. Néanmoins nous ne pouvons pas attacher qu'à l'ancienne théorie du déterminisme géographique pour expliquer les inégalités évidentes à vue. En effet, les principes optimaux géographiques de localisation n'ont pas été les principes qui ont précisément guidé la configuration d'Aysén. Au contraire, la consolidation d'aires urbaines si dispersées sur le territoire, déconnectées territorialement, est un fait qui met au manifeste le manque de politiques nationales d'aménagement du territoire. Comme exprime le géographe Hugo Romero, ce phénomène est caractéristique des régions périphériques, un problème qui reflète des “déserts humains”¹⁵², des régions où l'occupation démographique effective est très faible et dispersée, en ressortant plutôt les composants naturels d'un territoire que ses habitants. Dans la figure n. 8 s'observe comment la majorité des centres, surtout les plus peuplés, se situent dans le flanc oriental de la région, en face d'une fragmentation territoriale visible de son flanc occidental, où le territoire perd sa continuité et sa connexion avec le continent.

¹⁵² H. Romero, A. Vásquez, P. Smith. *Op. cit.*, p. 6 (version PDF).

Figure n. 8 : l'Habitabilité de la région de l'Aysén.



Source: Élaboré par l'auteur sur les données du site web <http://www.geoportal.cl/Visor/>

Les villes de Puerto Aysén et Coyhaique gardent son rôle hiérarchique comme villes primaires de la région, non seulement en relation à la concentration de la population, favorisées par le processus de colonisation, mais aussi en ce qui concerne l'infrastructure de services basiques et logement, celui-ci s'est traduit en 90 % de la surface bâtie régionale et 83,4 % des logements. Cette concentration et croissance de la population urbaine régionale seraient en augmentation selon les données des recensements, des chiffres qui vont entre 57.194 et 69.134 habitants, en représentant un taux positif de 19,6 %. En contrepartie, elle révèle aussi des données négatives pour la population rurale laquelle diminue 22,7 % dans la même période¹⁵³. Parmi les autres particularités de cette région ressort la grande surface de terrains étatiques protégée bas SNASPE (en couleur rose dans la carte), dont presque 5 millions d'hectares correspondent aux

¹⁵³ Donnés tirés depuis G. Azocar Garcia *et al. Parones de crecimiento urbano en la Patagonia chilena : el caso de la ciudad de Coyhaique*. Revista Norte Grande, n. 46, 2010, pp. 85-104. Consulté le 09/12/2013, <<http://ref.scielo.org/6fnhye>> .

parcs nationaux que représentent 35 % des bois natifs de tout le pays. C'est pourquoi Aysén est devenue le *hot spot* d'un énorme potentiel touristique, où il est encore possible de trouver des paysages presque immaculés. Elle réunit aussi 35,5 % du total national des ressources hydriques, une réserve immense d'eau douce, ainsi qu'un bord côtier avec aptitude aquacole d'à peu près 20.000 kms¹⁵⁴. De ce fait le questionnement s'impose de savoir pourquoi tenant compte du potentiel de développement de la région, celui-ci continue d'être assez bas. Durant trente-sept ans la participation d'Aysén dans le PIB national a eu une dynamique lente en se maintenant au-dessous de 1 %, en passant seulement de 0.4 % en 1960 à 0.6 % en 1997¹⁵⁵.

En rapport aux revenus (voir figure n. 9), les salaires des habitants de la région (487.557 pesos chiliens¹⁵⁶) n'atteignent pas la moyenne nationale (507.869 pesos chiliens¹⁵⁷), et le grand éloignement des principaux centres productifs du pays accroît les prix de transport, ce qui répercute sur la hausse des prix des biens et de services. Dans le cas de l'essence et de l'électricité, sans doute les facteurs de production plus coûteux de la région, ils atteignent maintenant des hauts prix malgré le potentiel hydroélectrique et pétrolier local. Celui de l'essence s'approche par exemple à 1.200 pesos chiliens¹⁵⁸ conformément aux données actualisées de la Commission Nationale d'Énergie¹⁵⁹. En ce qui concerne le prix de la consommation énergétique moyenne des mises à jour ne se sont pas trouvées, les données plus récentes correspondent au mois de février 2012, publiée par le journal El Mercurio, et mettent en évidence que le prix de l'essence pour cette date était déjà de 35 % plus élevés que le prix à Santiago. Même si la population de la région a augmentée pendant des années, cela ne paraît pas très pas significatif en comparaison aux autres régions du pays, et la dispersion dans le territoire régional reflète une forte disparité démographique (voir figure n. 8). Cette situation permet suggérer deux problématiques, dont la première est poser comme question si ce flux migratoire intra régional répondre aux problèmes d'opportunités de travail, économiques, et la faiblesse de infrastructure de services publics (ceux de santé, d'éducation, de logement, de chemins). La

¹⁵⁴ Gobierno Regional de Aysén, ILPES-CEPAL. *Estrategia Regional de Desarrollo de Aysén*. 2009, p.21

¹⁵⁵ I. Silva. *Desarrollo local y alternativas de desarrollo productivo: el impulso de un cluster eco-turístico en la Región de Aysén*. ILPES, CEPAL, Dirección de Gestión y Desarrollo Local y Regional, Santiago, 2002, p. 13.

¹⁵⁶ L'équivalente à €625,9

¹⁵⁷ L'équivalente à €652

¹⁵⁸ L'équivalente à €1,6

¹⁵⁹ Comisión Nacional de Energía, consultado el 11/05/2014 en <http://www.bencinaenlinea.cl>

deuxième réfection rapport à l'isolement terrestre de la région comme conséquence de ses caractéristiques géographiques et au bas niveau de développement économique.

Figure n.9 : les chiffres économiques de la région d'Aysén pour le 2012¹⁶⁰.



¹⁶⁰ Diario El Mercurio version electronica (EMOL), publicado el 21/02/2012. Consulté le 16/09/2013. Sur l'URL: <<http://www.emol.com/especiales/2012/actualidad/conflicto-aysen/cifras-aysen.asp>>

L'isolement géographique de la région est évident en regardant la cartographie, néanmoins la chercheuse française Ingrid Peuziat remarque que cet isolement doit être compris dans deux dimensions singulières. Dans une première perspective, elle propose que l'isolement est strictement liée à la géographie physique en soulignant que "l'isolement géographique implique une rupture, une discontinuité physique matérialisée par exemple par une étendue d'eau séparent l'île du continent, mais aussi par le caractère accidenté d'un relief ou la rudesse du climat."¹⁶¹. En deuxième lieu bien que l'isolement garde une relation avec les caractéristiques géophysiques, elle se trouve reflétée sur la dynamique territoriale même : « (...) celui de l'accessibilité ou plutôt de l'inaccessibilité des territoires isolés. Cette caractéristique se traduit concrètement par des réseaux de transports extrêmement faibles ou défectueux et des moyens de communication peu développés »¹⁶². Les deux aspects de l'isolement sont visibles dans la figure n. 10, mais nous devons souligner un souci avec la carte, car elle montre une connexion territoriale constante et concrète de nord au sud de la région à travers de la Route Australe (représentée avec une ligne rouge), alors qu'en fait la route est un projet en pause initié durant la dictature de Pinochet, un projet avec lequel les gouvernements suivants ne se sont pas rengagés. En effet, à début la Route Australe portait le nom de Route Président Augusto Pinochet, un nom modifié par les gouvernements de concertation après 1989.

La connexion territoriale entre les centres peuplés et l'accès aux zones rurales poursuit d'être discontinue et faible. Les meilleurs chemins de connexion sont justement ceux entre Coyhaique et Puerto Cisnes vers le nord, et avec le Puerto Aysén vers la route maritime des fjords. D'une longueur approximative de 1.200 kms cette route connecte la ville de Puerto Montt dans la région De Los Lagos (Xème) avec la ville de Villa O'Higgins à Aysén, il reste encore du travail à réaliser pour finir son tracé, améliorer la qualité des tronçons déjà construits et pour multiplier les connexions avec les autres villes. Pour quelques spécialistes comme le français Philippe Grenier, la Route Australe a principalement constitué une manœuvre politique de la période de Pinochet:

¹⁶¹ I. Peuziat et al. *L'isolement géographique : contrainte ou opportunité pour les territoires ? Regards croisés en Patagonie chilienne*. Revue Norois (en ligne), n. 225, 2012, p. 49. Consulté le 11/04/2014. <<http://norois.revues.org/4336>>

¹⁶² *Loc. Cit.*

« On pourrait donc presque parler, si l'on comparait les objectifs officiellement claironnés par la dictature au désenclavement effectivement obtenu, d'un bluff (...). Mais ce bluff était d'autant plus normal qu'il était conforme à la logique de l'Etat néo-libéral (...): preuves supplémentaires de cet écart « nécessaire », pour l'Etat pinochetiste, entre les intentions proclamées et l'effort consenti, les travaux, étalés sur plus de 18 années, n'ont consisté qu'à raccorder des tronçons ouverts déjà depuis long temps, au fil des tentatives sporadiques de colonisation. »¹⁶³

Ces tentatives sporadiques de colonisation, ou plutôt, l'intérêt sporadique des gouvernements sur le territoire d'Aysén ont influencé sans doute le retard de son développement économique et social. La question s'impose : si la population demeure exclue, toujours à la marge du développement du pays, pourquoi ne pas attaquer profondément le problème de son isolement géographique? L'idée d'injustice spatiale émerge entre lignes, une injustice qui commence par l'exclusion sociale comme David Smith fait mention : « *Geographical space is deeply implicated in social exclusion. Social interaction implies physical propinquity (modern means of communicating over long distances notwithstanding), and to separate people spatially can be an effective means of exclusion as well as control* »¹⁶⁴. Conformément à l'idée proposée par Smith, nous pourrions supposer que la géographie qui caractérise la région d'Aysén garde une relation directe avec son exclusion sociale, une exclusion affirmée par des décennies, qui pourrait être entendue comme une politique publique de contrôle social de la part de l'État. Puisque si la configuration territoriale et les limites déterminées pour la région ont été établies durant la période de dictature, ces antécédents pourraient répondre à une logique de géopolitique militaire. Dans le sens contraire: comment s'explique la prolongation de cette situation d'isolement et d'exclusion aussi longtemps même suite au retour à la démocratie?

¹⁶³ Ph. Gernier. *L'ouverture de la « Carretera Austral » dans les Andes du Chili méridional : quel modèle de développement touristique soutenable ?* Revue de Géographie Alpine, Tome 85, N.1, 1997, pp. 77-78.

<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_1997_num_85_1_3901>

¹⁶⁴ D. M. Smith. *Geography and social justice*. Blackwell, 1994 (1988), p. 45.

Figura n. 10: “L’Aysen : un territoire faiblement peuplé”¹⁶⁵.



¹⁶⁵ I. Peuziat, L. *Op. cit.*

Il faut mentionner que le IV^e Division de l'Armée du Chili se trouve à Aysén, alors que les militaires font partie du paysage quotidien des villes de la région, notamment à Coyhaique, où se trouve le Régiment Renforcé n°14 « Aysén » du Teniente Coronel Bartolomé Vivar Ornat, installé dans cette ville dès 1948, que comprend dès 2003 un bataillon d'infanterie motorisé, une compagnie de télécommunications et d'anti-blindage. Dans les environs de la même ville se trouve aussi le Régiment d'Artillerie n.8 « San Carlos de Ancud », le Régiment d'Ingénieurs n.8 « Chiloé », et la Compagnie Logistique Divisionnaire n.4 « Coyhaique »¹⁶⁶. Ainsi se présentent deux faits contradictoires : face à une forte présence de l'armée dans la région, la connexion territoriale (route australe) d'une zone géopolitiquement sensible a été retardée pendant plus de quarante ans, en enlevant la priorité à l'intégration définitive des habitants d'Aysén à leur propre région et à leur pays. L'ajournement de ce projet représente à nouveau l'oubli de la part de l'État, la continuation d'une spirale de politiques publiques historiquement inefficaces qui ne font que prolonger l'isolement de la région: «L'isolement est également accentué lorsqu'aucune politique publique ne cherche à désenclaver les territoires.»¹⁶⁷. Sur la base des entretiens nous pouvons considérer l'isolement, et les inégalités territoriales qui en découlent, comme l'un des principaux facteurs qui provoquent le mouvement social de 2012, ou plutôt comme le premier jalon en accroître le mécontentement social. En résumé, le sentiment de mécontentement collectif de la population aysenina répond à la différence notable par rapport au coût de la vie dans la région qui dépasse en 40% celui du reste du pays. Cela inclut l'augmentation du prix du pétrole et d'essence grâce au prix de transport du produit, le manque de connectivité et d'un réseau routier approprié, le manque d'équipement de centres de santé, infrastructure et qualité de l'éducation, et les salaires très bas.

s peuplés et l'accès aux zones rurales poursuit d'être franchement discontinu et faible. Les meilleurs chemins de connexion sont justement ceux entre Coyhaique et Puerto Cisnes vers le nord, et avec le Puerto Aysén vers la route maritime des fjords. De à peu près 1.200 kms de la longueur de cette route pour connecter la ville de Puerto Montt dans la région De Los Lagos (Xème) avec la ville de Villa O'Higgins dans la en Aysén, il reste assez de travail pour finir son tracé, pour améliorer la qualité des tronçons déjà construits et pour connecter les autres

¹⁶⁶ Todos los datos fueron obtenidos del sitio web del Ejército de Chile, consulté le 05/06/2014 sur l'URL: <http://www.ejercito.cl/ubicacion-territorial.php>

¹⁶⁷ I. Peuziat, L. *Op. cit.*, p. 49.

villes. Pour quelques spécialistes comme le français Philippe Grenier, la Route Australe a principalement constitué une manœuvre politique de la période de Pinochet :

« On pourrait donc presque parler, si l'on comparait les objectifs officiellement claironnés par la dictature au désenclavement effectivement obtenu, d'un bluff (...). Mais ce bluff était d'autant plus normal qu'il était conforme à la logique de l'Etat néo-libéral (...): preuves supplémentaires de cet écart « nécessaire », pour l'Etat pinochetiste, entre les intentions proclamées et l'effort consenti, les travaux, étalés sur plus de 18 années, n'ont consisté qu'à raccorder des tronçons ouverts déjà depuis long temps, au fil des tentatives sporadiques de colonisation. »¹⁶⁸

Ces tentatives sporadiques de colonisation, ou plutôt, l'intérêt sporadique des gouvernements sur le territoire d'Aysén ont influencé sans doute le retard de son développement économique et social. Mais alors, si la population demeure exclue, toujours à la marge du développement du pays, pourquoi n'attaquer pas profondément le problème de son isolement géographique? L'idée d'injustice spatiale émerge entre lignes, une injustice qui commence par l'exclusion sociale comme David Smith fait mention : « Geographical space is deeply implicated in social exclusion. Social interaction implies physical propinquity (modern means of communicating over long distances notwithstanding), and to separate people spatially can be an effective means of exclusion as well as control. »¹⁶⁹. Conformément à l'idée proposée par Smith, nous pourrions supposer que la géographie qui caractérise la région d'Aysén garde une relation directe avec son exclusion sociale, une exclusion affirmée par des décennies, qui pourrait être entendue comme une politique publique de contrôle social de la part de l'État. Puisque si la configuration territoriale et les limites déterminées pour la région ont été établies durant la période de dictature, ces antécédents pourraient répondre à une logique géopolitique militaire. Dans le cas contraire: comment s'explique la prolongation cette situation d'isolement et d'exclusion aussi longtemps même durant le retour à la démocratie?

Il faut mentionner que le IV^e Division de l'Armée du Chili se trouve en Aysén, alors que les militaires font partie du paysage quotidien des ville de la région, notamment à Coyhaique, où se

¹⁶⁸ Ph. Grenier. *L'ouverture de la « Carretera Austral » dans les Andes du Chili méridional : quel modèle de développement touristique soutenable ?* Revue de Géographie Alpine, Tome 85, N.1, 1997, pp. 77-78.

<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_1997_num_85_1_3901>

¹⁶⁹ D. M. Smith. *Geography and social justice*. Blackwell, 1994 (1988), p. 45.

trouve le Régiment Renforcé n°14 « Aysén » du Teniente Coronel Bartolomé Vivar Ornat, installé dans la dite ville dès le 1948, et en incluant dès le 2003 un bataillon d'infanterie motorisé, une compagnie de télécommunications et d'anti-blindage. Dans les environs de la même ville se trouve aussi le Régiment d'Artillerie n.8 « San Carlos de Ancud », le Régiment d'Ingénieurs n.8 "Chiloé", et la Compagnie Logistique Divisionnaire n.4 « Coyhaique »¹⁷⁰. Donc nous attire l'attention qu'en face d'une forte présence de l'armée dans la région, la connexion territoriale (route australe) d'une zone géopolitiquement sensible a été retardée par plus de quarante ans, en enlevant priorité à chercher intégrer une bonne fois les habitants d'Aysén à sa propre région et à leur pays. Le ajournement de ce projet représente nouvellement l'oubli de la part de l'État, la continuation d'une spirale de politiques publiques historiquement non efficaces qui terminent par prolonger l'isolement : « L'isolement est également accentué lorsqu'aucune politique publique ne cherche pas à désenclaver les territoires. »¹⁷¹. Nous pouvons l'énumérer sur la base des entretiens comme l'un des premiers facteurs qui provoquent le mouvement social de 2012, ou plutôt comme le première jalon en accroître le mécontentement social. En résumé, ce sentiment de mécontentement collectif de la population aysenina répond à la différence notoire par rapport au coût de la vie dans la région qui surpasse en 40% celui-là du reste du pays. Cela inclut l'augmentation du prix du pétrole et du essence grâce au prix de transport du produit, le manque de connectivité et d'un réseau routier approprié, le manque d'équipement de centres de santé, infrastructure et qualité de l'éducation, et les salaires très bas.

¹⁷⁰ Todos los datos fueron obtenidos del sitio web del Ejercito de Chile, consultado el 05/06/2014. <http://www.ejercito.cl/ubicacion-territorial.php>

¹⁷¹ I. Peuziat, L. *Op. cit.*, p. 49.

TROISIEME CHAPITRE

Le mouvement social d'Aysén et Politiques publiques de l'aménagement du territoire : le défi qui révèle la faiblesse du modèle régional.

Après nous avons nous rapproché à la compréhension des dynamiques historiques et politiques qu'ont configurées Aysén comme un territoire, depuis une définition administrative qui explique sa délimitation (ou ses frontières), son inclusion à la souveraineté national, et puis son détermination comme une région politique-administrative, nous passerons ensuite dans ce chapitre à une autre perspective d'analyse, celle de la relation entre le territoire et l'identité. Le mouvement social « Ton problème est mon problème » certainement révèle et montre une série de visions, d'attentes, des sentiments et des récits des expériences de vie des habitants d'Aysén. Certaines d'entre elles lesquels se sont trouvés retraités par la demande récapitulatif de onze points présenté par les porte-parole du mouvement. D'autres visions, comme celles des autorités locales ont été exprimées, par exemple, à travers des médias, comme les chaînes de télévision, journaux, vidéo You tube, etc (voir annexes).

Dans la premier partie, nous exposerons le parcours du mouvement social d'Aysén depuis une perspective sociologique qui nous permette séparer les événement l'action collective en cadres d'action, afin de mieux comprendre le contexte de l'origine du mécontentant des habitants de la région, le début de cette manifestation, les formes de s'organiser et convoquer aux autres ayseninos, ainsi que l'épuisement du mouvement jusqu'à son terme. Nous analyserons si cet mouvement qui fut tellement de résonance sur autres régions du pays, qui réussit d'encourager les habitants des régions en conflit pour se mobiliser aussi, et qui prit l'attention de tous les chiliennes pendant deux moins à couse de leur courage.

Ensuite, dans la deuxième partie est dédié à tirer et exposer les imaginaires régionaux des habitants d'Aysén, à obtenir depuis les entretiens réalisés aux acteurs sélectionnes, lesquels ont été liés au mouvement social soit depuis les organisations sociales, soit comme représentants des institutions du gouvernement.

Enfin, dans la dernière partie, nous proposons d'examiner le paradoxe de la décentralisation tel qu'un politique publique d'aménagement du territoire, qui reste comme un défi. Parallèlement, nous essaierons d'éclaircir le problème de la justice enraciné et reproduit par ce modèle régional imposé depuis la dictature, comme nous l'avons soutenu dans le premier chapitre.

3.1 Le mouvement social d'Aysén compris dans des cadres d'action collective.

La manifestation d'un groupe de pêcheurs le 14 février 2012 dans la ville de Puerto Aysén marquait le début d'une grande protestation dans la région, sous la consigne « ton problème est mon problème ». Elle est devenue un grand mouvement social étant commencé à s'articuler peu à peu, un événement qui réveillait la citoyenneté face aux injustices. Il ne s'agissait pas déjà des protestations isolées mais de la convocation à une mobilisation sociale appuyée par la majorité des habitants de la région. L'objectif principal de « ton problème est mon problème » c'était demander au gouvernement l'accomplissement d'une série de demandes qui mettaient en jeu principalement la régionalisation des politiques publiques, ce qui incluait la demande d'un budget conforme aux nécessités réelles de la population. Après une coupure massive des chemins et de routes principaux avec des barricades, de la prise de quais et ports, la grève des syndicats de toutes les rubriques, la région a totalement été isolée, et en face de la réaction répressive des autorités, Aysén s'est transformé alors dans un champ de bataille. Nous proposons que le caractère de cette forme de protestation massive à la recherche d'une revendication de la région, représente l'enracinement des habitants à son propre territoire, l'articulation d'un sentiment d'identité suffisamment fort qui permettait d'organiser les citoyennes et protester, manifester pour solliciter le gouvernement à donner une solution aux problèmes qui les assaillent. Maintenant, en prenant en compte l'organisation de cette manifestation, les catégories d'acteurs impliqués, la durée et les formes d'action qui se sont développées durant presque deux mois: pouvons-nous définir le mouvement « Ton problème est mon problème » comme un mouvement social ? Cette question est cruciale pour l'analyse qui suit.

Depuis la perspective de la sociologie française, Alain Touraine mise en lumière l'importance de réfléchir autour la notion des mouvements sociaux, lesquels représentent une forme d'action collective et qui évoluent de la main d'une historicité de la société, des idées fondamentales pour les reconnaître et pour les entendre. Dans les mouvements de nature différente, soit de rupture révolutionnaire, ouvriers, de pression institutionnelle, même les revendicateurs, la forme basique de comprendre un mouvement social selon Touraine sont "la défense collective d'intérêts individuels"¹⁷². Mais aussi, Touraine ajoute que la notion de mouvement social est beaucoup plus complexe de définir et contemple différentes variantes auxquelles les scientifiques sociaux répondent aux prismes depuis les quels ils observent ce phénomène, influencés normalement par les idéologies que chaque chercheur, en face duquel il recommande séparer les catégories et les mécanismes de manière de ne pas confondre l'action collective comme une seule¹⁷³. Cependant, Touraine aussi exprimée son propre point de vue en affirmant que la notion de mouvement social ne peut pas être dissociée de l'idée de démocratie et celle-là du marché: "L'idée de mouvement social est en équilibre instable entre les mouvements révolutionnaires et la réaction démocratique qui se libère de leur brutalité d'un côté et les stratégies néolibérales et leur complément naturel, les négociations politiques de type social-démocrate, de l'autre."¹⁷⁴. La vision de Touraine par rapport à la notion du mouvement social comme une forme d'action collective a offert un champ fertile d'étude pour d'autres chercheurs, où certains ont proposé des regards renouvelés et différent, qui contextualisent les caractéristiques d'un mouvement social dans les temps actuels. La compréhension du mouvement social comme une forme d'action collective a évolué et amplifie son domaine comme champ de recherche, en comprenant les études qui suivraient la ligne traditionnel de l'école de Chicago, ainsi que lesquelles se posent de nos jours comme une théorie de "nouveaux mouvements sociaux"¹⁷⁵, postérieur aux formes de syndicalisme et de mouvements ouvriers des années 1960.

Bien que dans le cas d'Aysén ce que nous pourrions nommer - pour l'instant - un mouvement social, s'est développé dans un cadre temporel qui répond à un courant d'expression de

¹⁷² A. Touraine. *Découvrir les mouvements sociaux. Une double histoire des idées*. En F. Chazel (Ed), *Action Collective et Mouvements Sociaux*, Presses Universitaires de France, Collection Sociologies, 1993, p. 21.

¹⁷³ A. Touraine, 1993. *Op cit.* pp. 17-36.

¹⁷⁴ A. Touraine. 1993. *Op Cit.*, p. 29.

¹⁷⁵ D. Cefaï. *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Chapitre Introduction Générale. Editions La Découverte, Paris, 2007, pp. 7-38.

mécontentement social à échelle globale. Alors il s'est trouvé influencé par l'urgence d'autres mouvements sociaux dans différents pays lesquels ont démontré son indignation face d'une crise économique répandue. Néanmoins, le mouvement « ton problème est mon problème » n'avait pas suivi les mêmes schémas ni les mêmes motivations. Mais il y avait des motivations similaires qui représentent un facteur commun qui permettent de rattacher le mouvement aysenino à un tableau global de mouvements sociaux comme le Printemps Arabe, les indignés de la Place du Soleil d'Espagne, les Occupy Wall Street aux États-Unis, et #YoSoy132 de le Mexique, pour nommer que les plus reconnus. Les facteurs en commun sont résumés par le sociologue Geoffry Players :

« Cependant, les points communs et les connexions entre ces mouvements suggèrent l'existence d'une résonance qui dépasse les frontières nationales, (...). La résonance de symboles (comme la masque de 'V de Vengeance'), des émotions (dont l'indignation) et de valeurs (démocratie, dignité, justice sociale) et la circulation des répertoires d'action (l'occupation des places et les assemblées participantes) suggèrent l'existence d'une dimension partagée par ces mouvements des places et qui continuent de marquer les mobilisations démocratiques dans de nombreux pays en 2013. »¹⁷⁶

Il faut mentionner qu'il y avait une autre influence encore plus directe sur le mouvement social d'Aysén, celui du mouvement des étudiants chiliens lequel s'est maintenu très actif pendant tout l'année 201. Il représentait une longue lutte qui date des temps de la dictature, en défense de l'éducation publique, gratuite et de qualité. Le « printemps chilien » comme l'a nommé la presse, sans doute a reçu une influence d'autres mouvements sociaux développés sur le même temps au niveau global, dont les réseaux sociaux eurent un rôle fondamental dans la convocation et de diffusion des activités et messages. La couverture médiatique que quelques porte-paroles des étudiants ont réussi franchir la barrière et à générer un impact sur d'autres mouvements tels que #YoSoy132 au Mexique. Cette réciprocité avec les mouvements sociaux externes et la réponse positive qui a obtenu la convocation du mouvement des étudiants chiliens, influença sans doute sur les ayseninos, en fonctionnant comme un conducteur de

¹⁷⁶ G. Players, M. Glasius. *La résonance des « mouvement de places » : connexions, émotions, valeurs*. In P. Larzillière *et al.* Revue Socio n. 2, *Révolutions, contestations, indignations*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 121-123.

résonance des mouvements sociaux globaux, qui les rapproche au Chili.

Nous entendons pour le mouvement « Ton problème est mon problème » de la région d'Aysén comme un mouvement social, d'une notion assez complexe et dans une évolution constante depuis les premiers débats autour d'elle dans les sciences sociales. Depuis une perspective sociologique, où la notion d'action collective donne les bases pour une compréhension et une analyse des mouvements sociaux, Daniel Cefaï définit que celle-ci corresponde à une « action conjointe »¹⁷⁷ ou bien à une « action concertée »¹⁷⁸, qui d'une manière très simplifiée, constitue un espace dans lequel les acteurs participent et ils se compromettent consciemment avec les objectifs proposés. Depuis ici une première définition de mouvement social ressort : « un mouvement social est une action collective qui est orientée par un souci du bien public à écarter, et qui se donne des adversaires à combattre, en vue de rendre possibles des processus de participation, de redistribution ou de reconnaissance »¹⁷⁹. Pour meilleure compréhension de développement du mouvement social d'Aysén, nous le diviserons en « cadres d'action collective »¹⁸⁰, lesquels offrent une méthodologie pour ordonner les événements qui donnent forme au mouvement social. Comme le remarque Johnston et Noakes, « Collective action frames offer strategic interpretation of issues with the intention of mobilizing people to act »¹⁸¹. Cette méthodologie permet trouver la signification, la motivation par laquelle les participants se compromettent, cela inclut aussi ses adversaires, en enveloppant alors l'ensemble d'acteurs rattachés au mouvement social :

« Les produits de cette activité de cadrage, dans l'arène du mouvement social, sont appelés des 'cadres de l' action collective', définis comme des ensembles de croyances et de significations orientées vers l'action' qui 'inspirent et légitiment les activités et les campagnes' des segments organisationnels d'un mouvement social (SMO) »¹⁸².

¹⁷⁷ D. Cefaï (Ed.). 2007. *Op. Cit.*, p. 8.

¹⁷⁸ *Loc. Cit.*

¹⁷⁹ *Op. Cit.*, p. 15.

¹⁸⁰ Snow D. *Analyse de cadres et mouvements sociaux*. In Cefaï D, Trow D. *Les formes de l'action collective*. Editions de l'EHESS, Paris, 2011, p.29.

¹⁸¹ H. Johnstone, J. Noakes (eds). *Frames of Protest : a Road Map to a Perspective*. En *Frames of Protest. Social Movements and Framing Perspective*. Rowman & Littlefield, Maryland, 2005, p. 5.

¹⁸² Snow D. 2011. *Op. Cit.*, p.28.

En suivant cette ligne, nous répliquerons les trois cadres d'action définis par Snow et Benford le diagnostique, motivationnel, et pronostique, définis comme : « Diagnostic framing presents a potential recruits a new interpretation of issues or events, (...). Prognostic framing presents a solution to the problem suggested in the diagnosis. Motivational framing attempts to give people a reason to join collective action »¹⁸³. L'interprétation de chaque cadre d'action se réalisera tant dans la base des sources primaires, les discours tirées depuis les entretiens ainsi que sur les données trouvés dans les sources secondaires (voir annexe n. 1)

3.1.1 Cadre diagnostique

Pour ce premier cadre nous proposons la sélection des événements historiques comme des jalons lesquels nous considérons gardent une place dans la mémoire des ayseninos, la mémoire du mécontentant, un sentiment qui réponde à l'agir de l'État en rapport aux événements déstabilisateurs comme les suivants :

L'une des premières jalons potentialisateur correspond à l'indifférence du gouvernement après le tremblement de terre qui a agité la région le 21 avril 2007, d'une grandeur 6,2 degrés en échelle Richter, et 8 degrés dans celle-là de Mercalli, avec un épocentre proche de la ville de Puerto Aysén¹⁸⁴. Le tremblement de terre est arrivé dans le cadre sismique persistant et a été suivi par un tsunami dans le Fjord Aysén¹⁸⁵, 20 kilomètres au nord-ouest de Puerto Chacabuco, en générant des vagues de 15 mètres de hauteur. Un événement qui laissait un solde de 11 morts, des dizaines de disparus et 230 maisons abîmées. Du coup, ce séisme s'est attribué à la naissance d'un con volcanique sous-marin dans la zone de fjords, mais par la suite les experts ont remplacé l'hypothèse en l'expliquant grâce à l'activation de la faille géologique Liquiñe-Ofqui (LOFZ)¹⁸⁶. Le lendemain du tremblement de terre, la Présidente dans ces années, Michelle Bachelet, visita la zone affectée, étant reçu par une manifestation citadine qui portait

¹⁸³ Johnstone, J. Noakes (eds). 2005. *Op. Cit.* pp. 5-6.

¹⁸⁴ Diario El Mercurio online (EMOL). *Intendencia de Aisen decreta alerta amarilla*. Publié le 18/05/2007, consulté le 10/05/2013 sur l'URL: <<http://www.emol.com/noticias/nacional/2007/05/18/256376/intendencia-de-aisen-decreta-alerta-amarilla.html>>

¹⁸⁵ Revista Qué Pasa, Diario La Tercera online. *Cinco años de furia*. Publié le moins de février 2012, consulté le 20/05/2013 sur l'URL: <<http://www.quepasa.cl/articulo/actualidad/2012/02/1-7842-9-cinco-anos-de-furia.shtml>>

¹⁸⁶ *Aysén-Chaitén: Falla geológica acecha el sur de Chil*. Publié le 21/01/2010, consulté le 10/05/2014 sur l'URL: <<http://geofisica.cl/English/Mapas/default.htm>>

des drapeaux noirs en allusion à la catastrophe. À cette manifestation, il a participé même le maire de la ville de Puerto Aysén à l'époque, réélu en novembre 2013 pour une nouvelle période. Il causé une grande commotion après avoir insulté la Présidente et ensuite avoir réclamé l'irresponsabilité du gouvernement et de l'ONEMI (Bureau National d'Urgence), coupables de ne pas avoir remarqué à la population prendre des mesures de précaution pour les zones de risque.

« Notre autorité principale nationale, Mme Carmen Fernández (...). Cette femme a pu avoir été condamné par quasi délit d'homicide pour son négligente agir. Elle se réunit avec nous, avec la communauté et nous elle dit qu'il existe la possibilité qu'un volcan émerge mais que nous ne nous devons pas être préoccupé, parce que si un volcan se lève ici à l'entrée d'Aysén, dans le fjord, nous devons le voir comme une opportunité car que les touristes viendront en grand quantité »¹⁸⁷.

Deux des personnes interviewées pour cette recherche, l'ancienne maire de Puerto Aysén et le propriétaire du canal de télévision TELESUR TV, se trouvèrent dans la zone du fjord justement dans le moment que le tremblement de terre et le tsunami sont arrivés. Les deux firent partie du Comité Communal d'Urgence, un comité d'environ vingt-cinq personnes organisé par le maire forme contestataire à son expulsion du Comité Régional d'Urgence. Ils se sont approchés à prévenir les familles qui habitaient autour le fjord n'importe et à eux livrer des équipements de communication (radio) alors qu'ils restent en contact. De vingt-cinq personnes, quatorze ont été fouettés par la première vague du tsunami, de ceux-ci six ont disparu et seulement huit ont survécu. Cet évènement, même s'il avait une importance du point de vue scientifique, ainsi que il était une catastrophe signifia du point de vue social, étrangement il eut une plus grande couverture de la presse internationale que des médias nationaux, mettent en lumière le désintéressement de certaines autorités et le centralisme typique du pays¹⁸⁸ :

¹⁸⁷ Citation d'entretien realicé a Claudio, le 14/01/2014 dans la ville de Puerto Aysén. Traduit depuis l'espagnol: "Nuestra principal autoridad nacional, la Sra. Carmen Fernández (...). Esa mujer pudo haber sido condenada por casi delito de homicidio por su negligente actuar. Se reúne con nosotros, con la comunidad y nos dice que existe la posibilidad de que emerja un volcán pero que no debemos asustarnos ni estar preocupados, porque si se levanta un volcán aquí a la entrada de Aysén, en el fiordo, debemos verlo como una oportunidad porque se nos van a llenar la casas de turistas".

¹⁸⁸ Diario El Mercurio online (EMOL). *La blogósfera informa sobre sismos en Aysén. Tanto habitantes de la zona afectada como también otros blogueros han estampado informaciones y opiniones en la red.* Publié le 23/04/2007. Consulté le 12/05/2014, en <<http://www.emol.com/noticias/tecnologia/2007/04/23/253540/la-blogosfera-informa>>

« Si nous comparons l'attention et les ressources que le gouvernement a assignés pour réparer les dommages du tremblement de terre dans la zone centrale, cela reçue par Aysén dans le tsunami de 2007, montre comment ci-mentionné a été un épisode passager que le pays a oublié ». ¹⁸⁹

La deuxième jalon arrive le 2010, le Président Sebastián Piñera rendit une visite chez la ville de Cochrane pour annoncer le « Plan Aysén 2010-2014 »¹⁹⁰, prétendument l'un des plus grands investissements dans l'histoire de la région. Il s'agissait d'un chiffre de 760 millions dollars, et en adition presque 2.183 millions de dollars d'investissement privé. Dans la premier partie du document compris un discours comme il suivre :

« Le gouvernement du Président Sebastian Piñera a formulé le Plan Aysén, qui dans le substantiel cherche à garantir le surgissement des opportunités et de sécurités nécessaires pour fermer la brèche qui sépare à cette région avec le moyenne du pays, en avançant vers une société développée, libre et prospère. (...) Ce plan est l'expression fidèle de la nouvelle forme de gouverner poussée par l'actuel Gouvernement. Par le même, il s'assoit dans le labeur décentralisateur que l'on traduit dans une pleine confiance déposé chez les autorités et les acteurs locaux soyez déjà d'un caractère public ou privé ». ¹⁹¹

Ce plan considéré six lignes principaux pour développer Aysén : 1) infrastructure et connectivité (amélioration des chemins, routes, et connectivité maritime, lacustre et aérienne ; ainsi que les réseaux téléphonique et d'internet); 2) développement productif et l'emploi (tourisme,

sobre-sismos-en-aysen.html >. Citation traduit depuis l'espagnol: "Si comparamos la atención y recursos que el gobierno ha asignado para reparar los daños del terremoto de la zona central, con la recibida por Aysén en el tsunami del 2007, muestra cómo este último fue un episodio pasajero que el país olvidó."

¹⁸⁹ Diario El Mercurio versión online, Cuerpo Economía y Negocios. *Entrevista a Victor Hugo Puchi, empresario Aysenino, "Victor Hugo Puchi entra en la coyuntura: Aysén, y probablemente otras regiones, no la tenido la atención que la gente espera"*. Publié le 26/02/2012. Consulté le 12/05/2014 sur l'URL: <http://diario.elmercurio.com/detalle/index.asp?id={a4a75736-845c-4e97-952e-3302dcfc0b60}>

¹⁹¹ Gobierno de Chile. Plan Aysén 2010-2014. P. 3. Consulté le 07/04/2013, http://www.goreaysen.cl/controls/neochannels/neo_ch111/appinstancas/media43/Plan_Aysen.pdf. Citation traduit depuis l'espagnol : « El gobierno del Presidente Sebastián Piñera ha formulado el Plan Aysén, que en lo sustancial busca garantizar el surgimiento de las oportunidades y seguridades necesarias para cerrar la brecha que separa a esta región con el promedio del país, avanzando hacia una sociedad desarrollada, libre y prospera. (...) Este plan es la expresión fidedigna de la nueva forma de gobernar impulsada por el actual Gobierno. Por lo mismo, se asienta en el afán descentralizador, que se traduce en una plena confianza depositada en las autoridades y actores locales, ya sean de carácter publico o privado ».

l'élevage, l'agriculture, forestier, inventif à l'énergie non renouvelables et non conventionnel, appui aux petits entrepreneurs, diversification des activités de pêche artisanaux et aquacoles, création de une zone franche) ; 3) Pauvreté (amélioration des conditions de vie, l'éradication de l'indigence) ; 4) Education (500 bourses d'études pour l'intégration territorial, une bourse régional, l'amélioration de l'infrastructure des bâtiments et de la qualité éducationnel ; 5) Santé et Environnement (l'amélioration d'infrastructure, construction d'un hôpital, dotation des médecins spécialistes, plan de réduction de la pollution atmosphérique) ; enfin, 6) Ville et qualité de vie (sécurité des citoyennes, construction d'un centre pénitentiaire, augmentation de dotation de la police, l'amélioration des espaces publiques, infrastructure sportif et culturel, amélioration des salaires des employés publiques)¹⁹². Néanmoins, après le tremblement de terre et le tsunami qui frappèrent le Chili en février 2010 (9.8 degrés en échelle Richter), autres régions ont prit la priorité pour l'investissement afin de reconstruire les villes. Donc, Aysén est ajourné encore une fois, et l'accomplissement des délais stipulés par le plan de part du gouvernement seulement signifia l'augmentation encore plus la abandon des ayseninos.

Enfin, le troisième jalon est représenté par le projet Hidroaysén en 2011, contrôlé par des entreprises espagnoles, el considérait la construction de cinq centrales hydroélectriques sur les deux rivières principales de la Patagonie, la construction de barrages dans une aire protégée par sa biodiversité unique. Outre des impacts négatifs sur l'environnement, l'approvisionnement électrique n'était pas destiné à faire du bien aux habitants d'Aysén mais au Système Interconnecté Central (SIC) et surtout les grandes entreprises et industries, en permettant de cette façon pousser l'exécution de nouveaux projets tels que les miniers. Autrement dit, le projet sur le fleuve Baker répondait exclusivement aux intérêts d'un petit group des entrepreneurs. L'autorisation pour l'exécution du projet généra un trouble au plan national, avec couverture de tous les médias, et par conséquence en articulant un réseau citoyen au long de tout le pays. Ceci donné un élan pour réveiller la citoyenneté d'Aysén.

À ces facteurs se joindrait comme un quatrième jalon, celui de la diminution du quota annuel autorisée de capture du Colin, parmi autres ressources benthiques. En plus de la réforme à la loi de Limites Maximales de Capture pour l'Armateur (LMCA) durant le gouvernement du

¹⁹² Gobierno de Chile. Plan Aysén 2010-2014, *Op. Cit.* pp. 15-38.

Président Piñera, puisque l'antérieure vainquait le 2012, plus connue simplement comme Loi de Pêche laquelle affecterait d'une manière considérable les pêcheurs artisanaux de la région. Pendant onze ans la LMCA avait fait du bien à un groupe réduit d'entrepreneurs chiliens, aux familles ouvertement liées au camp politique centre-droite du pays, elle fut poussée du coup durant le gouvernement du Président Ricardo Lagos. La nouvelle proposition de LMCA considère maintenir les droits et la distribution de quotas gratuits aux mêmes familles à perpétuité, en laissant les pêcheurs artisanaux et des petites entreprises ce côté¹⁹³. Cette proposition d'une nouvelle loi de régularisation de la pêche amplifie encore plus ce sentiment de mécontentement répandu des ayseninos : elle déplacerait les pêcheurs artisanaux de leurs endroit de vie et travaille, il augmenterait encore plus la contamination dans l'industrie de pêche, l'ouverture aux capitales étrangers et grands monopoles, ceux qui paient des impôts ridicules et des salaires insuffisants aux travailleurs chiliens. Les effets de l'approbation de cette loi ne laissaient pas indifférent la région d'Aysén, donc comme l'explique l'ancienne gouverneure de la province d'Aysén :

*« Notre produit intérieur brut provient en majorité du monde aquacole, et par long temps la région lui a donné le dos à la mer. Alors on reconnaissait plutôt comme une région de la cordillère des Andes plus que côtière, donc je sens que nous sommes une région côtière, nous vivons et survivons des produits que la mer donne. Et si la mer va mal, la région va mal, s'il y a un virus ISA à nous nous va mal, s'il y a une réduction de quota ou les pêcheurs ne peuvent pas pêcher, à la région et la ville il va mal. Alors nous vivons de la mer »*¹⁹⁴.

C'étaient les groupes de pêcheurs artisanaux d'Aysén qui en février 2012 ont convoqué à un grand assemblé aux diverses organisations de la région et ont jeté les bases pour l'organisation d'une mobilisation sociale régionale. Sur elle sont inclus non seulement le problème de la pêche, mais aussi l'assemblé s'ouvre pour aborder tous les problématiques sociaux d'Aysén, en régionalisant et radicalisant le mouvement.

¹⁹³ *Cuotas: La batalla pesquera*. CIPER Chile, consulté le 20/06/2011, <http://ciperchile.cl/2011/06/20/cuotas-la-batalla-pesquera/>

¹⁹⁴ Entretien réalisé à l'ancienne gouverneure de la Province d'Aysén, fait le 16/01/2014 à Puerto Aysén, région d'Aysén. Traduit depuis l'espagnol: "Nuestro producto interno bruto en su mayoría proviene del mundo acuícola, y por largo tiempo la región le dio la espalda al mar, entonces se reconocía mas como una región cordillerana mas que costera, entonces yo siento que nosotros somos una región costera, vivimos y sobrevivimos de los temas que da el mar. Y si al mar le va mal, a la región le va mal, si hay virus ISA a nosotros nos va mal, si hay reducción de cuota o los pescadores no pueden pescar, a la región y la ciudad le va mal, entonces nosotros vivimos del mar".

3.1.2 Cadre motivationnel

Ce cadre repose sur les premiers incitatifs lesquelles réussirent motiver la population au niveau régionale, ceux qu'ont permit territorialiser le mouvement social. L'idée de se manifester fut lancée par un groupe de pêcheurs qu'eurent des conflits avec des entreprises privées dans le business du merlu austral, principale ressource benthonique de la région. Ce groupe de pêcheurs a commencé par brûler un bateau dans le fleuve à Puerto Aysén le 8 de février 2012. Ils ont essayé d'attirer l'attention de la population mais cette première protestation n'a pas été couronnée de succès. Quelques jours après, le même groupe décidé faire barricades sur le pont, le seul axe de connexion entre les villes à l'intérieur de la région et le port de Chacabuco dans les fjords. Cette mesure reçut une réponse rapide et répressive de part de la police, une situation de lutte sur le pont dont laquelle d'autres citoyennes ont été affectés par la violence de l'action de la police envoyé par les autorités locales. En conséquence, les pêcheurs furent soutenus par les voisins de Puerto Aysén, afin de défendre leurs camarades citoyennes, ils ont pris partie pour eux. Ce premier lutte contre, ou bien, en défense de part de la police, durée toute la journée et devenu la première provocation contre la colère non seulement des pêcheurs, mais des autres habitants de la ville de Puerto Aysén. Ensuite, les pêcheurs ont organisé une première réunion dans une église de Puerto Aysén, en profitant que les autorités comme l'Intendante et la gouverneure ont été en vacances hors le pays. Ils convoquaient tous les organisations sociaux de la région dont presque une trentaine furent partantes (voir annexe n.2), tels que les représentants des voisins, les organisations environnementaux, les différents syndicats (conducteurs de camions, de taxis, travailleurs des industries, de la santé, des fonctionner publiques, etc.). Une première réunion ouverte à la communauté d'Aysén invité à réfléchir autour les principaux problèmes qui les affligent, afin de organiser un mouvement intégrative de tous les secteurs en constituent des tables de discussions selon l'air de intérêt : table de transport, table d'infrastructure et services essentiels, table de santé, table d'agriculture (ou paysanne), table de pêche, logement, Patagonia Sans Barrages¹⁹⁵, mais toutes représentées et cordonnées par la principale, la table sociale.

¹⁹⁵ Mouvement "Patagonia sin Represas" : <http://www.patagoniasinrepresas.cl/final/>

Un sentiment de mise à ajournement et frustration accumulés par des années fait partante plus de gens à cette protestation initiale, où la familiarité des problèmes et désavantages quotidiens influait en la participation des habitants de tous les endroits de la région. Durant cette première réunion, ils se sont rendus compte que ses demandes avaient beaucoup en commun, les unes se rattachaient aux autres : ainsi la devise est née « ton problème est mon problème ». Ainsi qu'ils ont conclu un accord en demandant onze points prioritaires au gouvernement, considérés comme les solutions basiques pour améliorer leur situation de vie en l'éloignement, l'isolement, et le sous-développement. Ils ont été les déclarés publiquement en compagnie de une premier grande manifestation avec des barricades dans le même pont Ibanez. Les problèmes à donner solution ont été les suivants :

« 1) diminution du prix des combustibles (du bois, gaz, pétrole, essence) ; 2) système de santé de qualité (infrastructure, spatialités médicaux, ressources humaines qualifiés) ; 3) équité dans l'emploi (salaire base spécial pour la région, stabilité de travaille des fonctionner publiques, pension de retraite régional) ; 4) participation citoyenne real avec l'option de référendum (démocratie participatif) ; 5) la création de une université publique régionale et bourses pour les étudiants d'Aysén ; 6) Administration et régionalisation des ressources naturels tels que hydro biologiques, de l'eau, l'exploitation minière et sols ; 7) autonomisation de la pêche régionale ; 8) panier de la ménagère et qualité de vie : diminution du prix de l'électricité, de l'eau potable, du bois, du gaz, et autres facteurs ; 9) subvention en faveur de transport de marchandises et de passagers, et connectivité régional avec le pays ; 10) un program pour le développement du petit et moyenne paysan rural ; 11) politique publique régional de logement et pertinente avec la réalité. »¹⁹⁶

Ces demandes ont été soutenues un mois après de part de sénateurs et disputés, qu'on sollicité directement au Présidente Piñera donner un réponse aux habitants d'Aysén¹⁹⁷, concernés par leur situation d'isolement durant les quarante jours de grèves et manifestations où ils vouaient s'épuiser leur stock. La table social du mouvement et leurs porte-paroles ont maintenu informé à la communauté des activités, dont la radio Santa Maria et les media régionales, notamment le canal de TV TELESUR, ont joué un rôle essentiel au niveau stratégique en rapport à la

¹⁹⁶ Données tirés depuis le site web <http://despiertaaysen.blogspot.fr/p/demandas.html>, consulté le 23/04/2013.

¹⁹⁷ Oficio n. 172/SEC/12. www.elmostrador.cl/media/2012/03/ACUERDO-AYSEN.pdf, consulté le 15/05/2013.

communication de la population, la coordination des activités et le mise à jour avec la information de chaque journée de proteste. La radio Santa Maria surtout, devenue le principal media qui permettait la communication entre les habitants telle que un réseau de messagerie, d'un extrême à l'autre de la région.

Comme d'habitude au Chili, ce mouvement social construit depuis l'organisation des citoyennes et la proteste, est utilisé comme mécanisme de pression contre le gouvernement, c'est-à-dire la instrumentalisation des formes de protestation. Brûler les pneus dans les rues, couper les routes avec de barrages, fermer tous les accès à la région comme les ports et l'aéroport, même avec de violence en réponse aux forces répressifs de la police, sont des techniques pour attirer l'attention du gouvernement central et de donner urgence à la situation. Durante quarante-deux jours a région restée isolée et avec de manifestations répétitives. Quand les partantes de « Ton problème est mon problème » ont demandé la réponse du gouvernement –le Président Piñera était hors le pays -, seulement des ministres ont rendu de visite à la région pour négocier chaque-un des onze points de la demande. Néanmoins, aucune de ces ministres n'avaient pas les compétences pour apporter les solutions nécessaires à la résolution des problèmes, ce qui provoqua la contestation de la population. Jour à jour la situation devient de plus en plus insoutenable, car il y avait de luttés constantes dans les rues entre les citoyennes et les forces de la police envoyés exceptionnellement depuis Santiago. C'est ainsi que ce mouvement exemplaire tant au niveau organisationnel comme au niveau de l'engagement de la population, commence peu a peu a perdre sa force.

3.1.3 Cadre Pronostique

Ce cadre-ci comprendre le moment de rupture de la mobilisation et la finalisation des négociations. Entre les niveaux de violence de lutte contre la police, et l'intervention du gouvernement qui essayé de négocier séparément avec les conducteurs de camions afin d'ouvrir les routes, la table de dialogue sociale est cassée. Il arrivait un moment quand l'information ne circule pas entre les porte-paroles et les bases, en fragilisent la confiance et la motivation. Le lendemain de la proteste la plus agressive, quarante-quatre jours après le début du mouvement, quelques dirigeants dédisent n'attendre plus la visite du Présidente Piñera ou

d'autre autorité avec des compétences pour signer un compromis, et son parties à Santiago sans prévenir les autres dirigeants ni les voisins. Cet petit groupe de porte-paroles qui dans ce moment-là ne représentaient pas encore fidèlement les décisions du mouvement social, car la majorité resté à Puerto Aysén en défendant les barricades afin de protéger leur territoire jusqu'à parvenir la satisfaction de leurs demandes après tout les efforts et sacrifices. Les porte-paroles à Santiago furent reçus par les ministres dans le Palace du Gouvernement (La Moneda) afin de soutenir une réunion et négocier les termes pour finir le mouvement social, ainsi que solliciter l'annulation immédiate de l'accusation de terrorisme contre vingt-deux citoyennes¹⁹⁸ de la région au moyen de la Loi de Sécurité Intérieur de l'État. Mais finalement, de tous les onze points de la demande initiale, les porte-paroles ont signé un engagement avec le gouvernement pour mettre à fin le mouvement social en échange de la construction d'un hôpital et un centre de dialyse Puerto Aysén, finir les travaux pour la construction d'une centre sportif (déjà engagé dans le Plan Aysén 2010), une subvention pour le bois (chauffage), et la construction des logement social avec de critères spéciaux selon les conditions climatiques de la région. En plus, ils ont engagés à la construction de une zone franche pour la région, un projet invisible jusqu'aujourd'hui. Autrement dit, les représentantes et porte-paroles du mouvement n'ont pas réussi à exercer pression sur le gouvernement pour les engager avec l'accomplissement de chaque des onze points demandés. Les dirigeantes qui sont restés dans la région d'Aysén ont découvert par télévision que ses camarades ont mis a fin le mouvement social à Santiago sans la victoire attendu. Les niveau de tension et déception ont augmenté entre les ayseninos, dont un partie considère comme traiteurs aux porte-paroles allés à Santiago, puis ils auraient vendu le mouvement en échange des faveurs politiques personnels¹⁹⁹.

Deux années après le fin de ce mobilisation, le gouvernante publié un rapport d'accomplissement des engagements avec le mouvement social d'Aysén, ou ils soulignent les

¹⁹⁸ « Tribunal de Aysén acoge querrela por la Ley de Seguridad del Estado mientras los acusados se reunen para evaluar estrategia judicial. Journal en ligne El Mostrador. Publié le 17/03/2012, consulté le 20/08/2014 sur l'URL : <http://www.elmostrador.cl/pais/2012/03/17/tribunal-de-aysen-acoge-querrela-por-ley-de-seguridad-mientras-los-acusados-se-reunen-para-evaluar-estrategia-judicial/>

¹⁹⁹ « *Dirigentes del movimiento social por Aysén enfrentan criticas de pescadores disidentes* ». Journal El Mercurio online, publié le 03/04/2012, consulté le 20/08/2014 sur l'URL : <http://www.emol.com/noticias/nacional/2012/04/03/534171/dirigentes-del-movimiento-social-por-aysen-enfrentan-criticas-de-pescadores-disidentes.html>

souvent avancées²⁰⁰ : l'approbation de la loi de bénéfices pour les régions extrêmes qui considère Aysén comme une région isolée et pourtant lui donne la reconnaissance de ses particularités ; Subvention à le prix du bois ; la construction d'un nouveau hôpital en Puerto Aysén et un centre de dialyse ; l'amélioration du connexion territorial avec une navire (route Cordillera) ; et la ouverture de la premier carrière universitaire à être donné intégralement dans la région. Paradoxalement, la subvention du bois fini par augmenter le prix du bois, à lui tripler à cause de l'achat en excès de cette ressource qu'est seulement possible de lui extraire pendant les étés. La situation évidemment n'a pas aidé à améliorer la relation entre les ayseninos et leurs autorités, puisque cette mesure augmenter le prix du coût de la vie, étant le bois un composant clé de la forme de vie des ayseninos, tant pour chauffer leurs maisons comme pour cuisiner.

Autre facteur important à mentionner est la faillite des petites et moyennes entreprises, lesquels n'avait pas les ressources économiques suffisantes pour survivre et payer leur employés pendant les deux mois de chômage dans le contexte du mouvement social. Et ils ont jamais reçu quelque aide de part du gouvernement, alors que tous l'isolement imposée par « ton problème est mon problème » fragilisé encore plus leur économie.

À la fin de l'année 2012, plusieurs des participant du mouvement social posèrent leur candidature pour les élections municipaux et parlementaires, dont Rafael, le porte-parole plus reconnu au plan national était élu comme disputé pour représenter la région d'Aysén. Les ayseninos lui donnent leur vote avec l'espoir de êtres mis en considération finalement pour le gouvernement central et changer positivement l'avenir de la région. L'inversion des capitaux, l'amélioration de leur connexion routière, et la revendication de leurs demandes sont attendues.

²⁰⁰ Gobierno de Chile. Programa Chile Avanza con las regiones. *Informe de cumplimiento de compromisos del movimiento social de Aysén*. 31 décembre 2013.

3.2 Représentations du territoire et la justice spatiale

3.2.1 Les imaginaires d'Aysén

Le mouvement social « Ton problème est mon problème » conçu comme un événement historique de la région de l'Aysén, ouvre les portes aux diverses lectures et interprétations autour d'un territoire qui ne représente pas seulement une délimitation telle qu'une unité politique-administrative. Mais aussi autour des manières de vivre le territoire, où le quotidien et les attentes composent une dynamique complexe entre les habitants et le territoire même. Dans ce sens là, l'idée d'une région acquiert une nouvelle valeur qui ressort des structures rigides des catégories politiques-administratives établies par l'aménagement territorial, par exemple, celles énoncées dans la Constitution politique de 1980 au Chili. Il devient nécessaire alors de réfléchir au-delà de cette idée cartographique de la région chilienne, et prendre en considération de nouveaux regards en incluant notamment l'interaction entre les acteurs sociaux et le territoire. Nous pouvons trouver ces idées primées par la pensée de Guy Di Méo qui propose que dans la région l'espace soit multidimensionnel :

« Il convient, en premier lieu, que l'espace régional possède les caractères d'un espace social, vécu et identitaire, découpé en fonction d'une logique organisationnelle, culturelle ou politique. Il faut, en second lieu, qu'il constitue un champ symbolique dans lequel l'individu en déplacement retrouve quelques-unes de ses valeurs essentielles, éprouve un sentiment de connivence identitaire avec les personnes qu'il rencontre. »²⁰¹

Nous commençons à penser la région tel qu'un territoire quotidien, le « chez nous » dont toutes les dimensions qu'elles soient la politique, la géographie physique, l'économie, les trajets de voyage au jour le jour, les routines, entre autres, articulent finalement l'identité vécue par des individus, et en son ensemble socio-spatial, l'identité collective. Puis, « L'identité vécue par chacun n'est ni unique ni exclusive ; plus que jamais, nous nous définissons par des identités multiples qui remodelent, en permanence, nos relations à l'espace, aux territoires et aux

²⁰¹ G. Di Méo. Géographie sociale et territoires. Editions Nathan, 1998, p. 132.

autres »²⁰². C'est-à-dire, il s'agit d'une identité vécue par chacun des habitants, lesquelles dans son ensemble et d'ailleurs influencées par leur contexte géographique, contribuent la production socio-spatiale de une identité collective. Cette notion de identité réside au cœur de l'espace vécu, un espace qui comprend les pratiques, les expériences de vie, la quotidienneté, les idées, les symboles, et toutes les représentations sociales que lui sont attribuées²⁰³. Parallèlement, les notions ici mentionnées font référence aussi à la région :

« En clair, la région demeure souvent une représentation du géographe. A. Frémont insistait déjà, en 1976(a), sur le fait que 'la région n'est pas un objet ayant quelque réalité en soi'. Si elle existe, précisait-il, 'elle est un espace vécu. Vue, perçue, ressentie, aimée et rejetée, modelée par les hommes et projetant sur eux des images qui les modèlent' : toujours l'effet dialectique. »²⁰⁴

Sur la base des idées de Di Méo, nous proposons réfléchir autour la région de l'Aysén comme un espace vécu avec une identité collective qui nous essayerons révéler avec la définition des imaginaires sociaux, construits à partir des données obtenues depuis les entretiens réalisés aux acteurs clefs. Nous définirons ensuite les idées la force qui feront don de la base pour la construction des imaginaires celles-ci ce sont les idées contenues dans les phrases plus d'appelantes des réponses des ceux interrogés depuis le regard des représentants institutionnels c'est-à-dire depuis en haut, puis la perspective des dirigeants sociaux et de porte-parole, qui expriment un discours d'en bas. Ces idées force reflètent des points de rencontre et de désaccord, elles gardent une relation aux thématiques telles que les motifs qu'ils ont portés à la conformation de ce mouvement social.

Nous avons sélectionné trois critères d'analyse selon le contexte historique de la région d'Aysén, ainsi que selon la pertinence de ces critères en rapport au mouvement social. Les critères sont définis comme il suit :

²⁰² G. Di Méo. L'identité: une médiation essentielle du rapport espace / société. Revue Géocarrefour, vol. 77, n.2, 2002, p. 176.

²⁰³ G. Di Méo. 1998. *Op. Cit.* pp. 273-280.

²⁰⁴ G. Di Méo. L'Homme, la Société, l'Espace. Chapitre 5 "Espaces réels, perçus, représentés, vécus...". Editions Antropos, 1991, p. 125.

- a) l'identité et le sentiment d'appartenance à la région
- b) Aysén dans le modèle régional et la vision de la Patagonie
- c) Le tremblement de terre de 2007
- d) La perspective à future

Ensuite, les idées forces possibles de tirer depuis les entretiens sont fortement liés à la perception de chaque acteur, leur manière d'interpréter le mouvement social et de vivre le territoire. Alors, si sont mis en considération les critères et les idées forces tel que phrases récurrentes dans les discours des acteurs, nous pouvons proposer les imaginaires régionaux d'Aysén :

- *Les ayseninos sont plutôt patagons que chiliens*

Le sentiment d'identité patagon, étant éloignés du reste du pays, est très forte et enraciné, un sentiment soutenu par tous les acteurs interviewés. Certainement l'isolement physique a influence sur leur sentiment ainsi que leur histoire, mais ils ont repris cette idée de la Patagonie, du coté chilienne et argentine, comme leur territoire, le « chez nous ». Comme l'État les a démontré pendant des décennies que ils ne sont pas prioritaires pour le budget national en méprisent leur nécessites de développement économique, les ayseninos s'ont rapproché à le « chez nous », la Patagonie. Il existe aussi une vision qui fait une distinction entre les habitants : ceux du côté oriental d'Aysén qui vivent près de la cordillère et qui partage l'identité « gaucha » des argentins, et ceux qui du côté occidental qui vivent dans la zone de fjords en développent des activités autour la pêche. Une autre distinction donnée par les acteurs interviewés est que tout le monde est au courant de qui son nés à la région et qui sont arrivés après. Quelques personnes ont mentionné l'appellation « NYC²⁰⁵» en rapport à ceux qui sont nés et qu'ont grandi en la région.

- *Aysén tel qu'un territoire de colonisation inachevée*

Un autre point d'accord entre les interviewés est que la région d'Aysén reste en colonisation, même si elle a été suspendu en 1990 par le gouvernement de l'époque. Le concept de colonisation pour les ayseninos répondre aux dynamiques complètement différentes à celles de

²⁰⁵ NYC : Nacidos y Criados en Aysén

l'époque coloniale espagnole ou de celle de la époque du Ministère de Terres et Colonisation au début du XX^{ème} siècle. Pour les ayseninos la responsabilité de développer leur région reste comme un compromis en suspens de l'État chilien avec eux. C'est ainsi que aujourd'hui Aysén est la région avec la majeure subvention de l'État, ce qui peut-être une compensation mais aussi un impulse économique. Les obstacles de communication, la discontinuité du territoire qui rende encore plus difficile le transit entre une ville et autre, donne l'air d'être dans autre pays, entourés par la nature sauvage et le climat sans clémence. Un paysage franchement contradictoire avec l'idée du Chili développé qui ont les santiaguinos.

- *Aysén tel qu'un cave de ressources naturelles pour développer le pays mais non la région*

Après le conflit socio-environnemental surgit suit à le projet du central hydro-électrique dans le fleuve Baker, conflit qui continue même avec autres fleuves de la région, fait ressortir la préoccupation des ayseninos sur leurs ressources naturelles. Pour quoi sont-ils développés des projets pour bénéficier la nécessité d'énergie des autres et pas des ayseninos ? La précarité des services basiques attire l'attention en connaissance de leur richesse au niveau de ressources naturelles. Donc, ils ont l'idée d'être considérés comme un cave, la cave du pays en cas de besoin ou d'émergence. Il ressorte dans ce point-ci la participation de la citoyenneté dans la pris de décisions, une espace privilégié et qui reste ouvert seulement aux politiciens élus. Cependant, si l'Aysén représente seulement le 0,64%²⁰⁶ de registres électoraux national, ils ne deviennent pas une priorité pour le parlement.

- *L'action collective au sein de la mémoire contre l'oublie de l'État*

Le tremblement de terre et le tsunami de l'année 2007 ont fait trembler aussi la mémoire des habitants, tant que le mécontentent et les sentiments de être oubliés ont ressorti pour les encourager encore une fois pour leurs droits comme citoyennes de la nation. Après la mauvaise gestion des autorités pertinentes, et l'ajournement de la reconstruction des bâtiments abattus ainsi que la manque de inversion pour l'implémentation d'un système d'urgence, ont terminé pour réveiller la mémoire de et jeter la résignation.

²⁰⁶ Servicio Electoral. *Cantidades de inscripciones electorales por sexo y región, y sus porcentaje en el total del país.* Padrón definitivo 2012. Consulté le 28/04/2014 sur l'URL: http://www.servel.cl/ss/site/registro_electoral.html

3.2.2 Le conflit d'Aysén tel que un phénomène bivalente: justice social et justice spatiale.

Nous considérons la notion de justice telle qu'un pilier fondamental sur laquelle se pose notre hypothèse de problème de recherche, dans la relation entre l'aménagement du territoire, la création de régions et leur développement. Néanmoins, la discipline géographique a tardé à incorporer la justice dans ses méthodes d'analyse²⁰⁷. D'ailleurs, les théories de localisation des activités humaines ou des villes, l'optimisation de la distribution des activités dans l'espace, ces théories ont été élaborées autour de la maximisation des profits économiques. La question qui surgit est : à qui fait-on du bien ? Le développement de la théorie de justice sociale, au moins depuis la discipline géographique, dépend fortement des circonstances historiques, alors que de forts changements politiques ou bien économiques, comme le capitalisme et le marché libre, pourraient reléguer la mise en question sociale à un deuxième plan. Mais après le tour spatiale et la transition à une perspective postmoderniste dans la géographie, la réflexion autour la notion de justice a récupère importance territoriale.

La mise en question de qui est-ce qui obtiennent quoi et comment, tel que suggère Nancy Fraser²⁰⁸, aideraient à réfléchir à la thématique centrale de la notion de justice sociale, qui serait de l'époque sensible à une dimension spatiale qui comprend en plus les dimensions politiques et économiques. La philosophie morale serait la clé pour élaborer une justice sociale.

Bien que Rawls a mis en lumière la nécessité de réfléchir autour la notion de justice au-delà les idées du contrat social, en proposant des principes liés à l'égalité de chances, l'équité et aux droits à la liberté²⁰⁹, il ne fait pose pas en question la relation entre la justice et l'espace ou l'histoire, sans toucher autres facteurs d'inégalités qui peuvent éventuellement influencer sur la justice²¹⁰. De façon critique, Soja réponde :

²⁰⁷ D. Harvey. 1997(1973). *Op . Cit.*, p. 96.

²⁰⁸ N. Fraser. *Justice Interruptus. Critical reflections on the 'Postsocialist' Condition*. Routledge, New York and London, 1997.

²⁰⁹ J. Rawls. *Théorie de la Justice. Chapitre 2 : Les principes de la justice*. Éditions Points, 2009 (1971), pp. 85-150.

²¹⁰ E. Soja. *Seeking Spatial Justice*. University of Minnesota Press, 2010, pp. 76-77.

« Given Rawl's universalizing emphasis, distributive justice becomes focused on the immediate moment or condition for individuals and therefore can only be weakly spatial and historical in a collective sense. In terms of theorizing justice under the law, where one is located geographically does not matter in any significant way. Distributional inequalities are largely abstracted from geographical space (...). »²¹¹.

Alors, autres apports ont émané depuis la pensée de Rawls, d'où nous nous rapprochons auxquels mis en perspective l'importance de l'espace en rapport aux injustices. C'est ainsi que nous considérons les idées de Nancy Fraser pour répondre à la problématique de recherche posée avec le cas du mouvement de la région d'Aysén. Fraser met en lumière l'importance de la redistribution et de la reconnaissance dans le sens de justice depuis une approche post-socialiste, en affirmant que les deux sont liées entre eux et nécessaires pour la justice. Fraser définit la redistribution comme solution pour la injustice économique, et la reconnaissance telle que la solution pour l'injustice culturelle. Alors, nous rappelons que dedans les demandes issues du mouvement social d'Aysén, ont été prioritaires la redistribution économique du budget national afin de bénéficier cette région périphérique toujours omis par les grands projets de développement. Mais aussi la reconnaissance était présente, leur demande d'être reconnus par leurs particularités, leurs différences avec d'autres régions, leur singularité territoriale en perspective de leur isolement, raison par laquelle à nos jours la région a le statut de région périphérique²¹². En prenant les deux notions de justice, Fraser affirme :

« These collectivities are 'bivalent. They are differentiated as collectivities by virtue of both the political-economic structure and the cultural-valuational structure of society. (...) Bivalent collectivities, in sum, may suffer both socioeconomic maldistribution and cultural misrecognition in forms where both are primary and co-original. In that case, neither redistributive remedies alone nor recognition remedies alone will suffice. Bivalent collectivities need both »²¹³.

²¹¹ E. Soja. 2010. *Op. Cit.* p. 77.

²¹² Gobierno Regional de Aysén – SUBDERE. *Politica Regional de Localidades Aisladas. Region de Aysén.* Aprobada por el Consejo Regional de Aysén el 31 de agosto de 2012.

²¹³ N. Fraser. 1997. *Op. Cit.* p. 19.

La réciprocité entre ces deux concepts de justice, au-delà les problèmes qui posent la géographie du point de vue territorial, nous proposons que la demande de « ton problème es mon problème » pour justice procédurale, c'est-à-dire, pour participer de la pris de décisions qu'ont effet direct sur leur territoire ; ainsi que la demande pour justice distributive, afin de obtenir bénéfices économiques qui améliorent leur précaire qualité de vie même si ils représentent une petite partie du population total du pays. Autrement dit, la reconnaissance repose sur la revendication historique de la région d'Aysén, une sens de justice qui besoin la redistribution économique afin de basculer les disparités et les inégalités entre les régions les plus riches et les plus pauvres comme Aysén.

D'ailleurs, après analyser les demandes du mouvement social d'Aysén tel qu'un demande pour une justice sociale, elle es compris comme la reconnaissance dans deux aspects, en étant le premier la reconnaissance de la région d'Aysén pour acquérir la catégorie de « zone extrême », catégorie qui lui donne des avantages spéciaux à un niveau administratif et budgétaire - justice distributive - . Le deuxième aspect correspond à la reconnaissance des particularités identitaires de la population d'Aysén à l'intérieur d'une structure culturelle de la différenciation, d'une revendication historique vers la nécessité de politiques publiques participatives et inclusives - justice procédural- .

3.3 Les politiques publiques dans la dialectique territoriale chilienne

3.3.1 Le paradoxe de la décentralisation

Des établissements existent qu'au moins dans le cas Latino-américain considère que les motifs qui ont influé sur la décentralisation des pays retombe plutôt dans un problème historique que dans la réponse à une logique strictement économiste. Cela puisqu'elle répondre à la nécessité de supprimer les vestiges du colonialisme espagnole héritée et maintenu dans les mêmes niveaux sous-nationaux de l'État (des provinces et des départements)²¹⁴. Aussi avec cette affirmation il est possible de penser que dans le cas du Chili les motivations furent plutôt économiques qu'historiques, il existait déjà un grand retard dans l'aménagement et territoriale, et encore plus dans sa relation avec les publiques politiques. Surtout si nous mettons en considération la ligne conservatrice de l'héritage hispanique et qui se révèle dans les documents des régionalistes des années 1970.

L'ensemble de documents et de plans de la régionalisation poussé par la Junte Militaire sont certainement déconcertants en ce qui concerne l'inconsistance de son discours, puisque d'un côté on se projette que le nouvel institutionnalisation à mettre en place avait comme point clé la décentralisation entendue depuis deux perspectives : a) comme une décentralisation fonctionnelle (du pouvoir politique et du pouvoir social), et b) comme une décentralisation territoriale : la régionalisation du pays²¹⁵. Le discours du but de décentraliser le pays avait son clair soutien dans la nécessité d'améliorer l'économie et les conditions de pauvreté de l'époque, comme une stratégie qui permettre avancer vers un avenir plus prospère pour le pays. Ainsi Pinochet l'annonce en 1974 :

« La modernisation de l'État du Chili par ses conditions géographiques spécifiques, requiert un système, qui permet un développement décentralisé administratif et régionalement afin de matérialiser dans la forme la plus parfaite possible la coordination et la participation des régions en fonction de l'Intégration, la Sécurité, le Développement socio-économique et

²¹⁴ S. Galilea, L. Letelier, K. Ross. *Descentralización de servicios esenciales. Los casos de Brasil, Chile, Colombia, Costa Rica y México en salud, educación, residuos, seguridad y fomento*. Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), Colección Documentos de Proyectos, 2011, p.15.

²¹⁵ En *Declaración de Principios del Gobierno de Chile*, marzo de 1974.

L'annonce de la décentralisation du pays se montrait-il consent du centralisme de Santiago, de la nécessité d'une croissance équilibrée. Néanmoins, dans les pages suivantes du même document sont mentionnés le principes celles de la déconcentration du pouvoir et de la décentralisation administrative. Donc, Qu'est-ce qui se comprend par déconcentration et par décentralisation ?

La décentralisation administrative s'est exprimée au moyen de la création de bureaux gouvernementaux dans chaque région, de la manière de faire un présent aux organismes de l'État dans chaque nouvelle unité politique-administrative appelée une région. En revanche le déconcentration du pouvoir a été presque symbolique, en dotant de vous fonctionner publics et des autorités compétentes sous la conduite de diriger et sous la conduite d'administrer chaque région, mais leur s'est restreinte son autonomie (influé aussi par la décentralisation inexistante fiscale), en assujettissant la prise de décisions qui devait toujours se calmer finalement aux hiérarchies établies et dominées depuis le gouvernement central. De quelle décentralisation parlons-nous alors ?

Selon Patrick Le Lidec, la décentralisation est un concept indispensable pour les politiques publiques :

*“Les politiques de décentralisation se présentent comme des politiques constituantes de redistribution des pouvoirs qui revendiquent officiellement d’assurer le transfert de responsabilités antérieurement détenues par l’État à des assemblées au à des exécutifs localement élus et d’accroître formellement la légitimité, les capacités et la liberté de l’action des autorités infranationales”*²¹⁷.

²¹⁶ A. Pinochet. Manifiesto del Señor Presidente de la Junta de Gobierno General Don Augusto Pinocheht Ugarte, con motivo de la iniciación del proceso de regionalización del país. En Ministerio del Interior, Documentos oficiales sobre regionalización. Compilación realizada con ocasión de la reunión de Intendentes Regionales celebrada los días 17-18-19 de marzo de 1975, Santiago de Chile. 11 de Julio 1974, p. 2. Consulté le 10/08/2013, telecharché depuis <http://www.subdere.gov.cl/documentacion/documentos-oficiales-sobre-regionalizaci%C3%B3n-marzo-1975>. Citation traduit depuis l’espagnol:“La modernización del Estado de Chile por sus peculiares condiciones geográficas, requiere un sistema, que permita un desarrollo descentralizado administrativa y regionalmente para que se materialice en la forma más perfecta posible la coordinación y la participación de las regiones en función de la Integración, la Seguridad, el Desarrollo socio-económico y la Administración Nacional”.

²¹⁷ P. Le Lidec. Décentralisation. In Pasquier R, Guignier S, Cole A. Dictionnaire des Politiques Territoriales. Presses Sciences Po, 2011, p. 128.

La décentralisation à l'époque devait aller de pair avec d'un processus démocratique, en redirigeant et en partageant le budget avec différentes échelles administratives de gouvernement, de façon d'arriver au bénéfice les niveaux locales. C'est ainsi que c'est possible diminuer la monopolisation des ressources retenu par le gouvernement central.

Nonobstant, la décentralisation administrative au Chili s'est exprimée au moyen de la création de bureaux gouvernementaux dans chaque région, afin de faire prendre conscience aux organismes de l'État dans chaque nouvelle unité politique-administrative appelée région. En revanche, la déconcentration du pouvoir était presque symbolique, dans elle doté de fonctionner publics et des autorités compétentes en charge d'administrer chaque région. Mais, ils leur autonomie était limitée et influencé aussi par l'inexistante décentralisation fiscal, puisque ils durent se soumettre à la prise de décisions depuis le gouvernement central et se rapporter toujours aux hiérarchies établies d'en haut. De quelle décentralisation parlons-nous alors ? Il semble que le concept de décentralisation projeté par la Junte Militaire s'agissait plutôt d'un processus de déconcentration, que celui de la décentralisation, dont "se délègue à un niveau inférieur de gouvernement l'administration de certain service, mais non l'autonomie légale ni la responsabilité – ni la représentativité - politique et administrative sur lui même"²¹⁸. La déconcentration comme une forme de décentralisation fut l'un des mécanismes les plus communément appliqués dans les processus des régionalistes des pays sous-développés de l'Amérique Latine pendant les années 1970 et 1980²¹⁹.

Dans le cas chilien ce manque d'autonomie avait une relation directe avec la réalité des autorités régionaux et les sous-secrétariats ministériels. En renforçant ce point-là, une phrase déclarée par Pinochet est tranchée dans cet aspect :

*" Il doit rester très claire qui ne s'agit pas d'affaiblir le niveau national ou le pouvoir central, qui est le noyau vital ou axe principal du Système, duquel émane la reconnaissance et la délégation de facultés et la création de niveaux précis qui, ordonnés hiérarchiquement, permettent a compliménté de la décentralisation désirée, dans une forme responsable."*²²⁰

²¹⁸ S. Galiela, L. Letelier, K. Ross, 2011. *Op. Cit.*, p.11.

²¹⁹ D. Rondinelli, J. Nellis, Sh. Cheema. *Decentralization in Developing Countries, a Review of Recent Expierence.* World Bank Staff Working Papers, n.581, Management and Development Series, n.8, Washington D.C., 1983.

²²⁰ A. Pinochet, 1974. *Op. cit.*, p. 6.

Cette déclaration devient un paradoxe si le développement futur des régions se restreint à une hiérarchie dépendante des décisions et des ressources du gouvernement central. D'ailleurs, s'il est établi que la dotation des régions ne prouve pas signifier une charge pour le budget national, mais elles devront générer ses propres ressources²²¹, nous pouvons lui interpréter comme un sort d'abandon prématuré des nouvelles régions lesquelles disposèrent du capital humain inconnu. Cela, sans ne pas nommer même encore que les structures bases des régions, la disponibilité de ressources naturelles ainsi que les conditions de connexion territoriale avec le reste du pays diffèrent évidemment entre les unes et les autres. Comme l'analyste régional Sergio Boisier suggère, le régime autoritaire de Pinochet n'avait pas considéré dans les commencements de la réforme : "la contradiction logique insurpassable entre l'autoritarisme (peu importe si de droite ou de gauche) et la décentralisation, quand celle-ci se comprend comme un processus politique qu'ouvre des espaces à la dispute politique à travers de laquelle des secteurs qui ne forment pas partie du gouvernement peuvent accaparer tels espaces"²²². Au contraire, le regard autoritaire et à la défense de la sécurité nationale intégrative ne construisit pas la décentralisation comme un processus politique, mais comme une stratégie militaire focalisée en pousser le développement économique dans le territoire national sous un principe d'ordre.

En rapport à ce modèle régional, dans la Constitution de 1980, en vigueur à l'aujourd'hui, déclare dans sa version originale, ont été réalisés quelques modifications qui se sont initiées sous le gouvernement du premier président élu en retourne à la démocratie après le plébiscite du 1988, M. Patricio Aylwin. En 1991 le Parlement approuverait seulement une modification à quelques articles de cette Constitution, l'article 3° inclut, lequel sous la Loi n.19.097 changait le texte de l'article pour le suivant :

²²¹ A. Pinochet, 1974. *Loc. cit.*

²²² S. Boisier. *La doctrina (oculta) de la descentralización chilena*. En Informe del Ministerio de Planificación y Cooperación del Gobierno de Chile, *Desarrollo Regional: Balance de una década de gobiernos regionales*. Editorial LOM, Santiago, 2004, pp. 189. Citation traduit depuis l'espagnol: "la insuperable contradicción lógica entre autoritarismo (no importa si de derecha o de izquierda) y descentralización, cuando ésta se entiende como un proceso político que abre espacios a la disputa política a través de la cual sectores no oficialistas pueden copar tales espacios"

“L’État du Chili est unitaire. Son territoire est divisé en régions. La loi tendra vers que son administration est fonctionnelle et territorialement décentralisée, ou déconcentrée dans son cas, en conformité avec la loi.”²²³

En rapport à ce modèle régional, dans la Constitution de 1980, en vigueur à l'aujourd'hui, déclare dans sa version originale, ont été réalisés quelques modifications qui se sont initiées sous le gouvernement du premier président élu en retourne à la démocratie après le plébiscite du 1988, M. Patricio Aylwin. En 1991 le Parlement approuverait seulement une modification à quelques articles de cette Constitution, l'article 3° inclut, lequel sous la Loi n.19.097 changeait le texte de l'article pour le suivant : « L’État du Chili est unitaire. Son territoire est divisé en régions. La loi tendra vers que son administration est fonctionnelle et territorialement décentralisée, ou déconcentrée dans son cas, en conformité avec la loi. »²²⁴

Une fois dans en démocratie, des réformes transformatrices n'ont pas été réalisés mais plutôt des modifications ou des amendements. Les modifications à la loi furent initiées sous le gouvernement du premier président élu à peine il est retourné à la démocratie après le plébiscite du 1988, M. Patricio Aylwin. En 1991 le Parlement approuverait une modification à quelques articles de la Constitution de 1980, incluse l'article 3 °, lequel sous la Loi n. 19.097 changerait l’ancienne texte de l'article pour le suivant :

« L’État du Chili est unitaire. L’administration de l’État sera fonctionnelle et territorialement décentralisée ou déconcentrée selon le cas, conforme à la loi. Les organes de l’État promouvront le raffermissement de la régionalisation du pays et du développement équitable et solidaire entre les régions, les provinces et les communes du territoire national. »²²⁵

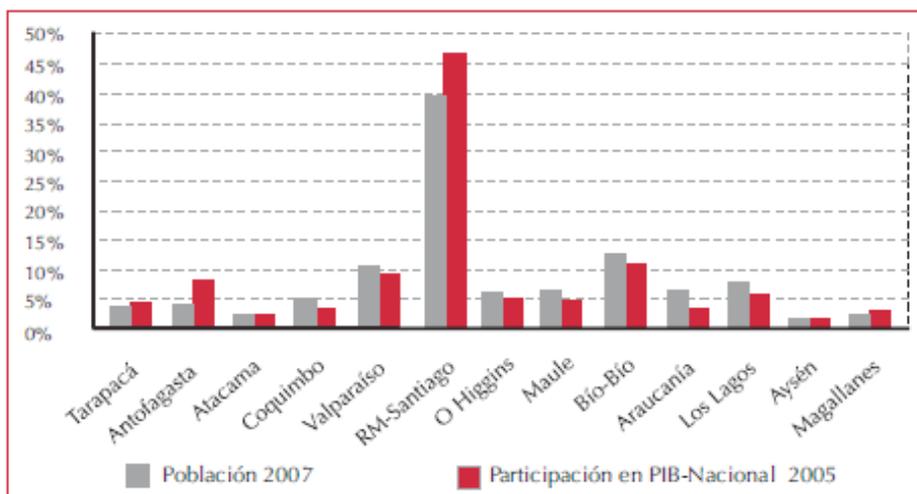
²²³ E. Pfeffer. *Reformas Constitucionales 2005. Antecedentes – Debates – Informes*. Artículo 3°, parte I sobre Regionalización. Editorial Jurídica de Chile, Santiago, 2005, p. 11. Citation traduit depuis l’espagnol: “*El Estado de Chile es unitario. Su territorio se divide en regiones. La ley propenderá a que su administración será funcional y territorialmente descentralizada, o desconcentrada en su caso, en conformidad con la ley*”

²²⁴ E. Pfeffer. *Reformas Constitucionales 2005. Antecedentes – Debates – Informes*. Artículo 3°, parte I sobre Regionalización. Editorial Jurídica de Chile, Santiago, 2005, p. 11. Citation traduit depuis l’espagnol: “*El Estado de Chile es unitario. Su territorio se divide en regiones. La ley propenderá a que su administración será funcional y territorialmente descentralizada, o desconcentrada en su caso, en conformidad con la ley*”

²²⁵ E. Pfeffer. 2005. *Loc. Cit.* Citation traduit depuis l’espagnol: “*El Estado de Chile es unitario. La administración del Estado será funcional y territorialmente descentralizada o desconcentrada en su caso, de conformidad a la ley. Los órganos del Estado promoverán el fortalecimiento de la regionalización del país y el desarrollo equitativo y solidario entre las regiones, provincias y comunas del territorio nacional.*”

L'avocat Emilio Pfeffer, résume à presque dix pages les débats et les textes des rapports tant de la Chambre de Députés comme de Sénateurs, d'où on attire l'attention comment les concepts tels que l'équité, la décentralisation, et la régionalisation, causent-ils une confusion, un trouble et logues discussions en ce qui concerne le rôle de l'État autour de ceux-ci et des interprétations possibles qui pourraient surgir. En conséquence, en rapport à la décentralisation Sergio Boisier affirme : « ce que l'habitant anonyme d'une région réclame n'est un nouvel organisme, mais plus une capacité de décision des agences étatiques nationales, de façon à ce que ce soient quelque chose de plus que des bureaux de courrier spécialisés »²²⁶. Cette citation représente-elle très bien le cas du Chili, où l'appareil bureaucratique a devenue encore plus léthargique dans les processus de décision, en retardant de cette façon le développement des régions. D'ailleurs, sous une logique un centre-périphérie consacré par la réalité géographique du pays (des périphéries nord-sud dépendent du noyau central), augmente encore plus les inégalités sociales et économiques en fragmentant le pays dans des strates verticales et horizontales (voir figure 11).

Figure 11: la Concentration économique (PIB 2005) et démographique (2007)²²⁷.



²²⁶ S. Boisier. *Un difícil equilibrio: Centralización y Descentralización en Planificación Regional*. En Revista Estudios Regionales, n.11, Andalucía, 1983, p. 163. Citation traduit depuis l'espagnol: "Lo que el anónimo habitante de una región reclama no es un nuevo organismo, sino más capacidad de decisión de las agencias estatales nacionales, de manera que éstas sean algo más que oficinas de correo especializadas".

²²⁷ H. Bon Vaer (Ed). *Pensando Chile desde sus regiones*. Ediciones Universidad de la Frontera, 2009, p.89.

Dans la figure 11 nous pouvons observer clairement la suprématie de la Région Métropolitaine (R.M.), laquelle concentre les ressources économiques le pays, où la participation productive de la R.M. surpasse 45 % du PIB national. Ce graphique est un reflet fidèle dont pour le 2005 la décentralisation régionale du pays déjà restait plus comme un discours que comme une réalité, puis plus de quarante ans de planification pour le développement économique sont restés stagnés dans une seule une région.

Le Fonds National de Développement Régional (FNDR), créé initialement en 1978 pour doter d'un financement initial qui permettait aux régions d'investir et de déployer ses propres économies, finit par se convertir en soutien de base de certains des régions les plus défavorisées. Sans le FNDR plusieurs régions ne pourraient pas simplement financier les études pour l'élaboration des plans tels que les Stratégies de Développement Régional. La participation des Gouvernements Régionaux dans les prises de décisions se restreint au budget que le FNDR les assigne, situation qui devient encore plus précaire²²⁸. Alors que la relation entre les inégalités, les injustices et les territoires devient de plus en plus importante depuis une perspective géographique et politique. À la fin, la démocratie ne serai pas efficace si tous les circonscriptions territoriels, o bien les régions, n'ont pas le même poids pour ceux qui prennent les décisions et qu'attribuent les budget tel que les FNDR. Dans les mots de Bret:

« Les limites administratives internes aux territoires d'Etat constituent aussi des discontinuités géographiques génératrices d'injustices entre les hommes. Outre les inégalités en matière de fiscalité locale, c'est sur le registre non matériel de la citoyenneté, celui-là même où le concept de justice requiert l'égalité, que les limites internes peuvent créer des injustices entre les personnes. Malgré l'affirmation des principes égalitaires de la démocratie, les différences de taille des circonscriptions et les particularités de leurs formes induisent, volontairement ou non, des inégalités entre les citoyens : chaque électeur a une voix, mais toutes les voix peuvent n'avoir pas le même poids statistique dans le résultat final de la compétition électorale »²²⁹

²²⁸ C. Larroulet, B. Horst. *Descentralizacion, aun queda mucho por hacer*. En Ministerio de Planificacion y Cooperación del Gobierno de Chile. *Desarrollo Regional: Balance de una década de gobiernos regionales*. Santiago, 2004, p. 76.

²²⁹ B. Bret. *Equité territoriale*. Revue *Hypergé*, janvier 2008. Consulté le 22/03/2013, <<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article416>>

C'était par cela que les régions qu'ont réussi à avancer un peu plus économiquement ont eu chercher le financement externe qui parfois, sans l'assessorie pertinente, retombe sur des accords avec entreprises généralement du capital étranger que selon leurs rubriques peuvent générer des impacts négatifs sur l'environnement local, dont les dommages deviennent-ils fréquemment en problématique nationale.

CONCLUSIONS

Le défi et les intentions de décentraliser le pays ont été présents dans les discours politiques et les programmes de gouvernement pour plus de quarante ans, cependant les fossés entre le développement d'une région et l'autre a augmentés de plus en plus. La concentration, non seulement du pouvoir politique et administratif, mais aussi de la richesse, du PIB, de la population et des biens dans des services dans la Région Métropolitaine (RM) de Santiago, se convertit dans un dispositif centraliste difficile de freiner. Une espèce de processus circulaire, puisque tandis qu'il deviens plus active le marché économique dans la RM, elle deviens plus attirant pour la population chilienne et pour les investisseurs étrangers, en augmentant encore plus le centralisme qui caractérise le modèle économique et d'aménagement territoriale.

L'exercice de reculer dans l'histoire pour entendre les processus qui ont modelé et configuré le territoire national, nous a permis de reconnaître la forte influence d'une classe politique hautement conservatrice, comme aussi les constantes inégalités institutionnelles qui se sont reproduites presque cycliquement. On surgis à vue la conformation des dialectique historiques permanents et perméables, influencées par les périodes de changements politiques dès le XIXe siècle. Entre celles-ci nous détachons les dialectiques suivantes :

1) autoritarisme / libéralisme, où le modèle portaliano de l'État s'est maintenu enraciné dans le style de faire politiques dans sa tentative de maintenir l'ordre en face des moments de chaos, et surtout, avec un fort régime présidentieliste doté du pouvoir. 2) centralisation / décentralisation, une couple qui s'oppose mais qui cependant elles ont parallèlement fonctionné depuis les commencements du processus d'aménagement du territoire et les premières propositions régionalistes. 3) inégalités / injustices, les caractéristiques qui semblent être toujours présentes tant à un niveau social, économique, comme spatial.

En étant Chili un pays avec une géographie si particulière et complexe où les caractéristiques de chaque territoire diffèrent beaucoup l'une de l'autre, comme pour penser le pays de manière plate et unitaire. En plus, la menace constante de catastrophes naturelles a transformé le collectif inconscient vers résiliente, et par conséquent aussi à ses politiques publiques. Car la

planification spatiale s'est habituée à répondre aux conjonctures et aux catastrophes ponctuelles au lieu de planifier d'une manière prospective et préventive. Par conséquent, en ajoutant à ces trois dialectiques cette situation, cela nous oblige à nous réfléchir sur le modèle actuel qui aménage le territoire national dans des régions et qui hiérarchise son administration et compétences.

Par exemple, l'évolution du bureau chargé de planifier l'espace national afin de pousser le développement économique, est allée en se transformant depuis la CORFO, à la CONARA, à l'ODEPLAN et finalement au MIDEPLAN, le Ministère de Planification. Ce ministère n'existe pas aujourd'hui déjà, il a été supprimé durant le mandat du président Piñera et transformé en Ministère de Développement Social, en répartissant et en désagrégeant toutes ses compétences territoriales entre les autres Ministères. Par conséquent, de nos jours il n'existe pas au Chili un organisme unique en charge de l'aménagement territoriale, faite qui peut influencer sur l'absence d'un plan national de développement territorial collaborative. Pour le moment c'est la Sous-secrétaire de Développement Régional dépendant du Ministère de l'Intérieur, qui réunit la majorité des compétences et d'autorités en relation au territoire, mais cependant, il n'agglomère pas toutes les arêtes comme dans le domaine de l'environnement, des travaux publics, un transport, seulement pour nommer certains.

Elle ressort aussi, la vision économique du territoire qui s'est maintenu comme ligne politique des gouvernements, en pouvant être évidentes déjà depuis le projet de macro-régions économiques de la CORFO. Ce labeur de mesurer le territoire selon ses ressources naturelles et potentialités industrielles a marqué l'aménagement territorial chilien, et en conséquence, a été mis au point dans un labeur de croissance économique par sur le bien-être des habitants. La localisation et la distribution des secteurs productifs se sont laissées guider par ces premiers linéaments où le territoire est économiquement conçu. Malgré les tentatives de créer des pôles de développement dans quelques régions et la "politique ruissellement" si caractéristique du Chili, ce n'ont pas été des mesures suffisantes pour assurer le bénéfice de provinces et de régions voisines à ces pôles. Les inégalités commencent à être visibles de l'époque, déjà non seulement évidents dans les chiffres économiques, mais dans le paysage même de chaque commune, de chaque province, de chaque région.

Après quarante ans de planification spatiale pour les régions, les plus grandes tentatives d'avance jusqu'à la date n'ont été que deux :

- 1) La création de deux nouvelles régions (la XV^{ème} Région d'Arica et de Parinacota au nord, et la XIV^{ème} Région de los Rios au sud), dans une tentative de décentraliser et doter d'une plus grande autonomie à ces anciennes provinces lesquelles réclamaient disposer de toutes les conditions requises nécessaires pour conformer une région par soi seules.
- 2) L'approbation de la loi en 2013 qui a permis pour la première fois dans l'histoire l'élection de Conseillers Régionaux. Il a été lamentablement continué par la coutume de restreindre le pouvoir à la citoyenneté et la charge de président du conseil continue d'être attribuée à l'Intendant de chaque région, nommé directement par le Président de la République comme poste de confiance exclusive.

Les politiques publiques continuent d'être élaborées depuis le gouvernement central à Santiago, et la grande majorité des lois dessinent des politiques générales, comme par exemple, celle de la loi générale de Demeure et d'Urbanisme, en définissant des modèles uniques nationaux qui doivent être répliqués du nord au sud. Ils ne prennent pas en considération les particularités de chaque territoire et beaucoup moins les opinions ou les nécessités réelles de ses habitants. C'est ainsi que le même modèle de demeure sociale finit par se construire d'une manière copier-coller du nord au sud du pays, peu importe si les conditions climatiques ou si les sols sont distincts. Cela est seulement un exemple des politiques développées et répliquées par chaque gouvernement sans inclure la décision citoyenne.

Entre les années 2011 et 2012 des manifestations sociales ont surgi le long de tout Chili, c'était le moment de revendiquer les droits citoyens et de manifester déjà le désaccord ou l'indignation. Aucune de ces manifestations n'a obtenu la cohésion sociale suffisante comme pour territorialiser la protestation à un niveau régional, n'ont pas non plus obtenu de degré d'engagement comme celui-là d'Aysén, où ils ont isolé par quarante-quatre jours, malgré le désapprovisionnement, des gens de l'espoir bien qu'ils aient réussi à être écoutés.

Sur ce point il faut mentionner, que finalement si nous prenons en compte les définitions données autour de l'action collective et le mouvement social, en suivant la logique de Tourain,

donc le mouvement « Ton problème est mon problème » son organique n'a pas réussi à consolider le suffisant comme pour être qualifié comme mouvement social. Divers des acteurs eus une entrevue durant le terrain de recherche ont mentionné qu'ils n'avaient pas beaucoup de connaissance comme pour être à la tête du mouvement social, que beaucoup de choses les ont inventées et elles les ont apprises sur la marche. Qui ne comptaient pas avec des personnes préparées politique et techniquement pour rédiger les déclarations publiques, ou la diffusion de l'information, entre d'autres conditions par lesquelles les assemblées étaient leur plate-forme unique de coordination. Jusqu'à ce que finalement la table sociale a été fractionnée et tous les efforts et usure des gens ont fini dans une nouvelle déception.

D'ailleurs, dans le cas de la région d'Aysén, la nature joue un rôle auquel nous ne pouvons pas obvier. Bien que les géographiques conditionnent malheureusement sa position à l'éloignement et le manque de planification régionale à l'isolement, la nature et son le paysage accidenté augmentent encore plus les difficultés en face des projets pour le développement que les stratégies régionales projettent par exemple pour le développement (ERD). Harvey reconnaît cette difficulté dans la géographie et propose le rôle particulier de la « domination de la nature »²³⁰, un concept qu'il rachète des discussions d'auteurs remarquables comme les Écarts, Bacon, et Marx dans une relation de l'émancipation de la société: "The particular role of the 'domination of nature' thesis can best be understood in relation to the twin Enlightenment ideals of *human emancipation* and *self-realization*."²³¹ .

De cette recherche, il ressorte l'importance de reprendre la discipline géopolitique comme un outil pour l'élaboration des politiques publiques d'aménagement du territoire. Suite à le terrain de recherche, nous avons vérifié l'importance de la fluidité de la frontière, car il y a des endroits où l'échange même que le partage entre les chiliens et les argentins permet développer le commerce et le tourisme. Nous avons trouvé des villages où ils habitent tant des chiliens comme des argentins, en collaboration afin de se superposer aux problèmes d'abandon et de l'éloignement.

²³⁰ D. Harvey. *Justice, Nature and the Geography of Difference*. Chapitre II *The nature of environment*. Blackwell, 2007 (1997), p. 121.

²³¹ D. Harvey. 2007 (1997). *Op. Cit.* pp. 121-122.

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

López, R. *et al.* *La « parte del león » : Nuevas estimaciones de la participación de los super ricos en el ingreso de Chile*. Serie de documentos de trabajo n. SDT 379, Departamento de Economía, Facultad de Economía de la Universidad de Chile, marzo 2013.

CHAPITRE I

Aliste, A. *Territorio y Huellas Territoriales. Una memoria del espacio vivido en el Gran Concepción, Chile*. Revista Desarrollo e Meio Ambiente, n. 23, Editora UFPR, 2011. Consulté le 05/05/2014, sur l'URL suivant : <<http://www.captura.uchile.cl/handle/2250/133757> >

Aliste, E. *El discurso del desarrollo y sus efectos ambientales en Chile: prácticas espaciales y transformaciones territoriales en el área metropolitana de Concepción, 1950-2010*. Scripta Nova, Revista electrónica de Geografía y Ciencias Sociales, Universidad de Barcelona, vol. XVI, n. 418 (40), 2012. Consulté le 10/01/2014 sur l'URL : <<http://www.ub.edu/geocrit/sn/sn-418/sn-418-40.htm> >

Aliste, A ; Pérez, S. *La reconstrucción del Gran Concepción: territorio y catástrofe como permanencia histórica*. Revista de Geografía Norte Grande, Universidad Católica de Chile, n.54, 2013. Consulté le 12/12/2013, sur l'URL suivant: <http://www.scielo.cl/scielo.php?pid=S0718-34022013000100011&script=sci_arttext >

Amunategui Solar, D. *Pipiolos y Pelucones*. Ed. Universo, Santiago, 1939.

Anderson, B. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. La Découverte, Paris, 2002 (1983).

Arenas, F. *El Chile de las regiones : una historia inconclusa*. Revista Estudios Geográficos, vol. LXX, n. 26, 2009. Consulté le 27/03/2013 sur l'URL : <<http://estudiosgeograficos.revistas.csic.es/index.php/estudiosgeograficos/article/viewArticle/109> >

Aylwin, A. *Antecedentes, realidad actual y proyección del proceso de regionalización*. Revista Eure, vol. 12, n.34-35,1985. Consulté le 25/01/2014 sur l'URL suivant: <<http://www.eure.cl/numero/antecedentes-realidad-actual-y-proyeccion-del-proceso-de-regionalizacion/> >

Boisier, S. *La doctrina (oculta) de la descentralización chilena*. Capitulo en informe del Ministerio de Planificación y Cooperación del Gobierno de Chile, Desarrollo Regional: Balance de una década de gobiernos regionales. LOM Ediciones, Santiago, 2004.

Boeninger, E. *Democracia en Chile. Lecciones para la gobernabilidad*. Eds. Andrés Bello, Santiago, 1997.

Boudeville, J. *Les espaces économiques*. Revue Que sais-je, le point des connaissances actuelles, n. 950, Paris, 1961.

Coraggio, J. L. *Polarización, Desarrollo e Integración*. Revista Eure, vol. 3, n. 8, 1973. Consulté le 15/12/2013 sur l'URL suivant: <<http://www.eure.cl/numero/polarizacion-desarrollo-e-integracion/>>

De Mattos, C. *Estrategias de Desarrollo Regional Polarizado en la Planificación Nacional en América Latina*. Revue El Trimestre Económico, vol. 42, No. 168(4) (Oct-Dec de 1975), pp. 1057-1074. Fondo de Cultura Económica. Consulté le 14/06/2014, sur l'URL: <<http://www.jstor.org/stable/20856526>>

De Mattos, C. *Teorías del crecimiento endógeno: lecturas desde los territorios de la periferia*. Revista Estudios Avanzados, vol. 13, n.36, Sao Paulo, 1999.

Di Méo, G. *L'Homme, la Société, l'Espace*. Ed. Economica, Anthropos, Paris, 1991

Di Méo, G. *Géographie sociale et territoires*. Editions Nathan, Paris, 1998.

Ferrando Keun, R. "Y así nació la frontera: conquista, guerra, ocupación y pacificación, 1550-1900". Eds. Antártica, Santiago, 1986.

Frémont A. *La région, espace vécu*. Flammarion, Paris, 1999 (1976).

Gross, P. *Santiago de Chile (1925-1990): Planificación urbana y modelos políticos*. En Revista Eure, vol. XVII, n.52/53, Santiago, 1991. Consulté le 05/01/2014, sur l'URL suivant: <<http://www.eure.cl/numero/santiago-de-chile-1925-1990-planificacion-urbana-y-modelos-politicos/>>

Keating, M. *Chapter 23: Is there a regional level of government in Europe?*. In M. Keating (Ed.), *Regions and Regionalism in Europe*. MPG Books, 2004.

Klein, N. *The Shock Doctrine. The rise of disaster capitalism*. Penguin Editions, London, 2008 (2007).

Harvey, D. *Social Justice and the City*. Chapter 3 : *Social Justice and Spatial Systems*. Revised edition, The University of Georgia Press. Athens, Georgia, 2009 (1973).

Ibáñez Santa María, A. *Historia Tomo II. La incorporación de Aysén a la vida nacional 1902-1936*. Instituto de Historia de la Universidad Católica de Chile, 1972-1973.

Jocelyn-Holt Letelier, A. *El peso de la noche. Nuestra frágil fortaleza histórica*. Planeta (Eds.), Santiago, 1999 (1997).

Merlin, P. *L'aménagement du territoire*. Chapitre II: *Les grands dilemmes de l'aménagement du*

territoire. Presses Universitaires de France, 1^e édition, Paris, 2002.

Moncayo, E. *Nuevos enfoques teóricos, evoluciones de las políticas regionales e impacto territorial en la globalización*. Serie Gestion Publica, n. 27. ILPES, Santiago, 2002.

Montecinos, E. *Ensayo: Los actuales desafíos regionales en Chile: ¿Nueva Regionalización o más Descentralización?*. Texte de la conférence présenté dans le XI^{ème} Congres National des Municipalités, 2013. Consulté le 15/12/2013, sur l'URL: http://www.munitel.cl/eventos/seminarios/html/documentos/2013/XI_ASAMBLEA_DE_MUNICIPALIDADES/CONGRESO/PPT10.pdf

Musset, A. (Ed). *Ciudad, Sociedad, Justicia: un enfoque espacial y cultural*. Editorial Universidad Mar del Plata, 2010.

Pérez-Rosalez, V. *Ensayo sobre Chile*. Ediciones Universidad de Chile, Santiago, 1986 (1857).

Salazar, G. *Construcción del Estado en Chile: la historia reversa de la legitimidad*. Revista de historia Proposiciones, Ediciones SUR, vol. 24, 1994, pp. 92-110. Consulté le 29/10/2013 sur l'URL: <http://www.sitiosur.cl/r.php?id=578>

Salazar, G ; Pinto, J. *Historia contemporánea de Chile. Tomo I : Estado, legitimidad, ciudadanía*. LOM Ediciones, Santiago, 1999.

Sanchez, R. *Las nuevas regiones de Arica y Parinacota y de Los Rios , Chile. Algunos antecedentes sobre su estructura y funcionamiento*. Revista Geografica Venezolana (electrónica), vol. 50, n. 1, Mérida, 2009, p. 88. Consulté le 10/01/2014, sur le site web: http://www2.scielo.org.ve/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1012-16172009000100005&lng=es&nrm=iso.

Sanhueza, M. *La primera división política administrativa de Chile 1811-1826*. Revista Historia n. 41, vol. II, Instituto de Historia Pontificia Universidad Católica, Santiago, julio-diciembre 2008. Consulté le 20/11/2013 sur l'URL suivant : http://www.scielo.cl/scielo.php?pid=S0717-71942008000200005&script=sci_arttext

Santis, H. *El pensamiento geografico-politico de Ratzel en la geopolítica chilena*. Revista Geográfica Norte Grande, n. 25, 1998. Consulté le 14/01/2014, sur le site web : <http://www.geo.puc.cl/html/revista/n25.html>

Subra, P. *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Collections Perspectives Géopolitiques sous la direction d'Yves Lacoste. Armand Colin, Paris, 2007.

Szary, A. *Regiones ganadoras y regiones perdedoras en el retorno de la democracia en Chile : poderes locales y desequilibrios territoriales*. Revista EURE, Santiago, vol. 23, n. 70, 1997. Consulté le 02/04/2014 sur l'URL suivant:

<http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0250-71611997007000004&lng=en&tlng=en>

Yaitul, J. *Los años del capitalismo renovado : La influencia de Milton Friedman en Chile. La instauración del modelo económico*. Primera Parte, 1974-1984. Revista Espacio Regional, vol. 2, n.8, Osorno, 2011. Consulté le 10/01/2014, dans le site web <<http://www.sociales.ulagos.cl/index.php/revista-espacio-regional> >

CHAPITRE II

Ancel, J. Chapitre VII *Les frontières humaines*. En *La Géographie des frontières*, Paris, Gallimard, 1938.

Arenas, F. *El Chile de las regiones: una historia inconclusa*. Revista Estudios Geográficos vol. 70, n. 206, 2009, p. 24. Consulté le 27/03/2013 sur l'URL : <<http://estudiosgeograficos.revistas.csic.es/index.php/estudiosgeograficos/article/viewArticle/109> >

Azocar Garcia, G. *et al. Parones de crecimiento urbano en la Patagonia chilena : el caso de la ciudad de Coyhaique*. Revista Norte Grande, n. 46, 2010, pp. 85-104. Consulté le 09/12/2013 sur l'URL : <<http://ref.scielo.org/6fnhyc>>

Bayo, C. *Los Césares de la Patagonia. Leyenda aurea del Nuevo Mundo*. Madrid, 1913.

Casini, S. *La Fundacion Discursiva del Espacio Patagonico*. Revue Cyber Humanitatis n. 14 (2000), Facultad de Filosofia y Humanidades, Universidad de Chile. Consulté le 21/04/2014 sur l'URL : <<http://www.revistas.uchile.cl/index.php/RCH/article/viewArticle/9094> >

Fraser, N. *Justice Interruptus. Critical Reflections on the 'Postsocialist' Condition*. Routledge, New York, London, 1997 (1996).

Gernier, P. *L'ouverture de la « Carretera Austral » dans les Andes du Chili méridional : quel modèle de développement touristique soutenable ?* Revue de Géographie Alpine, Tome 85, N.1, 1997. Consulté le 13/05/2013 sur l'URL : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_1997_num_85_1_3901>

Grenier, P. « *L'effet-frontière* » dans *l'utilisation et l'organisation de l'espace des Andes argentines*. Revue de Géographie Alpine, 1998, Tome 76, n. 1, p. 11. Consulté le 05/05/2014, sur l'URL : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_1988_num_76_1_2698>

Halbwachs, M. *La mémoire collective*. Presses Universitaires de France, Paris, 1968 (1^e édition 1950).

Ibañez Santa María, A. *La incorporación de Aysén a la vida nacional, 1902-1936*. Instituto de Historia,

Universidad Católica de Chile, Revista Historia vol. N°11, 1972-1973.

Lacoste, Y. *Montagnes et Géopolitique*. Revue Hérodote 2002/4 N°107. Consulté le 05/05/2014 sur l'URL : <<http://www.cairn.info/revue-herodote-2002-4-page-3.htm>>

Lemaire, F. *Propos sur la notion de « Souveraineté Partagée » ou sur l'apparence de remise en cause du paradigme de la souveraineté*. PUF, Revue Française de Droit Constitutionnel, 2012/4 n. 92, pp. 824-825. Consulté le 07/04/2014 sur l'URL : < <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2012-4-page-821.htm> >

Lerin, F. ; Tubiana, L. *Les paradoxes de la souveraineté*. In Pierre Jacquet *et al*, *Regards sur la Terre*. Presses de Sciences Po « Annuels », 2009. Consulté le 07/04/2014 sur l'URL : < <http://www.cairn.info/Regards-sur-la-terre-2009---page-96.htm>>

Mairet, G. *Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*. Chapitre I Histoires, 1. Origines. Éditions Gallimard, Paris, 1997.

Martinić, M. *De la Trapanada al Aysén : una mirada reflexiva sobre el acontecer de la Región de Aysén desde la prehistoria hasta nuestros días*. Pehuén Editores, Santiago, 2005.

Morales Matos, G. *Conflictos geográficos en las tierras patagónicas chilenas*. Revista Eria n. 41 (1996). Consulté le 02/04/2014 sur l'URL : <<http://revistaeria.es/index.php/eria/article/view/366> >

Morin, E. *Introduction à la pensée complexe*. Editions du Seuil, Paris, 2005 (1^e édition 1990).

Nouzeilles, G. *Patagonia as a Borderland: Nature, Culture and the idea of the State*. Journal of Latin American Cultural Studies, vol. 8, n. 1, 1999.

Peuziat, I. *et al*. *L'isolement géographique : contrainte ou opportunité pour les territoires ? Regards croisés en Patagonie chilienne*. Revue Norois (en ligne), n. 225, 2012. Consulté le 11/04/2014 sur l'URL : <<http://norois.revues.org/4336>>

Ratzel, F. Chapitre XVIII *Les frontières naturelles*. En *La Géographie Politique. Les concepts fondamentaux*. Paris, Fayard, 1987 (1897).

Ravest, M. *La Patagonia Oriental según una Real Cédula de 1570 menospreciada por la historiografía chilena*. Revista Historia, vol. 38, n.2, Santiago, 2005, pp. 445-464.

Romero, H. *et al*. *Análisis crítico de las potencialidades y limitaciones para el desarrollo regional de Aysén*. Revista de Investigaciones Geográficas N. 40, 2008, p. 23 (version PDF). Consulté le 22/04/2013 sur l'URL : <<http://www.captura.uchile.cl/handle/2250/5681> >

Silva, I. *Desarrollo local y alternativas de desarrollo productivo: el impulso de un cluster eco-turístico*

en la Región de Aysén. ILPES, CEPAL, Dirección de Gestión y Desarrollo Local y Regional, Santiago, 2002.

Smith, D. M. *Geography and social justice*. Blackwell, 1994 (1988).

Turner, F. J. *The Significance of the Frontier in American History, 1893*. American Historical Association at the World's Columbian Exposition in Chicago, Illinois, 1893, pp. 199-227. Text re-edited and published by the Internet Modern History Source Book, Fordham University, New York, 1998.

Villagrán J, Nuñez A, Hidalgo R. *Políticas Públicas y Ocupación del Territorio en la XI Región de Aysén*. Revista de Geografía Norte Grande, N°24, 1997, pp.11-18.

CHAPITRE III

Boisier, S. *Un difícil equilibrio: Centralización y Descentralización en Planificación Regional*. En Revista Estudios Regionales, n.11, Andalucía, 1983.

Boisier, S. *La doctrina (oculta) de la descentralización chilena*. En Informe del Ministerio de Planificación y Cooperación del Gobierno de Chile, *Desarrollo Regional: Balance de una década de gobiernos regionales*. Editorial LOM, Santiago, 2004.

Bon Vaer, H (Ed). *Pensando Chile desde sus regiones*. Ediciones Universidad de la Frontera, 2009.

Cefaï, D. *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Chapitre Introduction Générale. Editions La Découverte, Paris, 2007.

Cefaï D, Trow D. *Les formes de l'action collective*. Editions de l'EHESS, Paris, 2011

Di Méo, G. *Géographie sociale et territoires*. Editions Nathan, 1998,

Di Méo, G. *L'identité: une médiation essentielle du rapport espace / société*. Revue Géocarrefour, vol. 77, n.2, 2002.

Di Méo, G. *L'Homme, la Société, l'Espace*. Chapitre 5 "Espaces réels, perçus, représentés, vécus...". Editions Antropos, 1991.

Fraser, N. *Justice Interruptus. Critical reflections on the 'Postsocialist' Condition*. Routledge, New York and London, 1997.

Galilea, S. et al. L. *Descentralización de servicios esenciales. Los casos de Brasil, Chile, Colombia,*

Costa Rica y México en salud, educación, residuos, seguridad y fomento. Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), Colección Documentos de Proyectos, 2011.

Harvey, D. *Social Justice and the city.* 1997(1973).

Johnstone, H., Noakes J. (eds). *Frames of Protest : a Road Map to a Perspective.* En *Frames of Protest. Social Momevements and Framing Perspective.* Rowman & Littlefield, Maryland, 2005.

Le Lidec, P. Décentralisation. In Pasquier R, Guignier S, Cole A. *Dictionnaire des Politiques Territoriales.* Presses Sciences Po, 2011.

Larroulet, B. Horst. *Descentralizacion, aun queda mucho por hacer.* En Ministerio de Planifiacion y Cooperación del Gobierno de Chile. *Desarrollo Regional: Balance de una década de gobiernos regionales.* Santiago, 2004.

Pfeffer, E. *Reformas Constitucionales 2005. Antecedentes – Debates – Informes.* Editorial Jurídica de Chile, Santiago, 2005.

Players, G., Glasius, M. *La résonance des « mouvement de places » : connexions, émotions, valeurs.* In P. Larzillière *et al.* *Revue Socio n. 2, Révolutions, contestations, indignations.* Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2013.

Rawls, J. *Théorie de la Justice. Chapitre 2 : Les principes de la justice.* Éditions Points, 2009 (1971), pp. 85-150.

Rondinelli, D. *et al.* *Decentralization in Developing Countries, a Review of Recent Expierence.* World Bank Staff Working Papers, n.581, Management and Development Series, n.8, Washington D.C., 1983.

Soja, E. *Seeking Spatial Jujstice.* University of Minnesota Press, 2010.

Touraine, A. *Découvrir les mouvements sociaux. Un doublé histoire des idées.* En Chazel, F. (Ed). *Action Collective et Mouvements Sociaux.* Presses Universitaires de France, Collection Sociologies, Paris, 1993.

SOURCES

INTRODUCTION

Gobierno de Chile. *Mensaje a la Nación de su Excelencia la Presidenta de la Republica Michelle Bachelet en el Congreso Nacional*. Valparaíso, 21/05/2014. Consulté le 22/05/2014 sur l'URL : <http://21demayo.gob.cl/>

Diario electronico América Economía. « *Banco Mundial anuncia ingreso de Chile a lista de países de "ingresos altos* ». Publié le 07/04/2013. Consulté le 20/05/2014, sur l'URL suivant : <http://www.americaeconomia.com/economia-mercados/finanzas/banco-mundial-anuncia-ingreso-de-chile-lista-de-paises-de-ingresos-altos>

OECD. *Better Life Index*. Consulté le 25/04/2014 sur l'URL suivant : <http://www.oecdbetterlifeindex.org/#1111111111>

OECD. *Society at a Glance. The crisis and its aftermath*. OECD Social Indicators, OECD Publishing, 2014. Consulté le 22/04/2014 sur l'URL suivant : <http://www.oecd.org/els/societyataglance.htm>

United Nations Development Programme (UNDP). *Rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*. Consulté le 20/04/2014, sur l'URL suivant : <http://hdr.undp.org/fr/2013-report>

CHAPITRE I

Academia Superior de Seguridad Nacional. *Acta Seguridad Nacional n. 21*. Santiago, Chile, 1981

Constitucion Política de la Republica de Chile. 25 de mayo de 1833. Consulté le 15/05/2014 sur l'URL : <http://bcn.cl/mua>

CONARA. *Chile: Sus Regiones, sus nuevas Provincias y Capitales (DL. 575, 1230, y 1317)*. En *Chile hacia un nuevo destino. Su reforma administrativa integral y el proceso de regionalización*. 1975.

Gobierno de Chile. *Declaración de principios del Gobierno de Chile*. Santiago, 1974.

Gobierno de Chile. *Manifiesto del Presidente de la Junta de Gobierno y Jefe Supremo de la Nación, General del Ejército don Augusto Pinochet Ugarte, con motivo de la iniciación del proceso de regionalización del país*. Santiago, 1974.

CORFO. *Geografía Económica de Chile, Tomo 1*. Fundación Pedro Aguirre Cerda, Santiago, 1950,

p.XXIII.

Gobierno de Chile. *Declaración de principios del Gobierno de Chile*. Santiago, 1974.

Frei Montalva, E. *Humanismo, Democracia y Desarrollo*. IDEP, Santiago, 1975.

Fundación de Estudios Económicos BHC. Milton Friedman en Chile. Bases para un desarrollo económico. Versión de la conferencia pública ofrecida por el Dr. Milton Friedman en el Edificio Diego Portales en Santiago, el 26 de marzo de 1975. Editorial Universitaria, Santiago, 1975.

Ministerio del Interior, Unidad de Administración Regional. *Manifiesto del Señor Presidente de la Junta de Gobierno General Don Augusto Pinochet Ugarte, con motivo de la iniciación del proceso de regionalización*. 11 de julio de 1974.

Ministerio del Interior. *Ley Orgánica Constitucional sobre gobierno y administración regional* (Ley n.1975), Publicada el 11.11.1992.

Ministerio del Interior. Oficio N. 775/54, 1975.

Ministerio del Interior, Decreto de Ley n.2339, artículo n°1, 1978.

Pinochet, A. *Geopolítica*. Editorial Andrés Bello, Santiago, 1974.

CHAPITRE II

Documents

Comisión Nacional de Energía, consulté le 11/05/2014 sur l'URL : <http://www.bencinaenlinea.cl>

Constitución Política de la República de Chile, 1833. Consulté le 10/05/2014 sur l'URL : <http://bcn.cl/mua>

DFL n.84, 1931. Biblioteca del Congreso Nacional de Chile. Consulté le 29/04/2014 sur l'URL : <http://www.leychile.cl/Navegar?idNorma=4503&buscar=creacion+ministerio+de+la+propiedad+austral>

Diario El Mercurio versión electrónica (EMOL). *Les chiffres économiques de la région d'Aysén pour le 2012*. Publié le 21/02/2012. Consulté le 16/09/2013 sur l'URL : <http://www.emol.com/especiales/2012/actualidad/conflicto-aysen/cifras-aysen.asp>

Ejército de Chile, consulté le 05/06/2014 sur l'URL : <http://www.ejercito.cl/ubicacion-territorial.php>

Gobierno de Chile. Plan Aysén 2010-2014. Consulté le 07/04/2013 sur l'URL :

<http://www.goreaysen.cl/controls/neochannels/neo_ch111/neochn111.aspx>

Gobierno Regional de Aysén, ILPES-CEPAL. *Estrategia Regional de Desarrollo de Aysén*. 2009.

Ivanoff, D. *La Guerra de Chile Chico o los sucesos del Lago Buenos Aires*. 1999. Consulté en « Memoria Chilena » le 22/03/2014 sur l'URL : <<http://www.memoriachilena.cl/602/w3-article-8483.html>>

Ivanoff, D. Entrevista realizada por Osvaldo Aguirre. *Aysén una historia de sueños y coraje*. Revista Confines n. 13, septiembre del 2008. Consulté le 23/03/2014 sur l'URL : <www.confinesdigital.com >

Intendencia de Aysén, SERPLAC Región de Aysén, IREN-CORFO. *Perspectivas de desarrollo de los recursos de la Región Aysén del General Carlos Ibáñez del Campo. Propiedad y tenencia de la tierra*. Santiago, 1979, p. 7. Consulté le 09/04/2014 sur l'URL : <<http://bibliotecadigital.ciren.cl/gsdlexterna/cgi-bin/library.exe?l=es> >

Ministerio del Interior. Constitución Política de la Republica de Chile, artículo n.3, 1925. Consulté le 10/05/2014, <<http://bcn.cl/1n6i>>

Ministerio de Relaciones Exteriores de Chile. *Demarcación de limites entre Chile y la Republica Argentina. Tratado de Limites de 1881 – Convención de 1888 – Protocolo de 1893 - Protocolo de 1895 – Acuerdo de 1896*. Santiago de Chile, 1897. Consulté en « Memoria Chilena » le 18/02/2013 sur l'URL : <<http://www.memoriachilena.cl/602/w3-article-80997.html> >

Ministerio de Tierras y Colonización. Decreto 311, marzo 1937. *Aprueba el texto definitivo de la Ley de Colonización de Aysén*. Consultado en Biblioteca del Congreso Nacional de Chile, consulté le 29/04/2014 sur l'URL : <<http://bcn.cl/1dk5i> >

Blogs

Aysén reserva de vida²³²

Despierta Aysén²³³

Rompiendo con el cerco informativo²³⁴

Revista de fotografía F11, Coyhaique, Patagonia²³⁵

Jóvenes Tehuelches²³⁶

Documentaires

*Chile se moviliza. Capítulo Aysén: tu problema es mi problema*²³⁷. Mené par la société de production La Nave et diffusé à la télévision La Red, au Chili.

²³² Disponible en <http://aysenreservadevida.blogspot.fr/>

²³³ Disponible en <http://despiertaaysen.blogspot.fr/>

²³⁴ Disponible en <http://rompiendoelcercoinformativo.blogspot.fr/2012/04/dia-67-de-movilizacion-social.html>

²³⁵ Disponible en <http://revistafotografiaf11.blogspot.fr/>

²³⁶ Disponible en <http://jovenestehuelches.blogspot.fr/>

²³⁷ Disponible en http://www.youtube.com/watch?v=OR0LpglwX_o

*Hidroaysén el gran dilema*²³⁸. Documentaire produit par le programme Acteurs de la société civile organisée

CHAPITRE III

Aysén-Chaitén: Falla geológica acecha el sur de Chil. Publié le 21/01/2010, consulté le 10/05/2014 sur l'URL: <<http://geofisica.cl/English/Mapas/default.htm>

Blog "Patagonia sin Represas" : <http://www.patagoniasinrepresas.cl/final/>

Blog <http://despiertaaysen.blogspot.fr/p/demandas.html>, consulté le 23/04/2013.

CIPER Chile. *Cuotas: La batalla pesquera*. Consulté le 20/06/2011 sur l'URL:

<http://ciperchile.cl/2011/06/20/cuotas-la-batalla-pesquera/>

Declaración de Principios del Gobierno de Chile, marzo de 1974.

Gobierno Regional de Aysén – SUBDERE. *Politica Regional de Localidades Aisladas. Region de Aysén*. Aprobada por el Consejo Regional de Aysén el 31 de agosto de 2012.

Gobierno de Chile. Plan Aysén 2010-2014. Consulté le 07/04/2013, http://www.goreaysen.cl/controls/neochannels/neo_ch111/appinstances/media43/Plan_Aysen.pdf.

Gobierno de Chile. *Informe de cumplimiento de compromisos a un año del movimiento social de Aysén.*, Programa Chile Avanza con Todos, 31 de enero 2013.

Gobierno de Chile. Programa Chile Avanza con las regiones. *Informe de cumplimiento de compromisos del movimiento social de Aysén*. 31 décembre 2013.

Journal El Mercurio online (EMOL). *La blogósfera informa sobre sismos en Aysén. Tanto habitantes de la zona afectada como también otros blogueros han estampado informaciones y opiniones en la red*. Publié le 23/04/2007. Consulté le 12/05/2014, en <<http://www.emol.com/noticias/tecnologia/2007/04/23/253540/la-blogosfera-informa-sobre-sismos-en-aysen.html><http://www.emol.com/noticias/tecnologia/2007/04/23/253540/la-blogosfera-informa-sobre-sismos-en-aysen.html> >.

Journal El Mercurio versión online, Cuerpo Economía y Negocios. *Entrevista a Victor Hugo Puchi, empresario Aysenino, "Victor Hugo Puchi entra en la coyuntura: Aysén, y probablemente otras regiones, no la tenido la atención que la gente espera"*. Publié le 26/02/2012. Consulté le 12/05/2014 sur l'URL: <http://diario.elmercurio.com/detalle/index.asp?id={a4a75736-845c-4e97-952e-3302dcfc0b60}>

²³⁸ Disponible en <http://www.youtube.com/watch?v=Hp8yG5dL560>

Journal El Mercurio online (EMOL). *Intendencia de Aysén decreta alerta amarilla*. Publié le 18/05/2007, consulté le 10/05/2013 sur l'URL: <<http://www.emol.com/noticias/nacional/2007/05/18/256376/intendencia-de-aysen-decreta-alerta-amarilla.html>>

Journal en ligne El Mostrador. « Tribunal de Aysén acoge querrela por la Ley de Seguridad del Estado mientras los acusados se reúnen para evaluar estrategia judicial. Publié le 17/03/2012, consulté le 20/08/2014 sur l'URL : <http://www.elmostrador.cl/pais/2012/03/17/tribunal-de-aysen-acoge-querrela-por-ley-de-seguridad-mientras-los-acusados-se-reunen-para-evaluar-estrategia-judicial/>

Journal El Mercurio online “*Dirigentes del movimiento social por Aysén enfrentan críticas de pescadores disidentes*”, publié le 03/04/2012, consulté le 20/08/2014 sur l'URL : <http://www.emol.com/noticias/nacional/2012/04/03/534171/dirigentes-del-movimiento-social-por-aysen-enfrentan-criticas-de-pescadores-disidentes.html>

Revista Qué Pasa, Diario La Tercera online. *Cinco años de furia*. Publié le moins de février 2012, consulté le 20/05/2013 sur l'URL: <<http://www.quepasa.cl/articulo/actualidad/2012/02/1-7842-9-cinco-anos-de-furia.shtml>>

Oficio N° 172/SEC/12. *Proyecto de acuerdo Aysén*, correspondiente al Boletín N° S 1.449-12, suscrito por el Presidente de la Cámara de Senadores y dirigido al Presidente Piñera. Valparaíso, 6 de marzo de 2012. www.elmostrador.cl/media/2012/03/ACUERDO-AYSEN.pdf, consulté le 15/05/2013.

Pinochet, A. Manifiesto del Señor Presidente de la Junta de Gobierno General Don Augusto Pinochet Ugarte, con motivo de la iniciación del proceso de regionalización del país. En Ministerio del Interior, Documentos oficiales sobre regionalización. Compilación realizada con ocasión de la reunión de Intendentes Regionales celebrada los días 17-18-19 de marzo de 1975, Santiago de Chile. 11 de Julio 1974, Consulté le 10/08/2013, telechargé depuis <http://www.subdere.gov.cl/documentacion/documentos-oficiales-sobre-regionalizaci%C3%B3n-marzo-1974>.

Servicio Electoral. *Cantidades de inscripciones electorales por sexo y región, y sus porcentaje en el total del país. Padrón definitivo 2012*. Consulté le 28/04/2014 sur l'URL: http://www.servel.cl/ss/site/registro_electoral.html

ANNEXES

1. Descriptions des acteurs clés interviewés

a) Institutionnelles

PAULA

Date et lieu de l'entretien: 16/01/2014, Puerto Aysén.

Gouverneure de la Province d'Aysén durant la période du Président Piñera (jusqu'à février 2014). Assistante Social de profession, marié, est née à Port Montt mais elle a vécu déjà quinze ans en Puerto Aysén, elle se considère elle-même comme aysénina.

CLAUDIO

Date et lieu de l'entretien: 14/01/2014, Puerto Aysén.

Maire de la commune de Puerto Aysén, 52 ans, marié, professeur d'histoire et de géographie, vingt-huit ans en résidant dans la région, il est arrivé à la recherche des opportunités économiques. Il a accompli antérieurement un période comme conseiller régional (4 ans) et puis trois périodes comme maire (12 ans) jusqu'au 2008. Il fut a été réélu pendant les élections de 2012. Il a aussi des entreprises sur le marché du bois pour le chauffage, dans l'extraction d'eau, et machines pour l'ouverture de chemins.

b) Sociaux

PABLO

Date et lieu de l'entretien: 28/01/2014, Coyhaique.

Il était dirigeant social de l'Association d'Employés Municipaux depuis vingt ans, porte-parole des fonctionnaires municipaux durant le mouvement social en 2012. Avant il a été chargé du Bureau de permis de circulation dans la Direction de Transit de la même Municipalité. Actuellement il a été élu comme maire de la ville de Coyhaique en octobre 2012. Son lieu de naissance et de résidence est Coyhaique.

LUIS

Date et lieu de l'entretien: 28/01/2014, Coyhaique.

Journaliste, 38 ans, marié, chargé de la communication sociale dans la Direction Régionale de l'Institut National du Sport d'Aysén dès le 2001. Porte-parole de l'ANEF sur la table sociale pendant la durée d mouvement social. Il porte aussi le charge de Président Régional de l'Association National d'Employés Fiscaux (ANEF) dès le 2009, ainsi que dirigeant syndical du secteur public (Institution Chile Deportes) dès le 2007. Né à Chile Chico, et actuellement avec résidence en Coyhaique. Il s'est défini comme Patagon.

RAFAEL

Date et lieu de l'entretien: 16/01/2014, Puerto Aysén.

Pêcheur artisanal et le plus reconnu ancien porte-parole du mouvement social "Ton problème est mon problème". Élu député par la région d'Aysén à la fin du 2013. Il a fait résonance dans les medias nationaux et fut partie du group de porte-paroles qui voyagent à Santiago afin de négocier avec le

gouvernement et mettre fin au mouvement social. Avec famille mais non marié, 46 ans, né dans la localité Los Cristales, Longavi, VIIIe la Région du Maule. Il est arrivé à la région d'Aysén l'année 1991, il a vécu dix-huit ans dans à l'île de Puerto Aguirre et actuellement il réside dans la ville de Puerto Aysén dans la maison (logement social) donné par le gouvernement après la clôture des négociations.

FEDERICO

Date et lieu de l'entretien: 16/01/2014, Puerto Aysén.

Pêcheur artisanal et petit commerçant, 55 ans, célibataire, né dans la ville de Valdivia, et actuellement un résidant de la ville de Puerto Aysén. Il joué un rôle fondamental comme porte-parole des pêcheurs artisanaux et participé activement aux protestations et les disputes contre la police, surtout à la prise du pont Ibáñez.

RAUL

Date et lieu de l'entretien: 14/01/2014, Puerto Aysén.

Représentant d'association anti barrages Patagonia sin Represas et porte-parole de l'association Wall-Mapu de Port Aysén. Travailleur indépendant, 39 ans, célibataire, lieu de naissance et résidence en Puerto Aysén.

c) Stratégiques de communication

FRANCISCA

Date et lieu de l'entretien: 16/01/2014, Coyhaique.

Ancienne animatrice de radio Santa Maria. Elle a joué un rôle fondamental dans la communication pour la convocation des ayseninos à se joindre au mouvement social, ainsi que aussi qu'à la remise d'information pour la résistance contre la répression de la police. Technicien en tourisme, une spécialité dans un tourisme rural et une planification touristique et territoriale. Née à Coyhaique, et actuellement elle réside dans la même ville et travaille comme dessinatrice. Célibataire, avec enfants, 40 ans d'âge.

PABLO

Date et lieu de l'entretien: 14/01/2014, Puerto Aysén.

Communicateur social, animateur professionnel, propriétaire du canal de télévision régionale TELESUR Aysén TV, ainsi que pasteur évangélique. Pendant le mouvement social il enregistré tous les événements et diffusé tous les attaques de la police et la condition précaire des ayseninos sur le réseau « Youtube », afin de rapprocher leur réalité au reste du pays, en dénonçant les injustices. Il est né dans de la région de l'Araucanía, et s'est déplacé à vivre au Puerto Aysén dans les années 80 pour travailler dans la pêche artisanale. Il est défini comme Aysenino et amoureux de la Patagonie.

2. Organisations partantes du Mouvement Social d’Aysén.²³⁹

- 1) Agrupación Nacional de Empleados Fiscales (ANEF), Región de Aysén.
- 2) Corporación Privada para el Desarrollo de Aysén
- 3) Central Unitaria de Trabajadores (CUT)
- 4) Coyhaique Comisión Agua y Vida
- 5) Vicariato Apostólico de Aysén
- 6) Pescadores artesanales de Aysén
- 7) Corporación Costa Carrera
- 8) Agrupación de los Derechos Ciudadanos de Aysén
- 9) Junta de Vecinos Michelatto de Puerto Aysén
- 10) Movimiento Ciudadano Patagonia Unida
- 11) Federación de Pescadores de Melinka
- 12) Movimiento Ciudadano Patagonia sin Represas
- 13) Sindicato de Pescadores Artesanales Nuevo Horizonte de Puyuhuapi
- 14) Agrupación Jóvenes Tehuelches
- 15) Agrupación de Mujeres Emprendedoras por un Futuro
- 16) Pescadores Artesanales de Puerto Chacabuco Puerto Aysén
- 17) Cámara de Comercio de Puerto Aysén
- 18) Mesa Sector Público Regional
- 19) Sindicato de Mujeres del Mar de Puerto Chacabuco
- 20) Sindicato de Trabajadores Independientes Walter Montiel de Puerto Chacabuco
- 21) Agrupación Wall Mapu
- 22) Comité de Vivienda Ayelén
- 23) Comité de Ampliación “Con esfuerzo todo se puede” de Puerto Aysén

²³⁹ Toutes les données sont tirées depuis la déclaration publique fait à Puerto Aysen le 08/02/2012. Consulté le 20/12/2013 sur l’URL : http://issuu.com/psegura/docs/carta_movimiento_regi_n_de_ays_n

- 24) Sindicato de Pescadores Artesanales Playas Blancas
- 25) Asociación Gremial Campesina Patagonia Húmeda Siempre Verde
- 26) Observadores de DD.HH.